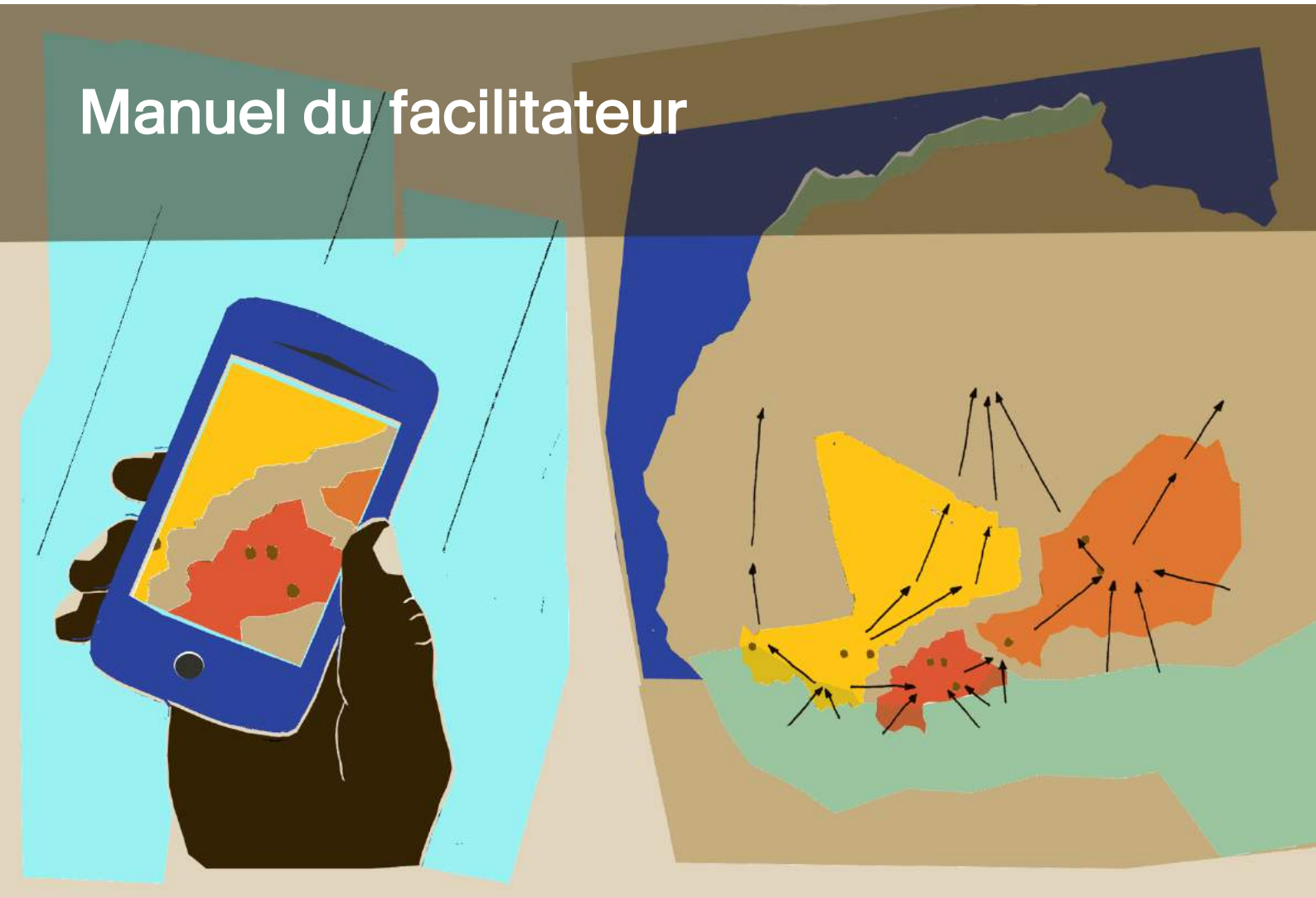
Besity

Formation

pour les équipes de terrain travaillant avec les migrants sur les routes du Sahel au Burkina Faso

Manuel du facilitateur



PROMISA

Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires du Sahel

Ce projet est financé par l'Union européenne

CARITAS Schweiz Suisse Svizzera Svizra

CRS CATHOLIC RELIEF SERVICES

Caritas Burkina ORGANISATION CATHOLIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITÉ CADES

welt hunger hilfe

Caritas Mali

Formation

pour les équipes de terrain travaillant avec les migrants sur les routes du Sahel au Burkina Faso

Manuel du facilitateur

PROMISA

Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires du Sahel

Ce manuel de *Formation pour les équipes de terrain travaillant avec les migrants sur les routes du Sahel au Burkina Faso* a été réalisé dans le cadre du projet PROMISA (Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires du Sahel), financé par le Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique (FFUE).

Ce projet est porté par Caritas Suisse (CACH) et composé du consortium du réseau Caritas : CACH, Catholic Relief Services (CRS), Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité –Caritas Burkina (OCADES), Caritas Mali et de Welthungerhilfe (WHH).

Ce travail a été réalisé par l'entreprise sociale Besity SA basée en Norvège (spécialisée dans les questions d'intégration, de diversité et d'inclusion) ainsi que par un expert national en matière de migration.

Les auteurs de ce manuel sont :

Yasna Mimbela, Fondatrice et directrice de Besity SA, Norvège
Dr. Marie Claire Peytrignet, Consultante en recherche à Besity SA, Norvège
Bourahima Konkobo, Chercheur à l'IHfRA (Innovative Hub for Research in Africa), Burkina Faso / Doctorant en sociologie à l'Université de Ouagadougou, Burkina Faso

Couverture et images :
Toutes les images de ce manuel ont été illustrées par Besity SA

Date de parution :
Mars 2021

Lieu d'impression :
Ouagadougou, OCADES/CACH

PREFACE

Le 19 décembre 2018, l'Assemblée des Nations unies a adopté le Pacte mondial sur les migrations (PMM), mieux connu comme le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Bien que ce Pacte ne soit pas contraignant, il marque un tournant dans la volonté des États signataires à adopter une vision commune de la migration, de renforcer la responsabilité collective et la coopération internationale.

En 2019, le nombre de migrants dans le monde s'estimait à 272 millions de personnes, soit 51 millions de plus qu'en 2010. Le nombre de personnes vivant dans un pays autre que celui d'origine n'a jamais été aussi élevé (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020). La migration soulève des défis majeurs en termes de protection, de santé et de sécurité humaine. La situation souvent précaire dans laquelle se retrouvent les migrants qui voyagent en situation irrégulière les confronte à des dangers qui menacent leurs intégrité physique et psychique.

La région du Sahel central connaît depuis 2018 une des situations humanitaires les plus graves au monde. Les violences armées, violations des droits humains et les changements climatiques (sécheresse, inondations) entraînent une crise migratoire sans précédents. Le nombre de personnes déplacées s'estime à plus de trois millions en 2020. Les pays les plus affectés sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], 2020). Ces mouvements de population s'insèrent dans un contexte régional plus global. L'Afrique de l'Ouest a toujours été le théâtre d'importants mouvements migratoires, plus particulièrement prononcés dans les régions agropastorales du Sahel. Les personnes se déplacent généralement vers le Sud pour effectuer du travail agricole saisonnier, ou vers le Nord, dans des économies plus fortes en tant que main d'œuvre.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet PROMISA (Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires du Sahel), soutenu par les Fonds fiduciaire de l'Union Européenne (FFUE). Le consortium composé du réseau Caritas (Caritas Suisse [CACH], Catholic Relief Services [CRS], Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité –Caritas Burkina [OCADES], Caritas Mali) et de Welthungerhilfe (WHH) propose une réponse dont l'objectif global est d'assurer la protection des migrants les plus vulnérables et leur accès aux services de base pour contribuer à une meilleure gestion de la migration.

Afin d'assurer une plus grande couverture géographique du programme, les FFUE soutiennent aussi par ailleurs deux autres consortiums portés par la Croix-Rouge espagnole (CRE) et par Save the Children (SC) –Terre des hommes (Tdh) en Guinée, au Sénégal, en Gambie et en Côte d'Ivoire. Un échange d'apprentissage est aussi prévu au Tchad, à travers le programme national DIZA-Sud et CACH.

Le projet PROMISA a débuté en 2020 et a pour mission de remplir les trois objectifs suivants d'ici 2023 :

1. Assurer l'assistance et la protection des migrants au Sahel, leur sensibilisation ainsi que leurs accès aux services de base

2. Renforcer les capacités des acteurs et organisations en aide aux migrants en matière de besoins et protection des personnes migrantes

3. Créer une plate-forme nationale (dans chaque pays du projet) réunissant les acteurs qui travaillent dans l'assistance et la protection aux migrants afin de renforcer la collaboration et l'implémentation de stratégies communes

C'est dans le cadre du premier objectif que Besity (voir encadré ci-dessous) a été mandaté pour développer un manuel de formation pour chacun des pays d'intervention. Ce manuel est basé sur le modèle de formation de formateurs. Bien que ce manuel ait été développé dans le cadre de PROMISA, avec des objectifs précis, son contenu est utile pour poser les bases de la protection et l'assistance aux migrants, et il fournit des outils de formation qui peuvent être répliqués au-delà du cadre de PROMISA.

Besity SA

Besity SA est une entreprise sociale basée en Norvège qui est spécialisée dans les questions d'intégration, de diversité et d'inclusion. Besity collabore avec le secteur public, privé, et les organisations non-gouvernementales en soutenant leurs efforts de renforcement de capacités et de politiques internes pour une meilleure gestion de l'inclusion et de la diversité.

ACRONYMES

AFJBF	Association des Femmes Juristes du Burkina Faso
BAD	Banque africaine de développement
CACH	Caritas Suisse
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CNRST	Centre national de la recherche scientifique et technologique
COVID19	Coronavirus 2019
CPI	Comité permanent interorganisations
CRE	Croix-Rouge espagnole
CRM	Conferencia Regional sobre Migración
CRS	Catholic Relief Services
DRC	Conseil danois pour les réfugiés
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la Population
FFUE	Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique
HCDH	Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
INS	Institut National de la Statistique
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ISSP	Institut Supérieur des Sciences de la Population
JIPS	Joint IDP Profiling Service
MDM	Médecins du Monde France
MMX	Mixed Migration Center
MRN	Mécanismes de référencement national
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail

OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations unies
ONU DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations unies
ONUDC	Office des Nations unies contre les drogues et le crime
PMM	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PROMISA	Projet d'appui à la protection des migrants les plus vulnérables sur les routes migratoires dans trois pays de transit du Sahel
RMMS	Regional Mixed Migration Secretariat
SC	Save the Children
SOS/JD	SOS Jeunesse et Défis
Tdh	Terre des Hommes Lausanne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UIP	Union interparlementaire
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
WHH	Welthungerhilfe

TABLE DES MATIERES

Introduction 17

BIBLIOGRAPHIE **33**
ANNEXES – INTRODUCTION **35**
Listes
Choses à faire et à ne pas faire selon les principes du manuel de formation

Module 1 Contexte migratoire 39

Chapitre 1 40
La migration internationale, ses caractéristiques et ses tendances 40
Chapitre 2 47
Migration régionale 47
Chapitre 3 56
Migration nationale 56
Chapitre 4 64
Pourquoi est-ce que les personnes décident de migrer ? 64
BIBLIOGRAPHIE **67**
ANNEXES – MODULE 1 ..... **75**
A. Activité 1
« Suis-je illégal ? »
B. Activité 2
« Pourquoi suis-je parti ? »

Module 2 Migration et vulnérabilité 85

Chapitre 1 86
Conceptualisation 86
Chapitre 2 92
Migration et vulnérabilité 92
Chapitre 3 99
Les principaux risques dans la migration 99
BIBLIOGRAPHIE **107**
ANNEXES – MODULE 2 ..... **109**
Activité 1
Jeu de l'Oie – risques selon l'étape de la migration

Module 3 Protection et assistance 113

Chapitre 1 114
Introduction à la protection et à l'assistance aux migrants 114
Chapitre 2 126
Indicateurs de détection des profils de vulnérabilités PROMISA 126
Chapitre 3 130
Protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités 130
BIBLIOGRAPHIE 137
ANNEXES – MODULE 3 139
A. Grilles
Grilles des indicateurs de vulnérabilités des profils PROMISA
B. Formulaires
Détection rapide des vulnérabilités
Fiche de référencement
C. Activité 1
Cas pratique – analyse des vulnérabilités

Module 4 Assistance sociale 157

Chapitre 1 158
Migration et assistance sociale 158
Chapitre 2 161
Assistance sociale 161
Chapitre 3 165
Fiches acteurs locaux et nationaux 165
BIBLIOGRAPHIE 167
ANNEXES – MODULE 4 169
A. Liste
Check liste des points d'informations
B. Fiches
Fiches d'acteurs de référencement
C. Activité 1
Fiches d'acteurs

Module 5 Conseil juridique 185

Chapitre 1 186
Migration et Droit 186
Chapitre 2 191
Instruments de droit international 191

Chapitre 3 195
Conseil juridique et protection des droits 195
BIBLIOGRAPHIE **198**
ANNEXES – MODULE 5 ..... **203**
Fiches
Fiches d'acteurs de référencement

Module 6 Soutien psychosocial 207

Chapitre 1 208
Migration et impact psychosocial 208
Chapitre 2 213
Conceptualisation 213
Chapitre 3 216
Le soutien psychosocial 216
Chapitre 4 221
Compétences pour un soutien psychosocial 221
Chapitre 5 225
Premiers secours psychologiques 225
Chapitre 6 229
Matrice d'acteurs de référencement 229
Chapitre 7 230
Prendre soin de soi 230
BIBLIOGRAPHIE **233**
ANNEXES – MODULE 6 ..... **235**
A. Fiches
Fiches d'acteurs de référencement
B. Activité 1
Matrice des compétences - une conversation transformatrice
C. Activité 2
Exercice de respiration PSP

FIGURES, TABLEAUX, CARTES

Introduction

Figure 1. Schéma sur la réponse migratoire 18
Figure 2. Les principes du manuel de formation 24
Figure 3. La roue de la diversité 25
Figure 4. Pyramide des âges des migrants internationaux en 2019 32

Module 1 Contexte migratoire

Carte 1. Schéma sur les différentes formes de déplacements de populations 41
Carte 2. Migrants internationaux à la moitié de l'année 2019 46
Carte 3. Carte des pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA 49
Carte 4. Principaux axes de migrations et Afrique de l'Ouest 55
Carte 5. Conflits et déplacements en Afrique de l'Ouest 55
Figure 1. Exemples de facteurs pull/push selon la théorie des géographes sur la migration 65

Module 2 Migration et vulnérabilité

Figure 1. Cycle de la migration 87
Figure 2. Facteurs qui influencent la vulnérabilité du migrant (1) 92
Figure 3. Facteurs qui influencent la vulnérabilité du migrant (2) 94
Carte 1. Flux migratoires observés aux points de suivi des flux en Afrique de l'Ouest ... 101
Carte 2. Trajectoire des migrants en transit au Burkina Faso 102

Module 3 Protection et assistance

Figure 1. Éléments qui permettent de déterminer un cas de traite 87

Module 4 Assistance sociale

Figure 1. Pyramide des besoins de Maslow 159
Figure 2. Les principes du manuel de formation 161
Figure 3. Pyramide des besoins dans l'assistance 163
Tableau 1. Matrice des acteurs de référencement 165

Module 5 Conseil juridique

Tableau 1. Instruments ou traités du droit international..... 191
Tableau 2. Matrice des acteurs de référencement 197

Module 6 Soutien psychosocial

Figure 1. Exemples d'impact psychosocial 208
Figure 2. Cycle de la migration 209
Figure 3. Réponse multiniveau dans l'assistance psychosociale 217
Figure 4. Niveaux de soutien psychosocial 218
Tableau 1. Compétences pour un soutien psychosocial 221
Tableau 2. Matrice des acteurs de référencement 221
Figure 5. Dimensions psychosociales de l'être humain 229

Introduction

Objectifs du manuel

Ce manuel vise à contribuer à une réponse orientée vers une gestion adéquate des flux migratoires depuis la perspective de la protection des droits humains. Il est destiné aux facilitateurs qui formeront les équipes de terrain en contact direct avec la population migrante sur les routes du Sahel. Le but de ce manuel est de faciliter une compréhension de la migration, accompagnée d'un cadre théorique et d'outils pratiques. Ces derniers permettront aux équipes de terrain d'identifier correctement les besoins de protection et d'assistance en matière sociale, juridique et psychosociale.

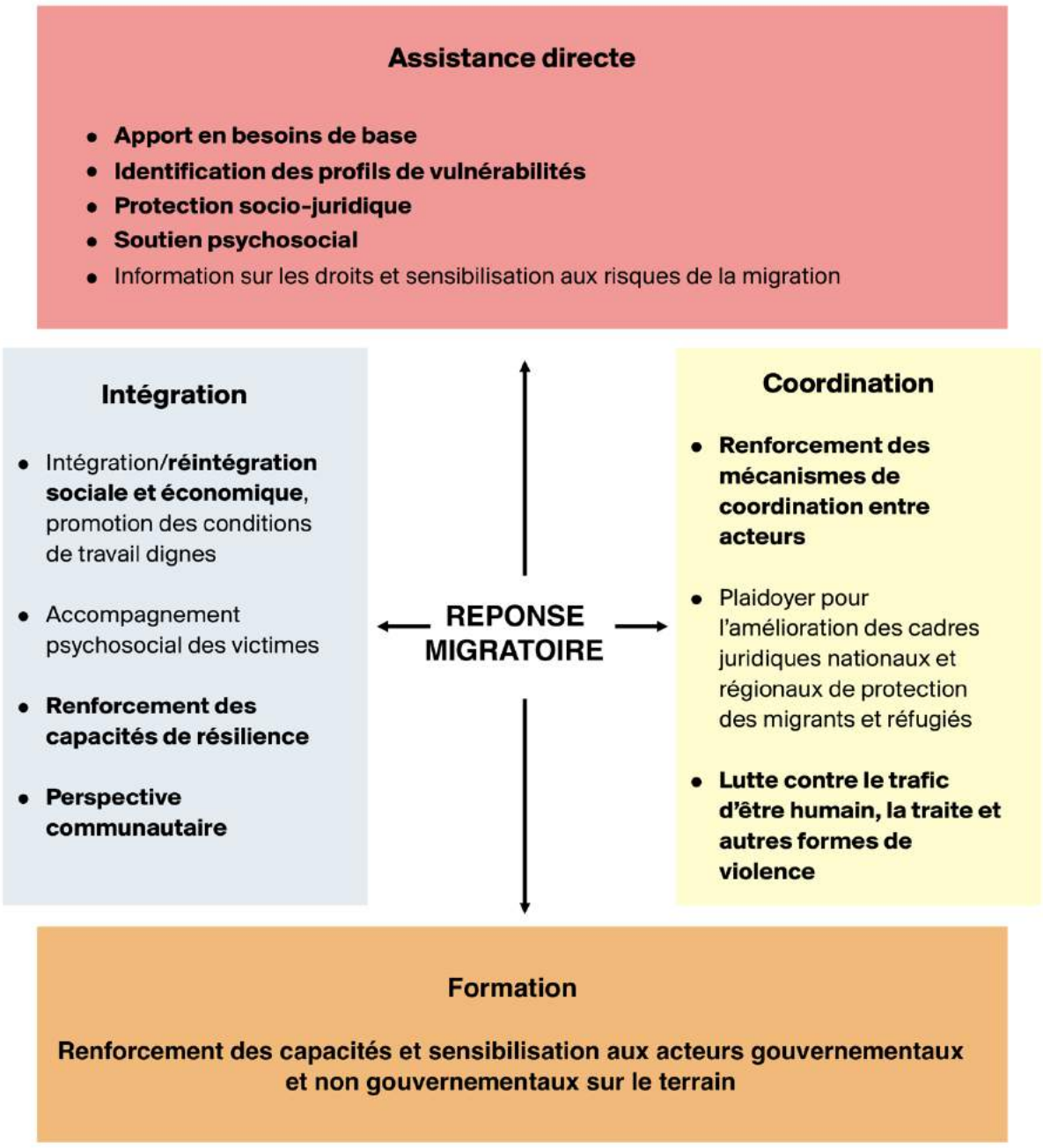
Ce manuel de formation est un outil qui s'insère dans la stratégie globale de Caritas Suisse en matière d'aide humanitaire et de migration. Caritas veille à une meilleure protection des migrants par la garantie de leurs besoins fondamentaux et la consolidation de leurs droits ainsi que leur intégration sociale et économique. Par ce biais, Caritas Suisse s'engage à soutenir et à faire la promotion des acteurs qui s'occupent des migrants.



Source : Illustration par Besity SA

Figure 1. Schéma sur la réponse migratoire

En **gras**, les actions visées par le **projet PROMISA** dans la réponse migratoire au Sahel.



Source : Élaboration par Besity SA

Structure du manuel

Le manuel contient six modules thématiques. Les trois premiers modules ont pour but de dresser un panorama global, régional et national des enjeux dans la migration ainsi que d'offrir des outils pour améliorer la protection et l'assistance. Cela inclut les concepts de base relatifs à la migration, les profils de vulnérabilités, les principaux risques liés à la migration irrégulière ainsi que des outils pour renforcer la capacité d'identification des besoins en matière de protection. Les trois derniers modules présentent trois axes de l'assistance directe à la population migrante : l'assistance sociale, le conseil juridique et le soutien psychosocial.

Chaque module contient ses propres objectifs d'apprentissages, un cadre théorique et des activités pour renforcer les enseignements. Une fiche pédagogique est incluse au début de chaque module, pour permettre au facilitateur de s'appuyer sur un résumé. En fin de module, des fiches d'activités sont présentées avec les instructions nécessaires au bon développement de l'activité proposée (méthodologie, matériel et temps).

A la fin du manuel est incluse une proposition d'agenda pour faciliter la formation sur la base du contenu du manuel. Une présentation PowerPoint peut également être consultée dans le document en annexe au manuel. Afin d'assurer une formation de qualité, il est nécessaire que la personne en charge de l'atelier ait suivi au préalable une formation sur la base du manuel, et ait pris bonne connaissance de son contenu.

Par ailleurs, afin d'assurer un suivi des connaissances acquises, une version numérique du manuel est disponible. Cette version offre la possibilité à la personne qui a suivi l'atelier, de retrouver le contenu et les outils de travail utilisés durant la formation présentielle. La version numérisée est donc un accompagnement qui vise à garantir une continuité de l'apprentissage espéré.

Enfin, il est recommandé de faciliter l'ensemble des modules en respectant la séquence proposée afin d'assurer une meilleure compréhension.

Modules généraux

Module 1 Contexte migratoire

Le premier module a pour but d'introduire les tendances globales dans la migration et de mieux comprendre le phénomène au niveau régional et national. Dans ce module, nous évoquerons les différents types de migration et de profils dans la migration, puis nous analyserons les principales caractéristiques de la migration en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'au Burkina Faso, en tenant compte des liens historiques et traditions culturelles, ainsi que des enjeux considérés.

Module 2 Migration et vulnérabilité

Le deuxième module évoque les concepts clés dans la migration, ainsi que le lien entre migration et vulnérabilité. Sont aussi évoqués les principales routes et risques de la migration, en fonction de l'étape dans laquelle se trouve le migrant (départ, transit, arrivée, retour) dans son parcours migratoire. Ce module offre la possibilité aux participants de se familiariser avec les divers profils relatifs à la migration, et de mieux comprendre pourquoi certains de ces profils sont sujets à un plus grand risque de voir leurs droits de migrants violés.

Module 3 Protection et assistance

Ce module vise à introduire les trois profils de vulnérabilité du projet PROMISA[1], à savoir les victimes de la traite des personnes, les femmes et jeunes filles migrantes et, les migrants non-candidats à un retour assisté. Pour faciliter la détection de ces profils, des indicateurs seront présentés ainsi que les mécanismes de référencement national (MRN) de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Modules techniques

Module 4 Assistance sociale

Ce module présente les principes fondamentaux de l'assistance sociale aux migrants. Les participants acquièrent les techniques nécessaires à la fourniture d'une assistance adéquate, ainsi que des outils permettant de faciliter sa mise en œuvre. Une liste

[1] Afin de différencier les profils PROMISA des autres profils de vulnérabilité, les trois profils de vulnérabilité de PROMISA seront indiqués par l'indication suivante : ⇨ **PROFIL PROMISA**.

d'acteurs qui travaillent dans l'assistance spécialisée est également disponible pour faciliter le référencement des cas.

Module 5 Conseil juridique

Dans cette partie, les participants sont formés au lien entre migration et droits humains. Le but étant que les participants puissent acquérir les principes de base, afin de pouvoir conseiller au mieux les migrants en fonction de leurs droits. Des outils de référencement des cas aux acteurs spécialisés dans la protection juridique sont inclus dans ce module.

Module 6 Soutien psychosocial

Ce module permet aux participants de comprendre l'impact psychosocial de la migration ainsi que d'acquérir des compétences de base pour travailler depuis une telle perspective. Seront présentés notamment des outils pratique d'intervention, comme les premiers secours psychologiques. Dans ce module il est également question de fournir des outils de compréhension pour que les intervenants et les équipes de travail puissent veiller à leur propre santé physique, mentale et émotionnelle.

A qui s'adresse ce manuel

Ce manuel s'adresse en particulier aux personnes qui n'ont pas ou peu de connaissances approfondies en matière de migration. Il s'adresse également à tous les acteurs qui œuvrent dans l'aide et la protection aux migrants au Burkina Faso et qui cherchent à développer de nouvelles connaissances, ou à renforcer les capacités, en matière de protection et d'assistance socio-juridique et soutien psychosocial. Les outils techniques et pédagogiques de ce manuel peuvent également servir de base pour les formations aux institutions et organisations locales et nationales travaillant avec les migrants.

Le manuel a été conçu dans un effort de renforcement des liens de coordination et de synergies entre acteurs sur le terrain. C'est dans ce sens que nous avons fait un effort d'identification de bonnes pratiques et d'incorporation des mécanismes et protocoles déjà existants dans le pays en question.

Ce manuel a été conçu sur le modèle de « formation de formateur » et son usage est donc particulièrement encouragé lors de formation ou sensibilisation à des acteurs sur

le terrain. Les outils pédagogiques et techniques peuvent également servir pour l'échange de bonnes pratiques avec d'autres organisations partenaires.

Nous incitons particulièrement les usagers de ce manuel à promouvoir les outils qui visent à améliorer la coordination entre acteurs, tel que les mécanismes de référencement national de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), lors de leurs dialogues et formations avec d'autres organisations.

Comment utiliser ce manuel

Le manuel est composé des six modules décrits dans la partie précédente. Il est important de débuter la formation par les modules 1-2-3. Ces derniers sont plus généraux, et posent les bases essentielles de protection et d'assistance aux migrants. Les modules 4-5-6, sont en revanche plus spécifiques, et peuvent être implémentés de manière séparée, en fonction des intérêts en matière de formation.

Chaque module débute par une **fiche pédagogique** (voir schéma ci-dessous). Vous y trouverez :

- Une liste des apprentissages espérés
- Le cadre théorique nécessaire pour asseoir les connaissances
- Des activités pour renforcer l'apprentissage

Module exemple

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ **Par exemple** : comprendre comment se structurent les modules
✓ **Par exemple** : avoir une liste des éléments à retenir
✓ **Par exemple** : toujours commencer par la théorie
✓ **Par exemple** : puis renforcer l'apprentissage avec des activités pratiques

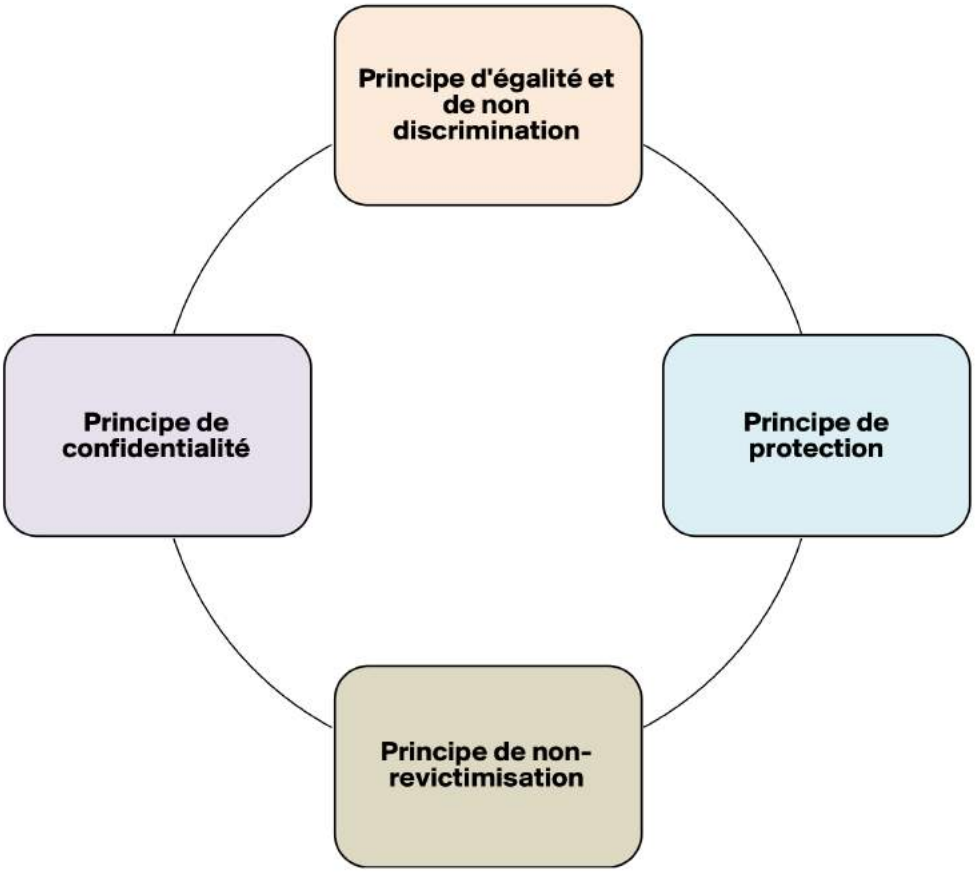
Cadre théorique	Activités pour renforcer l'apprentissage[2]
Par exemple : • Un peu d'histoire sur le sujet en question • Quelques définitions • Les concepts clés	**Par exemple :** • Des jeux • Des exercices de groupe • Des activités pratiques

[2] Les activités pour renforcer l'apprentissage seront indiquées par les indications suivantes : « ⇨ », avec leur localisation dans les annexes, le nom de l'activité, et la figure d'une petite ampoule.

Principes généraux du manuel

Ce manuel a adapté quatre principes clés dans l'intervention pour la protection et l'assistance à population migrante (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014). Il est important que le facilitateur puisse présenter ces principes en début de formation. Ces quatre principes guident intégralement tous les modules de ce manuel. Un guide de rappel de ces principes est disponible en annexe du module d'introduction (**ANNEXES - INTRODUCTION**).

Figure 2. Les principes du manuel de formation



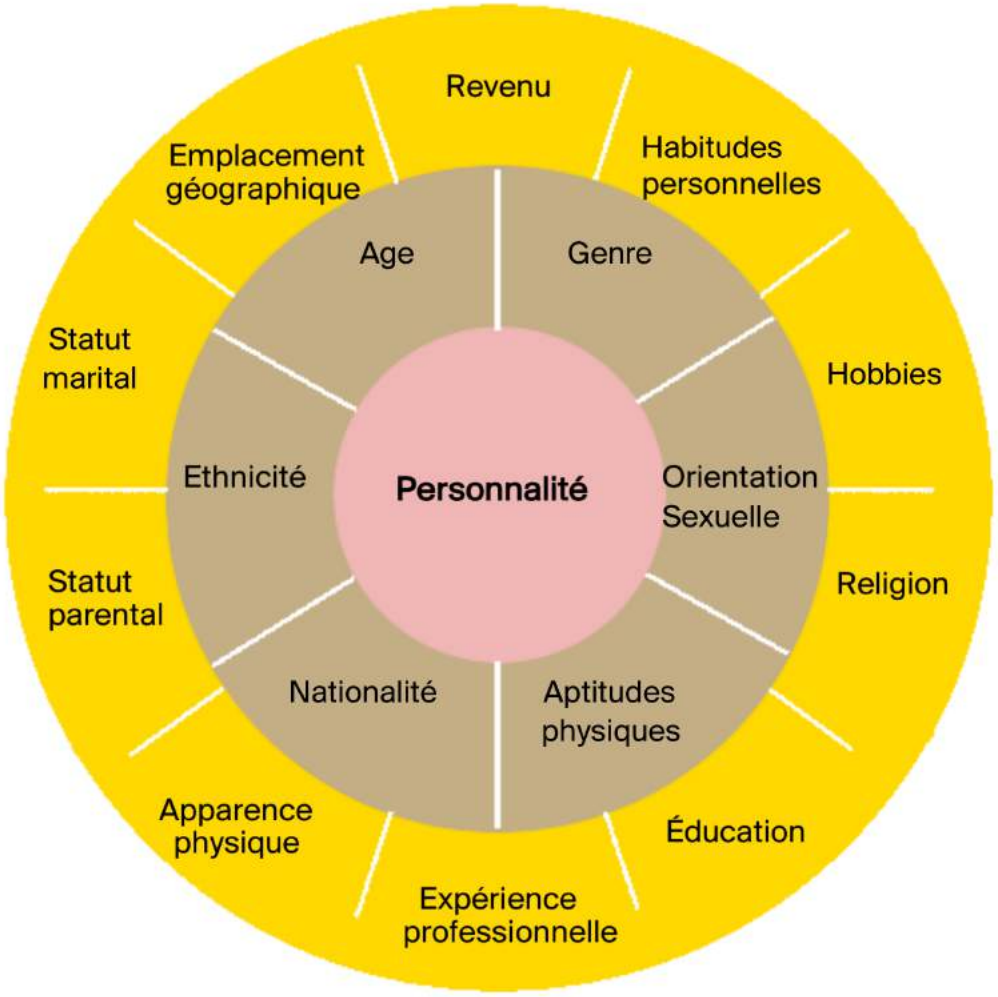
Source : Adaptation par Besity SA (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014)

Principe d'égalité et de non-discrimination

La gestion de la migration et de la réponse humanitaire doit se réaliser selon le principe de non-discrimination et d'égalité en termes d'identité de genre, d'orientation sexuelle, d'âge, d'appartenance ethnique, de lieu d'origine, de situation éventuelle de handicap et autres conditions.

Ce principe est lié à la reconnaissance de la diversité chez l'être humain et de l'égalité des opportunités quant au droit de recevoir une assistance et une protection selon ses besoins.

Figure 3. La roue de la diversité



Source : Adaptation par Besity SA (Gardenswartz & Rowe, 2003)

Principe de protection

Ce principe permet de rappeler l'importance d'aborder et de protéger l'être humain dans son ensemble. L'action de protéger une personne sous-entend la sauvegarde de la sécurité physique et psychique, des besoins de premières nécessités, ainsi que la préservation de la dignité et l'intégrité de la personne (Slim & Bonwick, 2005).

Il est aussi important de comprendre que l'action de l'intervenant peut avoir des répercussions à long terme sur l'individu. Même si l'action que l'on va offrir à la personne migrante est ponctuelle, il est important d'adopter une stratégie à long terme. Par ce principe on reconnaît les migrants comme les acteurs de leurs propres vies. Notre action vise donc à renforcer autant que possible leur autonomisation.

Enfin, le principe de protection s'insère également dans la reconnaissance des droits humains. Les individus concernés doivent pouvoir être ainsi tous couverts par un régime juridique de protection. Dans un contexte migratoire, il est alors important de reconnaître les individus comme titulaires de droits, indépendamment de leurs statuts migratoires spécifiques. Ceci signifie également que les intervenants ont une responsabilité de rediriger les personnes concernées vers les acteurs qui peuvent veiller à la protection et au rétablissement de leurs droits.



Source : Illustration par Besity SA

En résumé, nous reprenons la Charte humanitaire qui présente quatre principes de protection (Association Sphère, 2018)[3] :

1. Renforcer la sécurité, la dignité et les droits des personnes, et éviter de les exposer à des préjudices

2. Garantir l'accès des personnes à une assistance impartiale, proportionnelle à leurs besoins et fournie sans discrimination

3. Aider les personnes à se remettre des effets physiques et psychologiques de menaces de réels actes de violence, de coercition ou de privations délibérées

4. Aider les personnes à faire valoir leurs droits

[3] Le projet Sphère a été créé par des ONGs travaillant dans le domaine humanitaire et par le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, dans le but de mettre en place une Charte de standards minimums universels lors des interventions humanitaires (Association Sphère, 2018).

Principe de non re-victimisation

Le principe de non re-victimisation est important pour l'assistance et la protection des personnes migrantes. Il permet d'éviter de leur faire revivre des épisodes de violences et de traumatisme non nécessaires à l'assistance fournie, et ainsi préserver leur santé physique et psychologique.

Dans ce contexte, les États ont également la responsabilité dans leurs politiques migratoires, de développer et d'intégrer des outils inter-institutionnels pour éviter la répétition non nécessaire des déclarations et témoignages.



Source : Illustration par Besity SA

Principe de confidentialité

Le respect de la confidentialité fait partie intégrante de toute orientation, assistance et information reçue par le travailleur humanitaire. Il n'est en aucun cas permis de discuter ou de partager des données et informations personnelles avec une tierce personne en dehors du lieu de travail. Avant de réaliser une assistance, le travailleur doit communiquer oralement les principes de confidentialité à la personne prise en charge.

Dans le cas d'une assistance référée à une autre organisation, le partage du cas peut uniquement se faire s'il y a un accord de référencement préalable, et que la personne assistée, ait donné son consentement. Les accords de référencement doivent aussi intégrer le principe de non re-victimisation.



Source : Illustration par Besity SA

Perspective de genre

Nous venons d'expliquer les quatre principes qui guident ce manuel (principe d'égalité et de non-discrimination, principe de protection, principe de non re-victimisation, principe de confidentialité). Il est important de souligner que la migration ne sera pas vécue de la même manière selon qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. Nous estimons qu'il est donc important de comprendre ces différents principes en gardant en tête que la perspective de genre doit être abordée de manière transversale dans ces différents principes.

Qu'est-ce que le genre ?

Il est premièrement important de définir ce que signifie le terme « genre », et en quoi il se distingue du terme « sexe ». Alors que « sexe » de la personne désigne ses organes biologiques, le concept de genre, en revanche, est utilisé pour indiquer l'identité d'appartenance d'une personne. Souvent le « sexe » de la personne correspond à celui de son « genre », mais ce n'est pas toujours le cas. Il existe aussi des hommes et des femmes qui s'identifient au sexe opposé (personnes transgenres), et des personnes qui ne s'identifient à aucun genre, ou aux deux en même temps (personnes non-binaires) (Kim & Bedri, 2020).



Source : Illustration par Besity SA

Il est important de souligner que l'« orientation sexuelle » est encore un concept à part, qui se réfère aux préférences en matière de sexualité. Les hétérosexuels sont attirés par des personnes du genre opposé, les homosexuels par les personnes du même genre, et les bisexuels par les deux (Kim & Bedri, 2020).

Qu'est-ce que la perspective de genre ?

La « perspective » se réfère à la manière d'aborder un sujet, selon un certain angle ou cadre théorique. La « perspective de genre » s'intéresse aux dynamiques entre les genres dans la société. Elle reconnaît notamment que l'expérience des femmes dans la société est très différente à celle des hommes, notamment en matière d'inégalités de pouvoir. Ceci implique reconnaître que les comportements, les conduites adoptées, ainsi que les formes de pensée et de se sentir considérés comme propre à l'homme ou à la femme, sont en réalité produit de l'organisation sociétale, et non de la nature elle-même. C'est pourquoi il est dit que le genre est une « construction sociale », et les inégalités qui en découlent le sont donc aussi. Ainsi, la perspective de genre permet d'affirmer une égalité et de déconstruire les relations de pouvoir (Kim & Bedri, 2020).



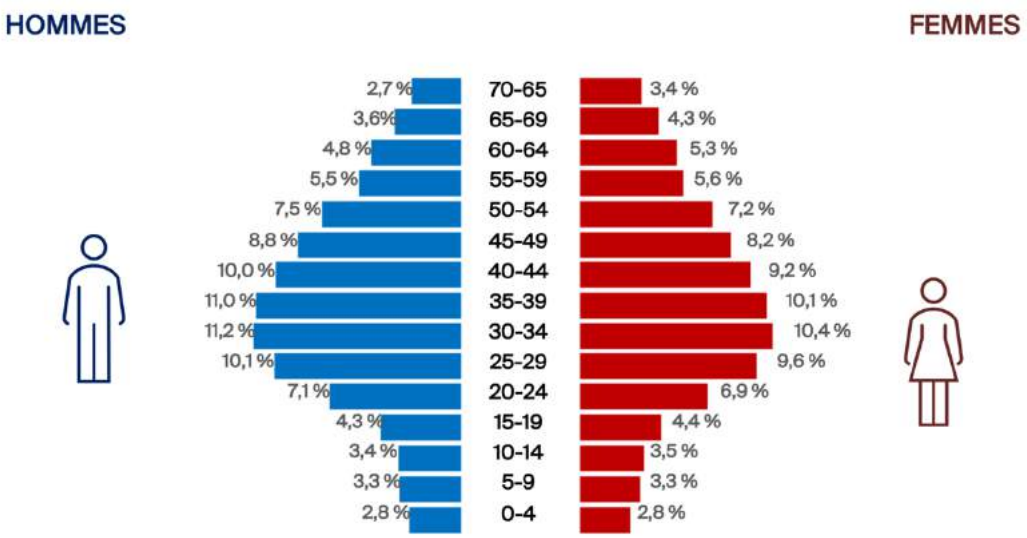
Source : Illustration par Besity SA

Genre et migration

Même si les femmes ont toujours participé au phénomène migratoire, leur présence a été peu étudiée. Les femmes ont été historiquement largement absentes dans les politiques publiques en lien avec la migration, et sous-représentées dans les statistiques. Selon le dernier rapport 2020 de l'OIM, les femmes constituent 48% de la migration internationale (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020). On parle aujourd'hui d'une « féminisation de la migration » car les données montrent qu'il existe de plus en plus de femmes qui émigrent de leur pays d'origine. Ces chiffrent montrent aussi que les institutions s'intéressent de plus en plus aux femmes dans la migration, car elles font un effort pour mieux mesurer ce phénomène et en tenir compte au niveau politique.

La perspective de genre dans le domaine migratoire vise aussi à redonner de la visibilité à ces femmes, ainsi qu'à leur expérience en tant que migrantes. Plus précisément, elle est importante car elle permet de reconnaître que des questions telles que les routes utilisées, les risques encourus et l'usage de la force et des formes de violences diffèrent souvent entre les femmes et les hommes.

Figure 4. Pyramide des âges des migrants internationaux en 2019



Source : Adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020)

BIBLIOGRAPHIE

Association Sphère. (2018). *La Charte humanitaire et les Standards minimum de l'intervention humanitaire*. Practical Action Publishing. https://spherestandards.org/wp-content/uploads/Le-manuel-Sphère-2018-FR.pdf

CRM. (2014). *Lineamientos regionales para la identificación preliminar de perfiles y mecanismos de referencia de poblaciones migrantes en condición de vulnerabilidad [Lignes directrices régionales pour l'identification préliminaire de profils et mécanismes de référencement de populations migrantes en conditions de vulnérabilité]*. Conferencia Regional sobre Migración. https://kmhub.iom.int/sites/default/files/c._lineamientos_2013.pdf

Gardenswartz, L., & Rowe, A. (2003). *Diverse teams at work: capitalizing on the power of diversity [Équipes diverses au travail : capitaliser sur le pouvoir de la diversité]*. Society for Human Resource Management.

HCR. (2020). *Sahel crisis. Responding to the urgent needs of refugees, internally displaced, returnees and others of concern [La crise du Sahel. Répondre aux besoins urgents des réfugiés, déplacés internes et autres personnes concernées]*. https://reporting.unhcr.org/sites/default/files/UNHCR%20Appeal%20for%20the%20Sahel%20Crisis_June%202020.pdf

Kim, F., & Bedri, S. (2020). *Gender-responsive communications toolkit [Toolkit de communication pour les réponses basées sur le genre].* Organisation internationale pour les migrations https://www.iom.int/sites/default/files/about-iom/gender/gender_responsive_comms._toolkit_may_14.pdf

OIM. (2020). *État de la migration dans le monde 2020*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_fr.pdf

Slim, H., & Bonwick, A. (2005). *Protection - An ALNAP guide for humanitarian agencies [Protection – Un guide d'ALNAP pour les agences humanitaires]*. ALNAP. https://www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/tools_and_guidance/ALNAP_Guide_Humanitarian_Agencies_2005_EN.pdf

ANNEXES – INTRODUCTION

Listes

Choses à faire et à ne pas faire selon les principes du manuel de formation

Principe d'égalité et de non-discrimination

A faire	A ne pas faire
✓ Je suis conscient de mes préjugés potentiels et de l'impact que cela peut avoir sur mon travail. ✓ J'écoute le besoin de la personne indifféremment de son genre, son âge, sa situation économique, sa nationalité, son groupe ethnique, son appartenance religieuse, son lieu d'origine, possible handicap, son orientation sexuelle ou sa situation migratoire. ✓ Je reconnais que chaque individu (indépendamment de ses caractéristiques apparentes / groupe d'appartenance, par exemple voir catégories citées en haut) mérite la même qualité d'attention et d'écoute de ma part.	⃠ Je présuppose que je connais le besoin de la personne sur la base de ses caractéristiques apparentes / groupe d'appartenance (par exemple, de son genre, âge, situation économique, nationalité, etc.) ⃠ J'émets des généralités basées sur les caractéristiques apparentes / groupe d'appartenance de la personne.

Principe de protection

A faire	A ne pas faire
✓ Je priorise la sécurité, l'intégrité et la dignité des personnes. ✓ Je reconnais les personnes comme des êtres capables de prendre des décisions sur leurs propres vies. ✓ Je connais les limites de la protection offerte par mon organisation, et si je ne peux pas répondre aux besoins de la personne, je l'informe des acteurs qui pourraient pourvoir à ses besoins.	⃠ Je promets une protection et un accompagnement à la personne que je ne suis pas sûr de pouvoir garantir. ⃠ Je renvoie une personne vers un autre acteur sans vraiment savoir si celui-ci sera en mesure de répondre à ses besoins

Principe de non re-victimisation

A faire	A ne pas faire
✓ Si la personne m'a été référée par un autre acteur sur le terrain, je prends le temps de lire l'information communiquée (verbalement ou par écrit), avant de la recevoir. ✓ Je ne pose pas les questions qui ne sont pas strictement nécessaires à la décision d'octroyer ou non l'assistance. ✓ Je communique clairement le but de l'entretien et pourquoi je dois poser certaines questions qui peuvent remuer un vécu ou une situation traumatisante.	⃠ J'empathise avec le discours de la personne, et je pose des questions personnelles qui ne sont pas déterminantes pour l'assistance. Je dis à la personne que tout va s'arranger, que je comprends ce qu'elle ressent. ⃠ Je compare le cas de la personne avec un autre cas que j'ai eu au préalable et lui fournis des détails pour lui dire qu'elle n'est pas seule.

Principe de confidentialité

A faire	A ne pas faire
✓ Je ne parle pas de mon entretien, ni de l'assistance octroyée avec des personnes qui ne sont pas directement reliées au cas.	⃠ Je rencontre le ou la collègue à qui j'ai remis le cas d'assistance dans un lieu public, et j'en profite pour poser des questions.
✓ J'avertis mon supérieur si je suis affectée par le discours de la personne et que je ressens le besoin d'en parler dans un endroit sûr.	⃠ Après avoir réalisé une assistance, je remplis la feuille de référencement et je la laisse traîner sur mon bureau.

Module 1 Contexte migratoire

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Comprendre les grandes tendances dans la migration au niveau global, régional et national

✓ Acquérir une vision globale des facteurs historique, géographique, social et culturel dans la migration

✓ Développer une compréhension intégrale des raisons qui poussent les personnes à migrer

✓ Comprendre les différents enjeux soulevés par la migration

Cadre théorique

- Définitions des formes de déplacements de population
- Répartition des flux de la migration selon les régions d'appartenance, l'âge et le genre
- Définition des catégories juridiques déplacé interne, réfugié et travailleur migrant

Activités pour renforcer l'apprentissage

- **Activités :**

  Activité 1
  « Suis-je illégal ? »

  Activité 2
  « Pourquoi suis-je parti ? »

Chapitre 1
La migration internationale, ses caractéristiques et ses tendances

Au cours de l'histoire les personnes ont quitté de manière volontaire ou involontaire leur pays ou contrées d'origine pour différentes raisons, souvent pour améliorer leurs conditions de vie, offrir de meilleures opportunités à leur famille mais également pour des motifs de persécution, de conflits, de changement climatique et de désastres naturels.

L'OIM établit qu'une migration, à la fois humaine et bien organisée, profite aux migrants et à leurs sociétés d'accueil, de transit et de départ. Pour ce faire, il est important que les États adoptent des politiques humaines et basées sur le droit international afin de veiller à une meilleure protection des droits humains et une diminution des risques encourus par la migration irrégulière. D'importants efforts ont été réalisés au niveau global, avec notamment l'adoption du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Quelles sont les différentes formes de déplacements de population ?

Migration interne : Elle a lieu lorsqu'une personne se déplace d'une zone d'un pays à une autre afin d'y établir une nouvelle résidence que ce soit de manière temporaire ou permanente. La caractéristique principale est qu'il n'y a pas de franchissement de frontière internationale, puisque la personne se déplace dans le même pays (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

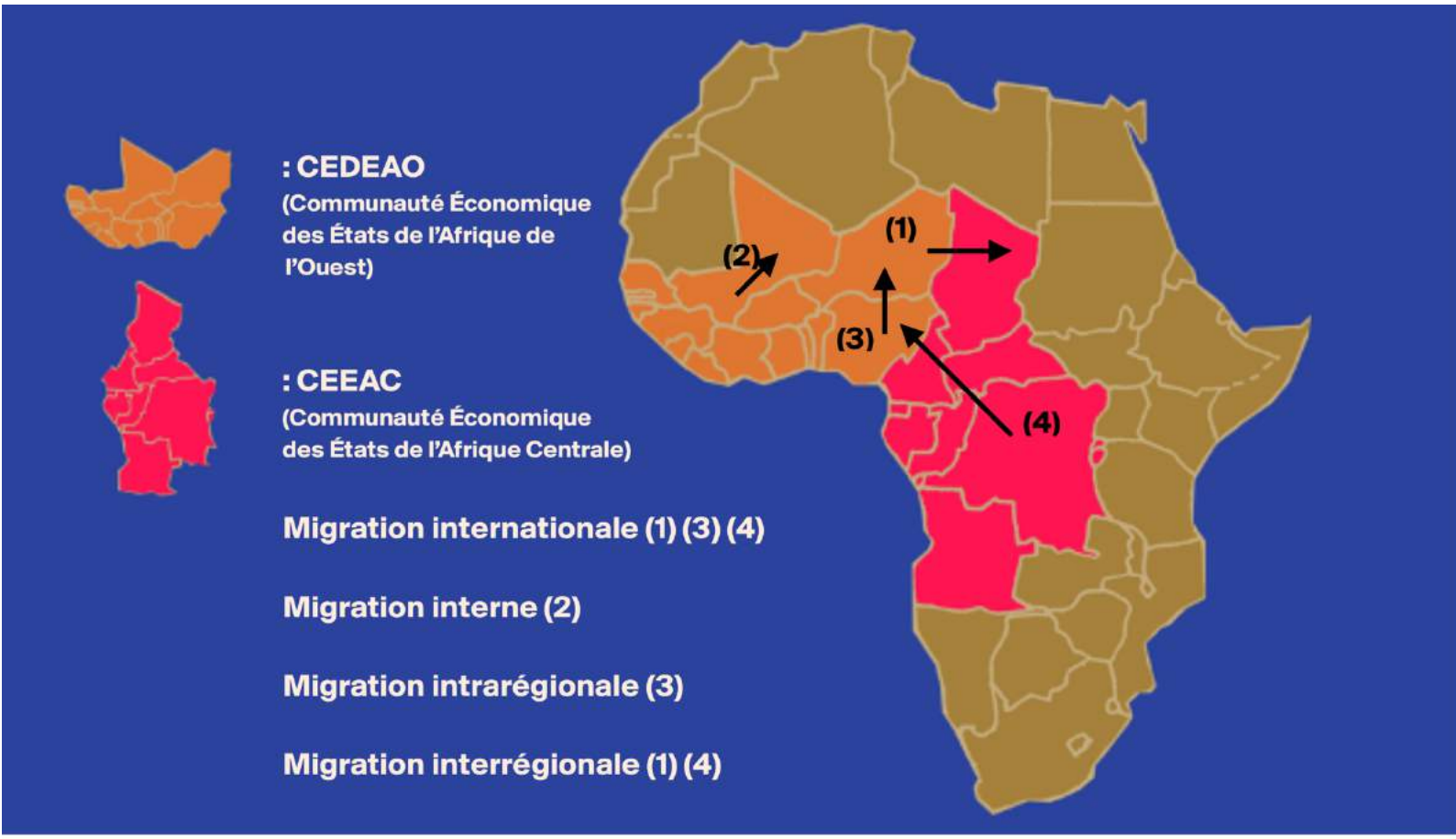
Migration internationale : On parle de migration internationale, lorsqu'une personne quitte son pays d'origine, ou son lieu de résidence habituel, dans le but de s'établir de manière permanente ou temporaire dans un nouveau pays. La caractéristique principale est donc le franchissement d'une frontière internationale (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Les sous-catégories de la migration internationale

Migration intrarégionale : Elle s'effectue lorsqu'une personne quitte son pays d'origine ou de résidence habituel, dans le but de s'installer de manière permanente ou temporaire dans un autre pays appartenant à la même région. C'est par exemple le cas de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui regroupe quinze États membres. Elle se caractérise donc par les mouvements de populations qui restent dans la même région, tout en franchissant une frontière internationale (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], 2008).

Migration interrégionale : Elle se caractérise par le déplacement d'une personne qui quitte son pays d'origine ou de résidence habituel, dans le but de s'installer de manière permanente ou temporaire dans une région différente. C'est par exemple le cas des personnes qui migrent de la CEDEAO vers la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) (Konan *et al*., 2011).

Carte 1. Schéma sur les différentes formes de déplacements de populations



Source : Illustration et élaboration par Besity SA

Migration régulière et irrégulière

⇨ ANNEXES – MODULE 1
Voir activité 1, « Suis-je illégal ? »

Migration régulière : Elle définit le déplacement qui s'effectue en accord avec les normes législatives du pays d'origine, de transit et de destination (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Migration irrégulière : Elle représente le mouvement de personnes qui ne respectent pas les lois, réglementations ou les accords internationaux qui régissent l'entrée ou la sortie du pays d'origine, de transit ou de destination (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Qui est un migrant ?



Source : Illustration par Besity SA

Le terme migrant n'est pas défini par le droit international, et il n'existe également pas de définition universellement acceptée. Pour ce manuel, nous adoptons la définition de l'OIM, qui permet de poser un cadre de compréhension théorique. Le terme migrant désigne « *toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, soit dans une autre région à l'intérieur d'un même pays, soit dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale* » (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007). Ce terme englobe plusieurs catégories juridiques bien déterminées, comme par exemple, les travailleurs migrants, les victimes de trafic illicite, les réfugiés ou encore les victimes de la traite des personnes. En somme, cette définition inclut n'importe quel déplacement humain, indépendamment de :

- **La situation juridique** : migration régulière ou irrégulière
- **Le caractère volontaire ou involontaire du déplacement :** déplacement volontaire ou forcé
- **Les causes du déplacement** : les facteurs d'expulsions et d'attraction du déplacement (voir chapitre quatre du module)
- **La durée du déplacement :** permanent ou temporaire

Quelques définitions de catégories juridiques

Déplacé interne (DPI) : Personne ou groupes de personnes qui, « *ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État* » (Principe directeurs relatif au déplacement de personnes à l'intérieur de leurs propre pays, 1998, annexe, § 2) (Bureau de la coordination des affaires humanitaires [OCHA], 2004).

Réfugié : Personne ou groupes de personnes qui, « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle*

avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (Convention relative au statut des réfugiés, 1951, art. 1er a, § 2) (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], 2007).

Travailleur migrant : Désigne « *les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes* » (Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990, art. 2, § 1) (Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme [HCDH] 2020).

Tendances globales de la migration

Migrants internationaux

En 2019, on estimait le nombre de migrants internationaux à 272 millions de personnes, soit 3,5% de la population mondiale. Bien que ce chiffre représente une minorité de la population totale mondiale, il démontre une augmentation stable de la migration au fil des années (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

Migrant internes

Le nombre de migrants ne franchissant pas une frontière internationale est bien plus important que les migrations internationales. En 2009, on estimait le chiffre total à 740 millions. Il faut cependant différencier, parmi les migrants internes, ceux qui pour des raisons de violences ou de conflits, se voient forcés de se déplacer. On appelle ces derniers des déplacés internes ou DPIs. En 2018, l'Observatoire des situations de déplacement interne a enregistré le nombre le plus haut jamais atteint depuis sa création en 1998, soit 41,3 millions (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

Réfugiés

En 2018, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estimait un nombre de 25,9 millions de personnes réfugiés dans le monde (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

Travailleurs migrants

Selon les estimations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en 2017 on recensait 164 millions de travailleurs migrants. Cela représentait alors un peu plus des deux tiers de la totalité des migrants internationaux enregistrés cette même année (258 millions) (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

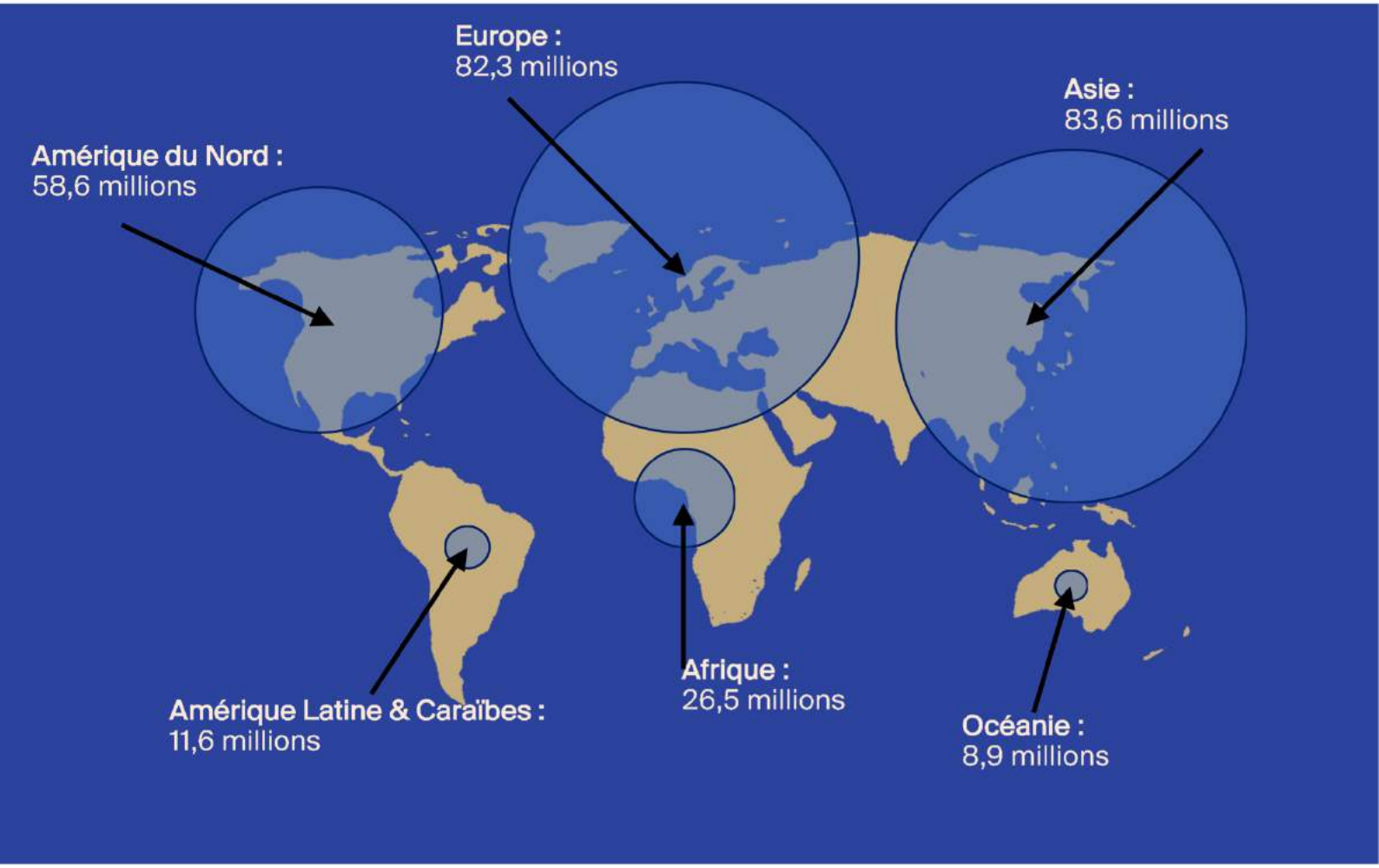
Lieu de destination des migrations internationales

Les principales régions de destination des migrants internationaux restent l'Europe et l'Asie (Carte 2). A elles seules, ces deux régions accueillaient (respectivement) plus de 82 millions de migrants (soit 61% des migrants du monde), suivis de l'Amérique du Nord (22%), de l'Afrique (10%), de l'Amérique latine et les Caraïbes (4%) et enfin de l'Océanie (3%). Ces chiffres sont à considérer en proportion à la taille de la population et à l'évolution démographique de la région (Organisation internationale pour les migrations [OIM], (2020b).

Il est important de considérer le lien entre la migration et l'évolution démographique dans les rapports entre les pays du Nord et les pays du Sud. L'Europe est la région du monde avec la plus faible croissance démographique, et un fort taux de vieillissement de la population. La migration vers l'Europe permet de ralentir ce phénomène (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

A l'inverse, dans les pays avec un fort taux de croissance démographique, dû notamment aux taux élevés de fécondité et un recul de la mortalité, la migration de départ vers les pays du Nord permet de ralentir la croissance de la population. Ceci est notamment le cas de l'Afrique qui est la région avec la croissance démographique la plus rapide au monde (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

Carte 2. Migrants internationaux à la moitié de l'année 2019



Source : Illustration et adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], (2020b)

Chapitre 2
Migration régionale

La migration en Afrique de l'Ouest : rappels historiques et tendances

La migration pré-coloniale

L'Afrique de l'Ouest est de par son histoire, le théâtre d'intenses mouvements migratoires et de brassages culturels. Son positionnement stratégique, aux portes du Maghreb et du bassin méditerranéen ont favorisé l'émergence d'un vaste réseau de commerce transsaharien qui a attiré de multiples populations migrantes. A partir du 8e siècle, la région a commencé à entretenir des liens réguliers avec le Nord de l'Afrique, puis avec l'Europe Musulmane, notamment à travers l'échange de matières précieuses (pierres, ivoire et or), de sel et de main d'œuvre esclave. Cette région du monde était aussi reliée par un circuit commercial caravanier au reste du monde musulman, du Maroc actuel jusqu'à la Chine (Charrière & Frésia 2008 ; Chater, 2002).

La migration coloniale

La répartition de l'Afrique de l'Ouest entre grandes puissances coloniales est une conséquence directe de la Conférence de Berlin tenue durant les années 1884 et 1885. La France a obtenu l'immense majorité du territoire en question, avec les pays du Sahel Central (Haute Volta, Soudan Français (actuels Burkina Faso et Niger) et le Niger). Les pays côtiers suivants sont aussi devenus des colonies francophones : Mauritanie, Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire et Dahomey (Bénin). Les britanniques ont quant à eux mis la main sur la Gambie, le Sierra Leone, la Gold Coast (Ghana), et le Nigeria. Finalement, l'actuelle Guinée-Bissau (alors la Guinée-Bissau), et l'actuel Togo sont devenu un protectorat allemand puis une colonie française (Université d'Oregon, 2021).

Alors que l'Afrique de l'Ouest se caractérisait comme une « *Terre d'immigration* », l'entreprise coloniale et la restructuration de l'économie de la région a aussi converti l'Afrique de l'Ouest en une « *Terre d'émigration* ». Les puissances européennes ont commencé à organiser le territoire en fonction de la géographie et du climat. De grands investissements sont allés vers les zones côtières, de par leurs ports, et pour y développer des mines et des plantations. La mobilité au sein de la région a commencé à prendre une autre ampleur. La colonisation a multiplié les migrations internes, avec laquelle s'est instaurée une migration de main d'œuvre saisonnière de l'intérieur vers les

côtes. Une migration interrégionale s'est aussi développée vers l'Afrique centrale. Des travailleurs qualifiés y étaient transférés afin de faciliter l'administration des colonies francophones. Parmi les différents types de migrations, la période coloniale s'est aussi caractérisée par de vastes mouvements de déplacements et recrutements forcés (Charrière & Frésia, 2008).

La migration en Afrique de l'Ouest : tendances actuelles

L'espace communautaire ouest-africain

Le processus d'indépendance de l'Afrique de l'Ouest a commencé en 1958 avec la Guinée. Puis, en 1960, en moins de 12 mois, pas moins de 9 pays sont devenus des États souverains. Cette année révolutionnaire lui a valu l'appellation d'« *année magique* » par Léopold Sédar Senghor. En 1975, tous les pays d'Afrique de l'Ouest avaient finalement obtenu leur indépendance.

Selon N'faly Sanoh (chargé de programmes d'immigration pour la commission de la CEDEAO), « *l'avènement des colonies à l'indépendance ouvrira une ère nouvelle avec le désir de réunir les peuples jadis divisés* ». Le souvenir d'une région de brassage culturel, où « [les] *populations, les hommes, les biens et les idées circulaient librement* » ont abouti vers le désir de créer un espace économique commun à l'Afrique de l'Ouest (Sanoh, s.d.).

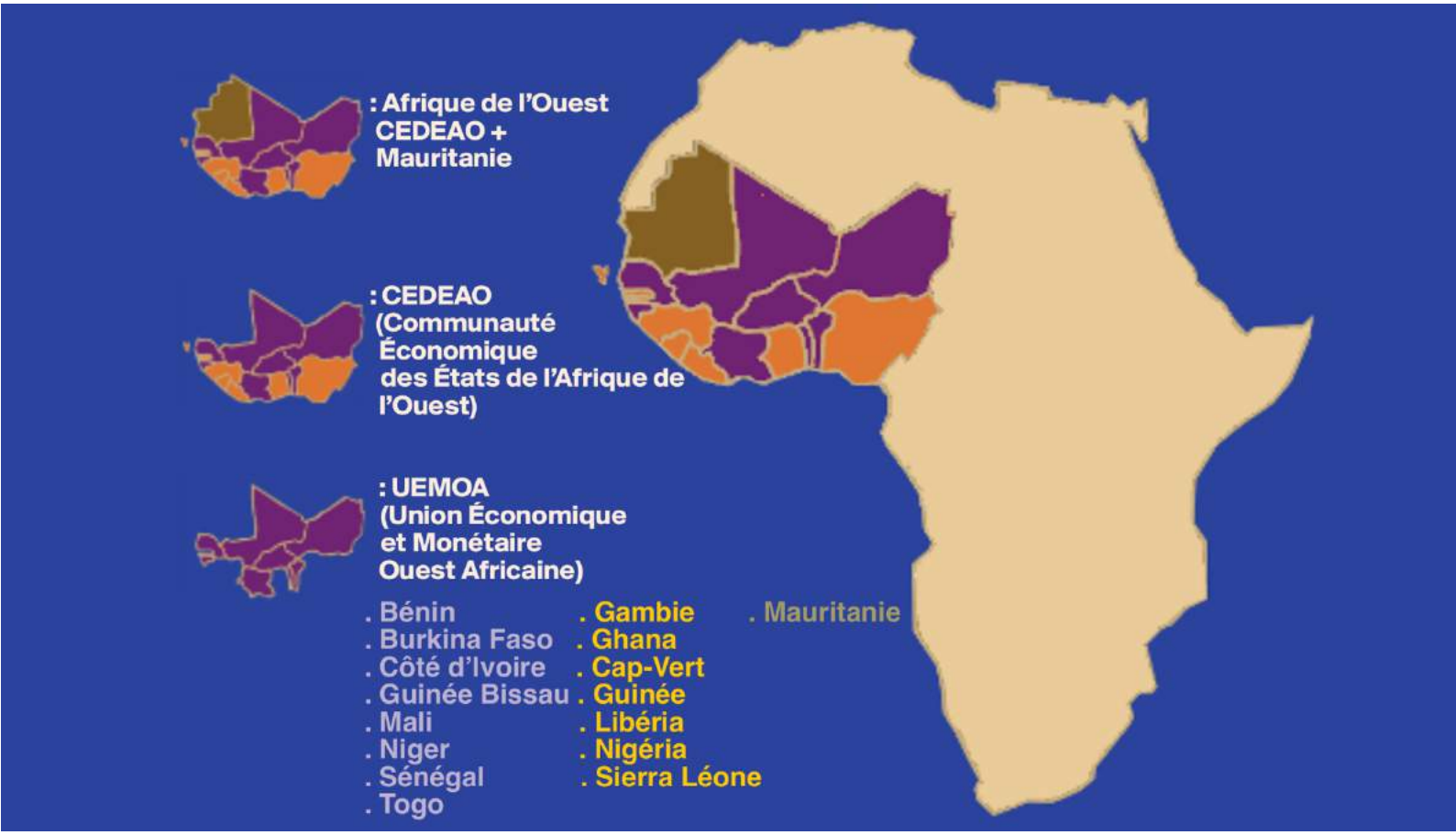
La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest fut créée le 28 mai 1975. Il s'agit d'une organisation intergouvernementale ouest-africaine, qui a pour but de développer l'intégration économique de la région, et la coopération économique et politique des États membres. Le paragraphe 2 de l'article 27 du traité fondateur de la CEDEAO, demande aux États membres de dispenser les citoyens de la Communauté des formalités de visas et de carte de séjour, et de leur permettre d'occuper un emploi et d'entreprendre des activités commerciales et industrielles sur leur territoire.

La CEDEAO compte actuellement 15 États membres de la côte et du Sahel, soit tous les pays de l'Afrique de l'Ouest sauf la Mauritanie (qui s'est retirée en l'an 2000) (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], 2021) (Carte 3).

La CEDEAO possède un cadre juridique très favorable à la migration, et avec des dispositions légales assez avancées en termes de protection des droits des travailleurs migrants et de protection des droits de l'homme en général. Les États membres ont

adopté en 1979 un protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement des citoyens de la communauté. Depuis cette année, la CEDEAO est devenue un carrefour migratoire pour les ressortissants de ses pays membres. En 1994, un certain nombre de Chefs d'État de pays de la CEDEAO ont créé l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Cette organisation lie actuellement 8 pays francophones par une monnaie commune (le franc CFA). L'UEMOA offre aussi une liberté totale de circulation au sein de la zone et permet le droit de travail et de résidence pour les citoyens des pays membres (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], 2014 ; Union Économique et Monétaire Ouest Africaine [UEMOA], 2021).

Carte 3. Carte des pays membres de la CEDEAO et de l'UEMOA



Source : Illustration et élaboration par Besity SA

Malgré le cadre juridique existant, il existe un fossé très large entre les textes et leur application (Ba & Fall, 2006 ; Choplin & Lombard, 2010 ; Loujna Tounkaranke, 2014). Ainsi, au sein de cet espace économique, la migration économique n'est pas un phénomène mineur. Plusieurs raisons l'expliquent, à savoir :

- le manque de communication, de connaissance du protocole de 1979 et de ses textes additionnels (nombreux migrants ne disposent pas de tous les documents requis (passeport, carnet de voyage de la CEDEAO) ;
- l'établissement du carnet jaune de vaccination pour tout voyageur ;
- la déclaration au service d'immigration de toute intention de séjour excédant le délai règlementaire de 90 jours ;
- la corruption et le racket des personnes par les agents de l'Etat ;
- la porosité des frontières ;
- l' absence d'une base de données numérisée et centralisée portant sur les flux ;
- le déficit d'équipement de contrôles de documents et de formation des agents aux frontières

La migration irrégulière concerne aussi les migrants originaires des pays d'Afrique centrale qui transitent par les pays de la CEDEAO et ceux qui y s'installent lorsqu'ils ne parviennent pas à regagner l'Europe.

A cet effet, en octobre 2019, dans le cadre de son 25e anniversaire, l'UEMOA a organisé un forum scientifique avec un panel d'experts d'horizons différents pour mener une réflexion sur la question de la libre circulation dans l'espace communautaire et pour assurer l'application de dispositions légales sur la question (Bonkoungou, 2019). La société civile s'est aussi beaucoup mobilisée afin de sensibiliser au protocole de 1979, et promouvoir et défendre les droits des migrants (Loujna Tounkaranke, 2014).

Les tendances démographiques en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest (CEDEAO et Mauritanie) possède actuellement une population de plus de 400 millions d'habitants. Avec un taux de fécondité (TF)[4] de presque 5,2 enfants par femme pour la période 2015-2020, l'Afrique de l'Ouest est la deuxième région (après l'Afrique Centrale) avec le TF le plus élevé du monde. Le Sahel Central (Burkina Faso, Mali, Niger) se distingue particulièrement du reste de la région. Il possède les pays avec le TF le plus élevé d'Afrique de l'Ouest, et le Niger, avec 7 enfants par femme, détient de loin de TF le plus important du globe (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies [ONU DAES], 2019).

[4] Le taux de fécondité se réfère au nombre de naissances vivantes sur une période donnée, rapporté au nombre de femmes en âge de procréer (typiquement, des femmes de 15 à 49 ans).

Cette fécondité élevée et la progression de l'espérance de vie dans la région font que la population y augmente à un rythme très soutenu. La population s'est accrue en Afrique de l'Ouest de 2,7% par année entre 2015 et 2020. Par ailleurs, le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies projette que la population de la région va doubler à l'horizon 2050. Les pays du Sahel Central (Burkina Faso, Mali et Niger) (plus la Gambie) sont aussi les pays avec le taux de croissance le plus rapide de la région, avec un taux proche des 3% (par année) pour la période 2015-2020. Le Niger se distingue, encore une fois, pour avoir le taux de croissance le plus important de la région, avec une population en croissance de 3,8% (par année) durant les cinq dernières années. L'ONU DAES estime par ailleurs que la population de ces trois pays va elle aussi être au moins deux fois plus grande dans les 30 prochaines années (Département des affaires économiques et sociales des Nations unies [ONU DAES], 2019).

Les pays d'Afrique de l'Ouest sont composés par une population très jeune, avec deux-tiers de personnes ayant moins de 24 ans (Fonds des Nations unies pour la Population [FNUAP], 2018). La croissance démographique régionale rapide signifie que l'Afrique de l'Ouest connaîtra un accroissement substantiel de personnes en âge de travailler. Cette hausse de la main d'œuvre pourrait constituer une opportunité économique très positive si la région avait la capacité de l'absorber, en y créant des opportunités économiques et professionnelles. C'est ce que les démographes et économistes appellent le « dividende démographique ». Toutefois, une telle croissance de la population peut aussi accentuer les problèmes déjà existants dans la région : la pauvreté, le manque d'opportunités économiques, l'érosion des terres et le changement climatique, les conflits, etc. (Canning *et al*., 2015).

Les dynamiques migratoires en Afrique de l'Ouest

La migration intrarégionale

Les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest sont parmi les plus mobiles de la planète. L'OIM et le HCR estimaient qu'environ 2 à 3% de la population de la région se déplacerait chaque année vers un autre pays (Charrière & Frésia, 2008). La grande majorité des migrants ouest-africains se déplacent à l'intérieur de la CEDEAO, et dans des pays limitrophes. Seuls entre environ 20 et 30% des migrants de la région déplaceraient à l'extérieur de l'Afrique de l'Ouest (Bastide, 2017).

La migration au sein de la CEDEAO se dirige essentiellement vers les pôles économiques sur la côte, dans des pays tournés vers l'exportation de matières premières. Cette

migration est le reflet, d'une part, de l'organisation économique héritée de la période coloniale. D'autre part, elle est aussi entre-tissée avec les réseaux d'échanges de différents peuples présents dès avant la colonisation européenne.
En ce qui concerne le Hinterland, dont les pays du Sahel central font parties, on observe trois grands axes de migration (Bastide, 2017 ; Charrière & Frésia, 2008) :

- vers la Côte d'Ivoire et e Ghana, pour le travail dans les mines d'or, dans de grandes exploitations agricoles (de café et de cacao), et pour le commerce du bétail
- vers le Nigeria, pour le travail dans le secteur pétrolier ou l'industrie secondaire
- vers le le Sénégal, pour y travailler dans l'agriculture et dans les réseaux d'échange commerciaux (notamment de culture d'arachide), et pour les études (scolaires et universitaires)

Diverses crises, de nature politiques et environnementales, ont frappé la région et bousculé ses schémas migratoires. Par exemple, les conflits agraires de la fin des années 1990 et la guerre civile de 2002 en Côte d'Ivoire ont eu un impact énorme sur la migration dans toute la région. La Côte d'Ivoire occupait une place centrale dans les dynamiques migratoires depuis la colonisation, ce qui a créé une réorganisation des flux de déplacement dans la région (Bastide, 2017 ; Charrière & Frésia, 2008 ; Fromageot, 2006).

Les années 2010 ont aussi grandement façonné les dynamiques migratoires. La recrudescence des sécheresses ont été à l'origine d'une crise alimentaire aiguë, ainsi que les inondations, ont provoqué d'importants déplacements de la population rurale vers les villes, ainsi qu'ailleurs dans la région (Banque mondiale, 2012 ; Nouaceur 2020). La chute du régime de Khadafi en 2011 et la crise libyenne ont fortement contribué à la déstabilisation de la région, ainsi que la rébellion Touareg du Mali en 2012. Depuis, la région a connu une montée de réseaux djihadistes et d'activités criminelles organisées, ayant des intérêts interconnectés. La dégradation de sa situation sécuritaire a profondément bousculé les habitants du Sahel, et a provoqué de forts mouvements de population internes et internationaux, à l'intérieur de la région (et dans une moindre mesure, interrégionaux) (Gaye, 2017 ; Tounkara, 2020).

La migration interrégionale en Afrique

En matière de migration interrégionale, l'Afrique de l'Ouest est très fortement connectée avec l'Afrique du Nord, plus précisément avec les pays du Maghreb. La première vague de migrations vers le Nord a commencé dans les années 1970, en raison du boom pétrolier et de l'expansion économique de la Libye et de l'Algérie. La Libye a commencé à recruter beaucoup de travailleurs l'Afrique de l'Ouest à partir des années 1990. Toutefois, une grande partie de cette migration restait de nature irrégulière (Bastide, 2017 ; Charrière & Frésia, 2008). L'Afrique du Nord, notamment la Libye, est devenu non seulement un point de destination mais aussi de transit vers l'Europe.

La migration vers l'Europe

Avant l'établissement d'un visa d'entrée, les migrations ouest-africaines vers les pays occidentaux se dirigeaient essentiellement vers les anciennes métropoles colonisatrices et s'effectuaient par voie maritime et aérienne. Ces migrations étaient essentiellement masculines et peu qualifiées mais elles sont ensuite devenues plus durables sous l'effet des politiques de regroupement familial, tout en s'élargissant aux étudiants, aux personnes qualifiées et aux femmes (Devillard *et al*. 2016).

L'introduction de visas d'entrées à l'espace Schengen, à partir du milieu des années 1990, et le durcissement radical des politiques d'immigration en Europe dans les années 2000, n'a pas empêché les mouvements de population vers l'Europe. Au contraire, il a contribué à rendre ces voyages irréguliers et dangereux, entraînant ainsi le développement de réseaux de passeurs sur le continent africain. La migration de l'Afrique de l'Ouest vers l'Europe s'est encore intensifiée depuis 2011, avec la chute du régime de Khadafi et la guerre civile en Libye. Les migrants ouest-africains ont suivi les pas des migrants venant du Nord de l'Afrique, en traversant la méditerranée pour arriver en Europe (Bastide, 2017).

Les phénomènes accentuant la migration dans la région

Les effets multiples de la croissance de la population (mentionnées en haut) provoquent à leur tour une hausse de la migration. Les autres phénomènes qui accentuent, de manière générale, la migration en Afrique de l'Ouest sont : la porosité des frontières (liés à l'absence de services étatiques et de contrôle migratoire dans les zones frontalières), la pauvreté et le manque d'opportunités économiques, le changement climatique et l'insécurité liée aux conflits (Département des affaires économiques et sociales des

Nations unies [ONU DAES], 2019 ; Konan, *et al.* 2011). Tous ces facteurs sont intrinsèquement liés entre eux.

Voici un exemple de comment les facteurs économiques, écologiques et sécuritaires s'entretissent avec la migration :

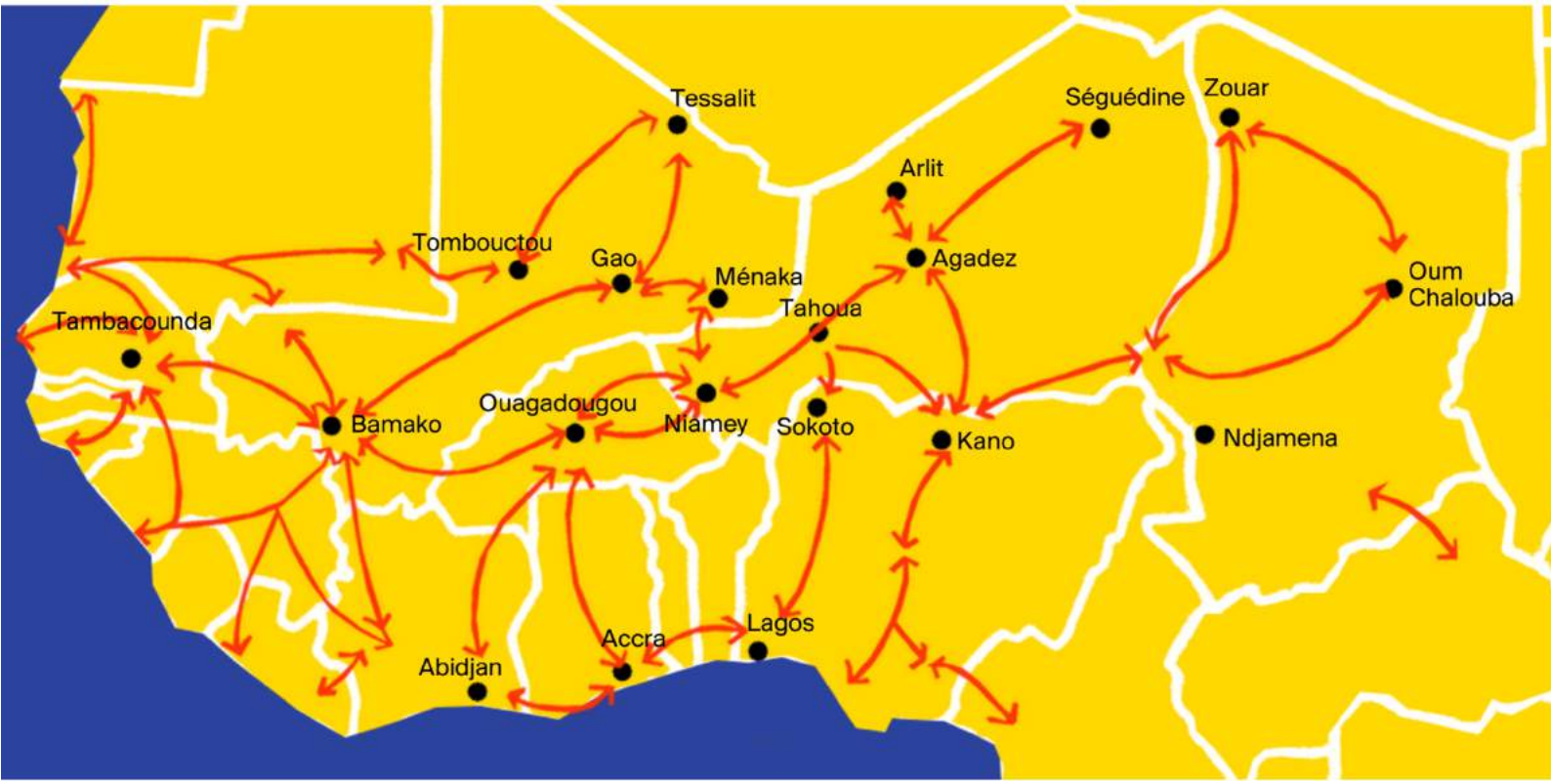
Selon un rapport de la CEDEAO et de la FAO, les jeunes (15-24 ans) représentent l'énorme majorité des migrants enregistrés dans la région (environ 85%). Une partie des 15% restants se dirigeraient vers l'Europe, mais d'autres rejoindraient aussi des groupes armés (Tall & Sidibé, 2020).

En parallèle, beaucoup d'affrontements inter-communautaires ont repris ces dernières années dans les zones frontalières entre le centre du Mali, le Nord du Burkina Faso et le Sud-Ouest du Niger, provoquant ainsi une forte augmentation des déplacements. Certains de ces conflits concernent l'accès à la terre et à l'eau, mais de nombreuses attaques s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à éradiquer les groupes extrémistes opérant dans la région.

Impact du COVID19 dans la migration

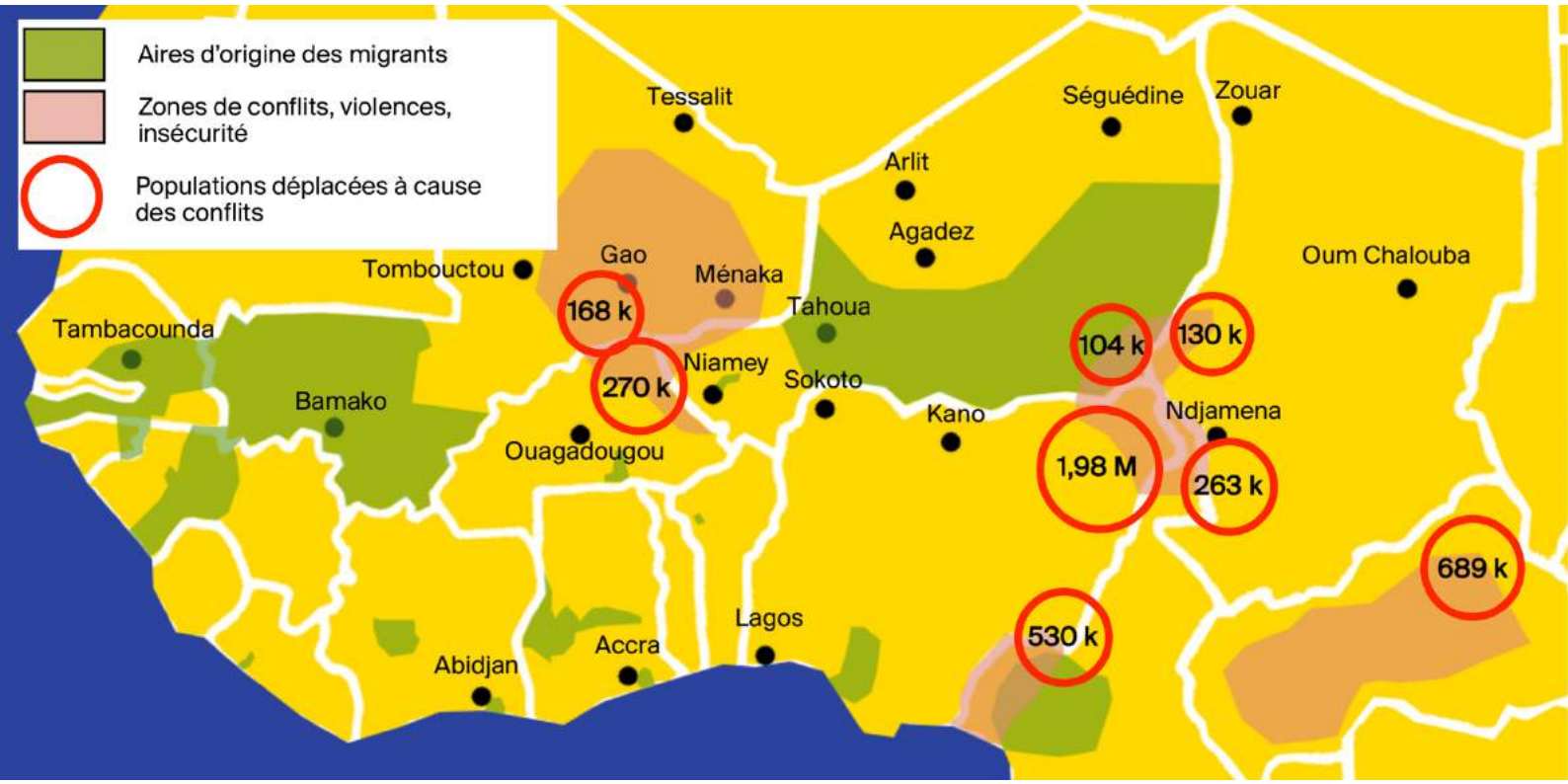
Selon les chiffres avancés par l'ONU, la région dépend à 60% de l'économie informelle et s'est donc vu lourdement affectée par la fermeture des frontières et du commerce transfrontalier (ONU Info, 2020). Le Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale estime que la crise du COVID19 et ses restrictions de circulation ont bloqué environ 33 mil migrants aux frontières (Organisation internationale pour les Migrations [OIM], 2020). Par ailleurs, beaucoup de travailleurs saisonniers – par exemple dans les zones agricoles ou d'extraction d'or -sont devenus des travailleurs irréguliers (ONU Info, 2020).

Carte 4. Principaux axes de migrations et Afrique de l'Ouest



Source : Illustration et adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019)

Carte 5. Conflits et déplacements en Afrique de l'Ouest



Source : Illustration et adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019)

Chapitre 3
Migration nationale

Les tendances et les caractéristiques de la migration au Burkina Faso

Le pays Moaaga (actuel Burkina Faso) est le berceau de différents royaumes (Ouagadouguo, Boussouma, Boulsa), lesquels constituaient une sorte de nation ou d'unité politique plurielle. Nommé « La Haute Volta » sous domination française, le pays gagna son indépendance le 5 août 1960. Le nom actuel actuel du Burkina Faso fut donné par Thomas Sankara, qui signifie littéralement « la patrie » (Faso en dioula) des « hommes intègres » (Burkina en moré) (Beucher, 2015 ; Jeune Afrique, 2007; LeFaso, 2009).

Le Burkina Faso est un pays continental, qui partage plus de 3000 Km de frontières avec six pays : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger et Togo (Swissinfo, 2015). Il a actuellement une population totale de 20 millions d'habitants selon les projections de 2020 (Institut National de la Statistique et de la Démographie [INSD], 2021).

De par sa situation géographique, il occupe une position stratégique et constitue un carrefour d'échanges dans la sous-région et un pays de transit entre les autres pays sahéliens (Mali, Niger) et les pays côtiers. Son économie repose essentiellement sur l'agriculture et emploie environ 80 % de la population active (Banque Mondiale, 2021a). Malgré la crise sécuritaire et humanitaire, le cadre macro-économique du Burkina Faso est resté globalement stable, avec une croissance du PIB de 6% en 2019 contre presque 7% en 2018 (Groupe de la Banque africaine de développement [BAD], 2021). Quant au PIB par habitant, il a plus que doublé entre 1990 et 2019, passant ainsi de 351 $USD à 789 $USD courants) (Banque Mondiale, 2021b). Selon la Banque africaine de développement, la croissance du PIB de 2019 (6 %) est issue tirée de la consommation privée (env. 8 %), du secteur secondaire (env. 8 %), des services (env. 7%) ainsi que de la consommation publique (env. 6 %) (Groupe de la Banque africaine de développement [BAD], 2021).

Au niveau de l'Indice de Développement Humain (IDH), le rapport 2020 du Programme des Nations Unies pour le Développement, a classé le Burkina au 182ème sur 188 à l'échelle mondiale. Malgré une croissance remarquable de l'IDH durant ces dernières années, plus de 40 % de la population vit toujours sous le seuil de la pauvreté, ce qui s'explique par de nombreux défis liés entre autres au sous-emploi, à la faible qualification

et rémunération des travailleurs, etc. (Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], 2020).

La position géographique du Burkina, le faible développement économique, les sécheresses récurrentes, le boum minier survenu dans les années 2000 et l'insécurité liée aux mouvements djihadistes dans certaines parties du pays (Nord, Centre-Nord, Centre-Est, etc.) ont eu pour conséquence d'intensifier les mouvements migratoires (Dabiré, 2016).

L'évolution historique de la migration au Burkina Faso

A l'image des pays de l'Hinterland d'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un pays d'émigration. Le pays est régulièrement confronté à une pluviométrie assez capricieuse et des périodes de sécheresses récurrentes. Les plus mémorables sont celles de 1972-73, 1983-84, 1990-91 (Dabiré, 2016). D'importants déficits céréaliers avec des impacts négatifs sur la vie des populations et du bétail ont été observés durant ces différentes périodes. Pour y faire face, les communautés et surtout les plus jeunes utilisent le plus souvent la migration (mouvements locaux de courte durée ; migration saisonnière, économique, etc.) comme alternative. Ainsi, déjà en 1960, le recensement effectué faisait état de presque 4% de la population vivant à l'extérieur du pays. Cette proportion est passée à presque 6% en 1975, puis à environ 11% en 1985 (Zongo, 2010). De façon générale, la migration Burkinabè a évolué suivant trois principales phases.

- La 1ère phase correspond à la période avant les indépendances de 1960. Durant cette période, la colonie de la Haute Volta vue comme un important réservoir de main d'œuvre a été utilisée comme dispositif de mise en valeur coloniale pour alimenter les principaux chantiers de l'Afrique Occidentale française. Cette période fût marquée par l'abandon de cette force de travail, en 1932 au profit des colonies voisines, telles que la Côte d'Ivoire, le Niger et le Mali ; par les enrôlements forcés des plus valides ; par la mise en place de la gratuité des transports en 1946, et par la création du Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main d'œuvre (SIAMO) (1951-1959) ; etc. Toutes ces mesures ont été prises par la puissance coloniale pour favoriser l'émigration des voltaïques vers la Côte d'Ivoire et aussi d'autres pays côtiers.

- La 2ème phase correspond à la période 1960-1990 : Cette période migratoire fût dominée par la signature d'accords bilatéraux avec les principaux pays d'accueil des Burkinabè et le développement de politiques internes pour fixer les jeunes sur leurs terroirs et favoriser le retour des émigrés installés dans les pays voisins (Côte d'Ivoire, Ghana, etc.). Ainsi, trois principaux accords officiels seront paraphés par les autorités voltaïques afin d'organiser l'émigration. Il s'agit de la convention avec la Côte d'Ivoire en 1960, qui sera suspendue en 1974 ; la convention avec le Mali en 1969 et enfin celle avec le Gabon en 1974, laquelle sera finalement dénoncée en 1977. Pour lutter contre l'émigration, divers chantiers économiques et politiques d'insertion socio-économique seront développés par les autorités pendant la période révolutionnaire du pays. C'est le cas de l'aménagement des vallées de Kou (AVV) et de l'instauration du travail de haute intensité dans les zones fertiles (Ouédraogo, 2010).

- La 3ème phase correspond à la période d'après 1990, qui fût surtout marquée par le retour de nombreux émigrés, la diversification des routes migratoires et le développement de l'immigration irrégulière via les pays voisins tels que le Niger et le Mali, la signature d'accords avec l'Europe (France) entrant dans le cadre de l'immigration choisie ; de même, cette phase a connu un flux croissant de personnes déplacées internes (PDIs) lié à l'insécurité prévalent dans certaines régions du pays. Au cours de la dernière décennie, une série d'événements ont créé une nouvelle dynamique migratoire au Burkina Faso, avec le développement de « politiques anti-étrangers », avec les crises socio-politiques survenues en Côte d'Ivoire (principal pays d'accueil des émigrés Burkinabè), avec les expulsions menées depuis la Libye (2000, 2005) et avec les retours occasionnés par la crise libyenne dès 2011.

La migration aujourd'hui au Burkina Faso

Compte tenu de cette position géographique, le Burkina Faso a toujours été un pays de départ pour nombreux jeunes en quête d'un mieux-être, notamment vers d'autres pays de l'UEMOA. Mais, au cours de ces dernières décennies, le pays est devenu à la fois une terre de transit et d'accueil pour nombreux migrants de l'espace CEDEAO. De façon générale, la dynamique migratoire est restée très importante, malgré l'insécurité grandissante dans les régions du Sahel, du Nord et du Centre-Est du pays et la pandémie

du COVID19 observée dans le monde (depuis fin 2019) et ayant conduit à la fermeture des frontières terrestres et aériennes (à partir du 21 mars 2020 pour le Burkina Faso).

Cependant, même si cette dynamique observée est de plus en plus importante à l'interne, les migrations liant le Burkina Faso aux autres pays de l'espace UEMOA demeurent très significatives. Ces migrations sont engendrées par l'insécurité ambiante et facilitées par les accords de libre circulation de personnes et de marchandises institués entre les États de l'espace CEDEAO. Compte tenu de l'ensemble de ces dispositions, plusieurs flux migratoires (entrant et sortant) sont régulièrement observés au Burkina Faso.

Au niveau des migrations internes au Burkina Faso

Le manque d'opportunités économiques dans certaines régions et les atouts qu'offrent d'autres situations (présence et qualité des terres cultivables, présence de sites aurifères, de barrages permettant la culture maraîchère en toute saison, etc.) ont imposé une dynamique migratoire interne au Burkina Faso. Selon différentes études (Konkobo, 2014, [mémoire de master] ; Burkina Faso, Ministère de l'Économie et des Finances, Comité National du Recensement, Bureau Central du Recensement, Institut national de la statistique et de la démographie [INSD], 2006) ces mouvements internes sont le plus souvent le fait des jeunes. Environ 90% d'entre eux ont entre 20 et 35 ans et ce sont les enfants des chefs de ménages qui sont les plus impliqués (Dabiré B., 2007). De l'enquête migrations et urbanisation au Burkina Faso (Centre national de la recherche scientifique et technologique [CNRST], Institut national de la statistique et de la démographie [INSD], Université de Ouagadougou, 1993), il ressort que les femmes et les hommes migrent selon la même intensité. Cependant, les femmes migrent plus que les hommes vers les milieux urbains, et près de 55% des migrations vers Ouagadougou sont féminines contre seulement 35% en provenance de cette même ville. Les principales causes associées à ces déplacements internes classiques sont d'ordre économique et de regroupement familial.

Mais, au-delà des flux classiques, depuis 2015, à l'instar du Mali et du Niger, le Burkina Faso connaît d'autres formes de migration interne liées surtout aux attaques de groupes armés extrémistes. On parle de plus en plus de personnes déplacées internes (PDIs). Selon le dernier rapport périodique du CONASUR, datée du mois d'août 2020, plus d'un million personnes déplacées internes ont été observés sur l'ensemble du territoire, dont environ 40% pour la seule région du Centre-Nord et 34% pour le Sahel. Les autres

localités concernées par cette dynamique interne sont les régions de Centre, du Nord et de l'Est (Samboé, 2020). Le profilage des PDIs de la région montre qu'il y a une forte propension d'enfants au sein des personnes déplacées. Les personnes de moins de 18 ans représentent plus de 60% de la population déplacées (Conseil danois pour les réfugiés [DRC] & Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], 2019).

Au niveau de la migration internationale

La migration d'arrivée au Burkina Faso

Le Burkina Faso n'est pas un pays d'immigration. Même, si le solde migratoire a régulièrement été négatif[5], le Burkina Faso accueille régulièrement aussi sur son sol, d'autres nationalités. En 2006, sur l'ensemble des immigrants récents de nationalité étrangère observés au Burkina Faso, environ 10% sont venus de Côte d'Ivoire, 61% des pays de l'UEMOA (sans la Côte d'Ivoire), 6% du Ghana et 23% d'autres pays (Burkina Faso, Ministère de l'Économie et des Finances, Comité National du Recensement, Bureau Central du Recensement, 2006). Avec les crises post électorales de 2010 en Côte d'Ivoire, le Burkina Faso est devenu une terre d'accueil pour nombre d'entre eux. Selon Dr. Jean-Marc N'Guessan, directeur de l'accueil, de l'orientation et du suivi des actions de réinsertion à la direction générales des Ivoiriens de l'extérieur, le Burkina Faso accueille plus de 800 mille émigrés Ivoiriens sur un total de 1,2 millions dénombrés dans le monde (APA-Abijan, 2019).

Par ailleurs, compte tenu des crises et de l'insécurité dans la partie Nord du Mali, le pays abrite deux camps de réfugiés de plus de 23 mille personnes, installés dans la région du Sahel (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], 2021). Aussi, rappelons que le Burkina Faso est à cheval entre plusieurs pays, avec les États du Sahel central (Mali et Niger) et des pays côtiers (Côte d'Ivoire, Bénin, Ghana, et Togo). Ainsi, il constitue une zone de transit pour nombreux migrants Burkinabè de retour et d'autre part, pour la plupart des migrants subsahariens en direction de l'Europe. Le retour au Burkina Faso pour nombreux migrants s'inscrit dans un cadre stratégique. C'est une étape vers de nouvelles destinations.

[5] Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans le pays et celles qui sont sorties. Lorsque le solde migratoire est négatif, cela veut dire que plus de personnes sortent du pays que celles qui rentrent.

La migration de départ du Burkina Faso

L'émigration depuis le Burkina Faso est très ancienne, et son début se situe autour des années 1890, en lien avec la pénétration coloniale (Boutiller, et al. 1985 ; Dabiré, 2001). Mais, jusqu'à une période récente (fin 1980), les destinations classiques des migrants Burkinabè étaient les pays de la sous-région (Côte d'Ivoire, Ghana) et dans une certaine mesure, certains pays de l'Afrique centrale, tel que le Gabon (Dabiré, 2016).

Dans leur évolution, ces flux traditionnels ont connu une réorganisation au cours des années 90 avec le début de la dégradation de la situation sociopolitique et économique en Côte d'Ivoire. Elle a contribué à renforcer d'autres axes migratoires, notamment ceux de l'Afrique centrale (Gabon mais surtout la Guinée Équatoriale), de l'Afrique du Nord (en particulier la Libye), de l'Europe (Italie surtout) et des États-Unis. Ces nouvelles destinations sont plus connues sous leur forme irrégulière. L'émigration la plus marquée est celle provenant de la région du Centre-Est (Zongo, 2009a).

Depuis les années 2000, la Côte d'Ivoire reste le lieu de destination privilégié des Burkinabè. Le Ghana, le Gabon et le Mali ont aussi pris de l'ampleur, probablement en lien avec les différentes crises ivoiriennes (1999, 2002, 2011) (Burkina Faso, Ministère de l'Économie et des Finances, Comité National du Recensement, Bureau Central du Recensement, 2006 ; Dabiré, 2016).

Migration de retour au Burkina Faso

Au cours des décennies 70 et 80, les principaux pays d'immigration, dont la Côte d'Ivoire, ont adopté des politiques restrictives à la suite des diverses crises économiques (Kabbajni, 2008 ; Ouédraogo, 2010). Les flux migratoires de retour vers le Burkina Faso se sont accélérés à partir de la fin des années 1990. Cela avec les affrontements intercommunautaires dans la région ivoirienne de Tabou de 1999 et le déclenchement de la rébellion en 2002 en Côte d'Ivoire. Durant cette période, les grandes exploitations industrielles prenaient de plus en plus d'ampleur (dont les hévéas pour la production caoutchouc) – et les « *planteurs immigrés [devaient] donc 'déguerpir'* » (Smith, 1999). A l'occasion de ces deux faits, plus de 12 mille Burkinabè dans le premier cas et 400 mille dans le second ont dû regagner leur pays d'origine (Bredeloup & Zongo, 2016).

Une importante migration de retour s'est aussi effectuée lors des crises post-électorales ivoiriennes de 2011 (Burkina Faso, Ministère d'État, Ministère du Plan et du

Développement, Institut National de la Statistique [INS], Agence des Nations unies pour les réfugiés [HCR], Joint IDP Profiling Service [JIPS], 2015).

Cette même année, un retour important de migrants Burkinabè s'est aussi effectué, venant de la Libye. Leur retour s'inscrit dans le cadre des violences perpétrées contre les migrants après la chute de Khadafi et de son régime (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2012).

A travers les points de suivi installé par l'OIM en 2017 dans plusieurs lieux de transit à Ouagadougou, il a été observé que 45% des flux migratoires entrants au Burkina Faso sont venus de la Côte d'Ivoire, 30% du Niger, 14% du Ghana, 6% du Mali et 5% du Togo (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018b). L'immigration récente au Burkina Faso est aussi marquée en grande partie par des migrants internationaux Burkinabè de retour ou soit des descendants de Burkinabè vivant hors du pays.

Les principaux enjeux de la migration au Burkina Faso

Comme mentionné précédemment, le Burkina Faso est un pays d'émigration. Aujourd'hui, environ 35 à 40% des Burkinabè vivent à l'extérieur de ses frontières. Les derniers chiffres communiqués par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) à l'occasion des élections présidentielles du 31 octobre 2020, font état de 7,3 millions de Burkinabè vivant à l'extérieur (Rédaction B24, 2017). La Côte d'Ivoire en abrite, à elle seule, environ 3,5 millions Burkinabè (Duhem, 2019).

Ainsi, de par son ancienneté et son importance numérique les migrations constituent aujourd'hui, à la fois des enjeux économiques et politiques pour le pays. Sur le plan économique, les études réalisées jusque-là montrent l'importance des transferts réalisés par les émigrés dans l'équilibre des budgets familiaux (Zongo, 2010). Les transferts de fonds des migrants peuvent contribuer à hauteur de 14% du budget familial (Montaud, 2003), et ils contribuent également à l'équilibre de la balance nationale des paiements. En 2015, les transferts privés officiels reçus par le Burkina Faso étaient estimés à 396 millions de dollars, soit presque 4% du PIB (Coly, 2017 ; Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] & Institut Supérieur des Sciences de la Population [ISSP], 2017).

Selon Tchouassi et Boutiller les transferts monétaires reçus au Burkina Faso sont utilisés en grande partie pour la survie des ménages (Boutiller *et al*. 1985 ; Tchouassi, 2010). En

général, ils sont utilisés pour l'achat de nourriture, le paiement des frais de scolarité ou des soins de santé, le financement des mariages, l'achat de matériels agricoles et d'élevage et l'investissement dans l'immobilier à usage agricole ou d'habitation. Dans d'autres cadres, ils sont utilisés pour la réalisation d'infrastructures collectives (Zongo, 2009a).

Les analyses réalisées sur la question montrent que les fonds des migrants sont gérés différemment selon les régions ou la province d'origine. Ceux originaires de la province du Boulgou (Région du Centre-Est) investissent davantage dans l'immobilier, contrairement aux autres qui investissent dans des biens de prestige dont l'impact sur l'économie reste limité (Zongo, 2009b).

Dans la commune de Béguédo, par exemple, les transferts effectués par les migrants ont transformé le domaine agro-sylvo-pastoral, en introduisant et développant des moyens modernes de production, des cultures de contre saison, l'agriculture motorisée, etc. (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2016). Au regard de ces flux financiers et leurs usages, la contribution de l'émigration dans le PIB du pays reste incontestable.

Si bien l'apport de l'émigration depuis le Burkina Faso constitue un avantage sur le plan économique, la migration interne et en particulier, la gestion des personnes déplacées et les réfugiés reste par contre plutôt problématique pour l'État burkinabè, au regard des moyens tant économique qu'humains que celle-ci nécessite. Les autres enjeux sont liés à la conjugaison entre la prise en compte de la sécurité des migrants ainsi que la préservation de leurs droits et la lutte contre toute forme de stigmatisation à leur égard, tout cela, dans un contexte de préoccupation sécuritaire généralisée. Dans ce cadre, pour une meilleure prise en charge et protection, il a été recommandé à l'État dans le processus de recherche de solutions, d'adapter d'autres postures en révisant certaines lois, telle que la loi n°012 -2014/AN du 22 avril 2014 relative à la protection et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes. Pour plus de détails sur le cadre juridique burkinabé, se référer au module 5.

Chapitre 4
Pourquoi est-ce que les personnes décident de migrer ?

Historiquement, les causes de la migration ont souvent été définies comme :

- la recherche de meilleures opportunités (économiques et de travail) ;
- la réunification familiale ;
- la fuite du pays d'origine pour des raisons de persécutions (ethnicité, religion, nationalité, appartenance à un groupe social, genre, opinions politiques) ;
- les guerres, conflits armés et violence généralisée ;
- les désastres naturels

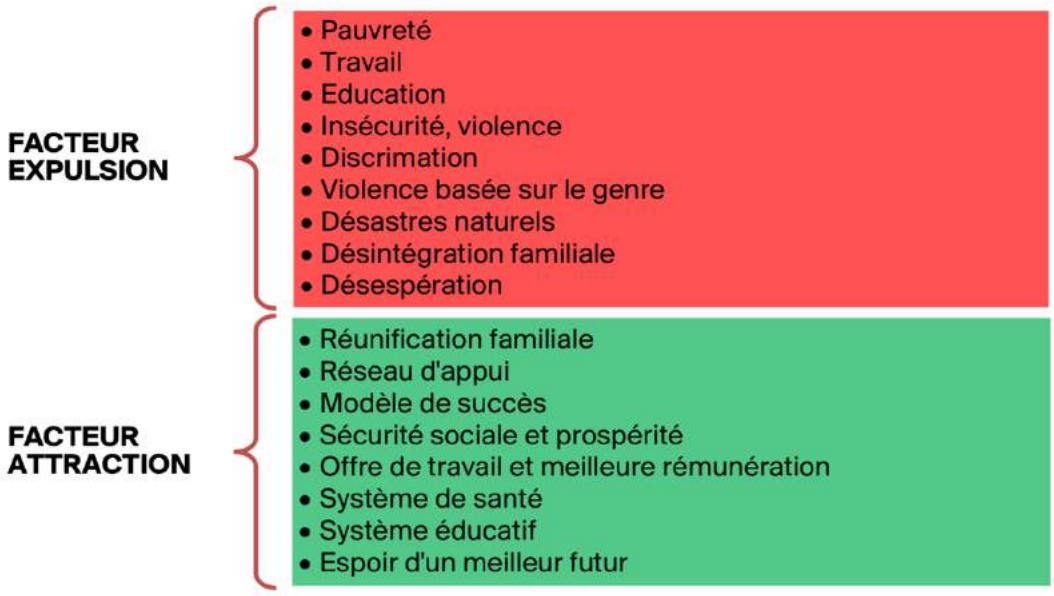
Dans les théories des migrations on retrouve plusieurs modèles d'analyse pour comprendre les raisons qui poussent les personnes à migrer (Piguet & de Coulon, 2010). Par exemple, le modèle classique des économistes explique la migration par un calcul coût – bénéfice. En d'autres termes, la personne prend la décision de migrer si le bénéfice obtenu par la migration est supérieur à son coût (Ravenstein, 1889).

Une autre manière de comprendre la migration est tirée de la géographie d'inspiration behavioriste. Elle offre une alternative à la vision économique, et développe un concept appelé « place utility » qui met en avant les facteurs pull/push. Ceci permet d'identifier les facteurs qui poussent les personnes à partir de leur pays d'origine (push). Ces facteurs sont appelés les facteurs d'expulsion. Ils sont directement connectés aux facteurs d'attraction (pull), qui correspondent aux éléments qui ont séduit la personne dans le pays de destination (Lieber, 1978). La Figure 1 illustre quelques exemples communs des facteurs d'expulsion et d'attraction.

Ces facteurs sont dynamiques et ne s'excluent pas les uns des autres. Au contraire, il est fort probable qu'une personne cumule plusieurs de ces facteurs. Le lien entre pauvreté et conflits est par exemple un bon exemple de facteurs cumulatifs.

Ainsi, lorsque l'on analyse les raisons qui ont poussé une personne à migrer, il est important d'aborder le phénomène depuis une approche intégrale.

Figure 1. Exemples de facteurs pull/push selon la théorie des géographes sur la migration



Source : Élaboration par Besity SA

Au Burkina Faso, les principales causes associées à la migration internationale (tant classiques que nouvelles) sont à la fois : historiques (travaux forcés, impôt par capitation, démembrement de la Haute Volta en 1932, création du SIAMO en 1951, etc.), économiques (faiblesse ou absence d'opportunités économiques de leurs zones de départ dû à une pluviométrie déficitaire, au manque de terre, surtout de terres fertiles, manque d'emploi rémunérateur, etc.), sécuritaires (tensions entre agriculteurs et éleveurs, djihadisme) et sociales (tentatives d'échapper au contrôle des aînés et désir de se mettre en valeur, etc.). La migration pour les cadets sociaux (les jeunes chefs de ménage et les célibataires) est aussi importante, dans une société n'accorde pas réellement d'autonomie comme une opportunité d'émancipation sociale et économique. Au-delà, d'autres facteurs que l'on pourrait qualifier de structurels (les différents accords bilatéraux avec la Côte d'Ivoire, le Mali et le Gabon) ont contribué à son enracinement et à légitimer l'émigration au Burkina Faso.

Le Burkina Faso emploie plus de 80% de sa main d'œuvre dans le secteur agricole (France, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2015). Or, il s'agit d'un pays où les deux tiers du territoire sont situés dans une zone semi-aride (Bohbot, 2017). Ces facteurs empêchent l'agriculture d'être pourvoyeuse d'emplois. Ainsi, pour faire face à ces différentes contraintes, les jeunes quittent leurs localités d'origine vers d'autres horizons, offrant plus de conditions favorables à la pratique agricole et à l'élevage. Environ 50% des migrations internes récentes s'effectuent entre régions. Les

départs traditionnels sont les régions du Nord et Centre vers les régions à forte potentialité agricole telles que l'Ouest, l'Est et le Sud (Dabiré, 2016).

L'apparition du boom minier, au début des années 2000 a elle aussi intensifié cette activité. L'orpaillage traditionnel est devenu une aubaine économique pour nombreux jeunes et constitue depuis lors, un important facteur d'émigration (Dabiré, 2016). Mis à part ces facteurs, s'ajoutent d'autres tels que, les conflits entre agriculteurs et éleveurs et, les conflits fonciers qui gravitent autour des ressources naturelles (Gaye, 2017). Ceux-ci présentent un caractère ancien, c'est-à-dire depuis les sécheresses des années 1970 liées aux changements climatiques. Les conflits entre les pratiquants des deux systèmes dominants (agriculteurs et éleveurs) ont parfois contraint certaines communautés plus vulnérables à l'émigration. A ces facteurs, le pays est confronté depuis 2015 à l'une de ses pires crises sécuritaires, principalement dans les régions du Sahel, Nord, Centre-Nord et de l'Est – avec une recrudescence d'attaques de groupes armés et criminels. Ce phénomène commun aux trois pays sahéliens (Niger, Mali, Burkina Faso) a contribué à d'importants mouvement de populations à l'intérieur du pays, notamment vers d'autres régions ou communes. Le dernier rapport trimestriel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur les déplacés internes au Burkina Faso, indique qu'à la date du 10 novembre 2020, plus d'un million personnes ont été accueillies hors de leurs localités d'origine. Ces différents facteurs ont eu une incidence sur les mouvements migratoires à l'intérieur du Burkina Faso, d'où la reconfiguration des anciennes trajectoires établies depuis plusieurs décennies (Bureau de la coordination des affaires humanitaires [OCHA], 2020 ; Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2017).

BIBLIOGRAPHIE

APA-Abijan. (2019, 22 octobre). *Près de 800 000 migrants ivoiriens dénombrés au Burkina Faso*. Agence Presse Africaine. http://apanews.net/pays/burkina-faso/news/pres-de-800-000-migrants-ivoiriens-denombres-au-burkina-faso-officiel

Babiré, B. (2007). Les déterminants familiaux de l'émigration rurale au Burkina Faso. *Étude de la Population Africaine*, *22*(1). http://www.bioline.org.br/pdf?ep07006

BAD. (2021, 9 mars). *Perspectives économiques au Burkina Faso*. Groupe de la Banque africaine de développement. https://www.afdb.org/fr/countries/west-africa/burkina-faso/burkina-faso-economic-outlook

Ba, H., & Fall, A. (2006). Législations relatives aux travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest. *Bureau international du Travail*. http://www.oit.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_201474.pdf

Banque mondiale. (2012, 1er juin). *La sécheresse s'aggrave dans les pays du Sahel, menaçant des millions d'Africains*. https://reliefweb.int/report/mali/la-sécheresse-s'aggrave-dans-les-pays-du-sahel-menaçant-des-millions-d'africains

Banque Mondiale. (2021, 9 mars). *Burkina Faso vue d'ensemble*. Banque Mondiale. https://www.banquemondiale.org/fr/country/burkinafaso/overview

Banque Mondiale. (2021, 9 mars). *PIB par habitant ($ US courants) - Burkina Faso*. Banque Mondiale. https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD?locations=BF

Bastide, L. (2017). *Mixed migration in West Africa data, routes and vulnerabilities of people on the move [Migration mixte en Afrique de l'Ouest. Données, routes et vulnérabilités des personnes en déplacement]*. RMMS West Africa, Organisation Internationale pour les Migrations, Danish Refugee Council.

Beucher, B. (2015). Trajectoires impériales croisées : l'historicité d'un État africain hybride (pays moaaga, actuel Burkina Faso, fin du xixe siècle à nos jours). *Cahiers d'Histoire. Revue d'Histoire Critique*, *128*, 105–124. https://doi.org/10.4000/chrhc.4614

Bohbot, J. (2017). L'orpaillage au Burkina Faso : Une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées. *EchoGéo*, *42*. https://doi.org/10.4000/echogeo.15150

Bonkoungou, S. (2019, 7 octobre). *UEMOA : Des réflexions pour améliorer la libre circulation*. Quotidien Sidwaya. https://www.sidwaya.info/blog/2019/10/07/uemoa-des-reflexions-pour-ameliorer-la-libre-circulation

Boutillier, J.-L., Quesnel, A., & Vaugelade, J. (1985). La migration de la jeunesse du Burkina. *Cahiers de l'ORSTOM, Série Sciences Humaines*, *21*(2-3), 243–249. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/sci_hum/36872.pdf

Bredeloup, S., & Zongo, M. (Eds.). (2016). *Repenser les mobilités burkinabè*. L'Harmattan.

Burkina Faso, Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, Institut National de la Statistique (INS), Agence des Nations unies pour les refugiés (UNHCR), & Joint IDP Profiling Service (JIPS). (2015). *Profile des personnes déplacées internes, retournées et rapatriées et rapatriées de Cote d'Ivoire*. https://www.jips.org/uploads/2015/05/Cote-dIvoire-profiling-report-May2015.pdf

Burkina Faso, Ministère de l'Économie et des Finances, Comité National du Recensement, & Bureau Central du Recensement. (2006). *Recensement général de la population et de l'habitation de 2006. Analyse des résultats définitifs. Thème : Migration.* . http://cns.bf/IMG/pdf/theme_8_migrations_fin_f.pdf

Burkina Faso, Ministère de l'Économie et des Finances, Comité National du Recensement, Bureau Central du Recensement, & INSD. (2006). *Recensement général de la population et de l'habitation de 2006*. http://www.cns.bf/IMG/pdf/RGPH_2006.pdf

Canning, D., Raja, S., & Yazbeck, A. S. (Eds.). (2015). *Africa's demographic transition : Dividend or disaster? [La transition démographique de l'Afrique : Dividende ou catastrophe ?].* Banque Mondiale & Agence Française de Développement. https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22036/9781464804892.pdf?sequence=3&isAllowed=y

CEDEAO. (2014). *Rapport annuel 2014 de la CEDEAO*. https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2017/11/Annexes_Rapport-2014_français.pdf

CEDEAO. (2021, 7 janvier). *Etats membres*. Communauté Économique Des États de l'Afrique de L'Ouest. https://www.ecowas.int/etats-membres/?lang=fr

Charrière, F., & Frésia, M. (2008). *L'Afrique de l'Ouest comme espace migratoire et espace de protection*. Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés. https://www.unhcr.org/fr-fr/4b151cb61d.pdf

Chater, K. (2002). Commerce transsaharien et esclavage au xixe siècle, dans les régences de Tunis et de Tripoli. *Cahiers de La Méditerranée*, *65*, 187–203. https://doi.org/10.4000/cdlm.39

CNRST, INSD, & Université de Ouagadougou. (1993). *Burkina Faso - Enquête migrations et urbanisation*. https://demostaf.web.ined.fr/index.php/catalog/25

Dabiré, B. H. (2001). *Analyse contextuelle de la migration au Burkina Faso : L'influence des caractéristiques communautaires et familiales sur les comportements migratoires au Plateau Central et au Sud-Ouest* [Thèse doctorale].Université catholique de Louvain

Dabiré, B. H. (2007). Les déterminants familiaux de l'émigration rurale au Burkina Faso. *Étude de la Population Africaine*, *22*(1), 117–143

Dabiré, B. H. (2016). *Migration au Burkina Faso. Profil national 2016.* Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/mp_burkina_faso_fr.pdf

Devillard, A., Bacchi, A., & Noack, M. (2015). Enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest. International Centre for Migration Policy Development & 'Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/survey_west_africa_fr.pdf

DRC, & HCR. (2019). Burkina Faso: rapport de monitoring de protection 31 juillet 2019 - région du Sahel. https://data2.unhcr.org/fr/documents/download/71002

Duhem, V. (2019, 30 juillet). *Burkinabè de Côte d'Ivoire : La nationalité en question*. Jeune Afrique. https://www.jeuneafrique.com/mag/809047/politique/burkinabe-de-cote-divoire-la-nationalite-en-question/

FNUAP. (2018). *Rapport sur les adolescents et les jeunes : Afrique de l'Ouest et du CentreAfrica*. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNFPA-WCARO-YOUTH-FR-WEB_FINAL.pdf

France, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. (2015). Les politiques agricoles à travers le monde. Quelques exemples. Burkina Faso. Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/fichepays2014-burkina-faso_cle499519.pdf

Fromageot, A. (2006). Agriculture et conflits en Côte d'Ivoire : Terroirs maraîchers, territoires disputés. *Géoconfluences*. http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/etpays/Afsubsah/AfsubsahScient3.htm

Gaye, S. B. (2017). *Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso*. Friedrich-Ebert-Stiftung. http://library.fes.de/pdf-files/bueros/fes-pscc/14173.pdf

HCDH. (2020). *Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants*. ; Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx

HCR. (2007). *Convention et protocole relatifs au statut des réfugiés*. Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62.pdf

HCR. (2021, 10 mars). *Burkina Faso*. Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. https://www.unhcr.org/fr/burkina-faso.html

INSD. (2021, 9 mars). *Chiffres clés*. Institut National de la Statistique et de la Démographie. http://www.insd.bf/index.php/component/search/?searchword=km&searchphrase=all&Itemid=101

Jeune Afrique. (2007, 15 mai). *Pourquoi le Burkina est-il le pays des hommes intègres ?* Jeune Afrique. https://www.jeuneafrique.com/107260/politique/pourquoi-le-burkina-est-il-le-pays-des-hommes-int-gres/

Kabbanji, L. (2008). *Vers une régionalisation de la gestion des migrations en Afrique de l'Ouest: La politique à l'épreuve de la pratique* [Thèse doctorale]. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/6513/Kabbanji_Lama_2009_these.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Konan, S. Y., Anich, R., Van Lidth, T., & Mona, P. (2011). *Migration en Afrique de l'Ouest et Centrale*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/mpafricaregionaloverview_6march2012_0.pdf

Konkobo, B. (2014). *La migration interne et l'accès à l'emploi dans la région des Haut-Bassins* [Mémoire de Master]. Université de Ouagadougou.

LeFaso. (2009, 22 mai). *Le Burkina à l'ère précoloniale : Retour sur l'histoire des royaumes et chefferies*. LeFaso. https://lefaso.net/spip.php?article31798

Lieber, S. R. (1978). Place utility and migration. *Geografiska Annaler*, *60*(1), 16. https://doi.org/10.2307/490728

Loujna Tounkaranke. (2014). Campagne pour la libre circulation en Afrique de l'Ouest. [Dépliant Web]; http://loujna-tounkaranke.org/wp-content/uploads/2018/03/depliant_web_Lujna.pdf

Montaud, J.-M. (2003). Dotations en capital et pauvreté des ménages au Burkina Faso : Une analyse en Équilibre Général Calculable. *Revue d'Économie Du Développement*, *11*(1), 43. https://doi.org/10.3917/edd.171.0043

Nouaceur, Z. (2020). La reprise des pluies et la recrudescence des inondations en Afrique de l'Ouest sahélienne. *Physio-Géo. Géographie Physique et Environnement*, *15*, 89–109. https://doi.org/10.4000/physio-geo.10966

OCDE, & ISSP. (2017). *Interactions entre politiques publiques, migrations et développement au Burkina Faso*. Éditions OCDE. https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264275003-fr.pdf?expires=1616014140&id=id&accname=guest&checksum=39F1F3FAAE4AEB21EEB31F1FD9899336

OCHA. (2004). Guiding principles on internal displacement. *UNHCR*. Nations Unies. https://www.unhcr.org/protection/idps/43ce1cff2/guiding-principles-internal-displacement.html

OCHA. (2020). *Burkina Faso. Situation des personnes déplacées internes (PDI).* Bureau de la coordination des affaires humanitaires. https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/situation_des_pdis_24112020.pdf

OIM. (2007). *Glossaire de la migration*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

OIM. (2012). *Migrants de retour de Libye : L'expérience douce-amère du retour au pays. Aide-mémoire*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/policyinbrieflibyafr_4july2012.pdf

OIM. (2016). *Etude sur la Diaspora Burkinabe au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire,en Italie et en France*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/etude_sur_la_diaspora_burkinabe_fr.pdf

OIM. (2017). *Gestion de la migration et des frontières au Burkina Faso*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/frontieres_au_burkina_faso_fr.pdf

OIM. (2018a). *La migration et le Programme 2030. Un guide à l'usage des praticiens*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/sdg_fr.pdf

OIM. (2018b). *Points de suivi des flux de population. Burkina Faso. Période : Mars 2018.* Organisation internationale pour les migrations. https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/Suivi%20des%20Flux%20Migratoires%20Burkina%20Faso%20Mars%202018.pdf?file=1&type=node&id=3644

OIM. (2020, 16 juin). *Les flux migratoires à travers l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale ont été réduits de près de moitié en raison de la COVID-19 ; les populations mobiles sont touchées sur le plan économique*. Organisation Internationale pour les migrations.

OIM. (2020). *État de la migration dans le monde 2020*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_fr.pdf

OIM. (2020). *Population de migrants internationaux*. Portail sur les données migratoires. https://migrationdataportal.org/fr/themes/population-de-migrants-internationaux

ONU DAES. (2019). *World population prospects 2019 [Perspectives de la population mondiale 2019]*. Département Des Affaires Économiques et Sociales Des Nations Unies; Edition en-ligne, rev. 1. https://population.un.org/wpp/Download/Files/1_Indicators%20(Standard)/EXCEL_FILES/2_Fertility/WPP2019_FERT_F04_TOTAL_FERTILITY.xlsx

ONU Info. (2020, 16 juin). *Afrique de l'Ouest et Centrale : La Covid-19 réduit les flux migratoires presque de moitié (OIM)*. ONU Info. https://news.un.org/fr/story/2020/06/1071012

Ouédraogo, T. (2010). Accueil et réinsertion des rapatriés de Côte d'Ivoire dans les départements de Gaoua et de Batié, Burkina Faso. *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè. Burkinabè de l'étranger, étrangers au Burkina Faso*. L'Harmattan.

Piguet, E., & de Coulon, G. (2010). *La circulation des personnes. La volonté de migrer. Etat des lieux théorique.* (MAPS - Maison d'analyse des processus sociaux, Working Paper No. 11). https://doc.rero.ch/record/21124/files/Piguet_Etienne_-_La_volont_de_migrer_tat_des_lieux_th_orique_20101213.pdf

PNUD. (2020). *La prochaine frontière : Le développement humain et l'Anthropocène. Note d'information à l'intention des pays concernant le rapport sur le développement humain 2020. Burkina Faso.* Programme des Nations Unies pour le développement. http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/BFA.pdf

Ravenstein, E. G. (1885). The laws of migration. *Journal of the Statistical Society of London*, *48*(2), 167–235. https://doi.org/10.2307/2979181

Rédaction B24. (2017, 15 février). *7,3 millions de Burkinabè à l'extérieur (CENI)*. Burkina24. https://www.burkina24.com/2017/02/15/73-millions-de-burkinabe-a-lexterieur-ceni/

Samboé, E. (2020, 18 août). *Déplacés internes : Une augmentation de 3,52% à la date du 08 août 2020*. LeFaso. https://lefaso.net/spip.php?article98768

Sanoh, N. (s.d.). *Libre circulation des personnes dans les processus d'intégration régionale : Cas de la CEDEAO*. [Diapositives PowerPoint]; https://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/microsites/IDM/workshops/free_movement_of_persons_18190607/presentation_sanoh.pdf

Smith, S. (1999, 25 novembre). *Chasse aux burkinabé en Cote-d'Ivoire. 20000 immigrés, victimes d'un "nettoyage foncier" dans le Sud.* Libération. https://www.liberation.fr/planete/1999/11/25/chasse-aux-burkinabe-en-cote-d-ivoire-20000-immigres-victimes-d-un-nettoyage-foncier-dans-le-sud_288378/

Swissinfo. (2015, 8 mai). *Dix-huit communes vont changer de pays, entre Burkina Faso et Niger*. ; Swissinfo. https://www.swissinfo.ch/blueprint/servlet/fre/toute-l-actu-en-bref/dix-huit-communes-vont-changer-de-pays--entre-burkina-faso-et-niger/41421126

Tall, A., & Sibidé, A. (2020). L'employabilité des jeunes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest. *Organisation pour l'alimentation et l'agriculture*. http://assets.fsnforumhlpe.fao.org.s3-eu-west-1.amazonaws.com/public/discussions/contributions/20200116_employabilite%20des%20jeunes%20dans%20le%20secteur%20des%20peches%20et%20de%20l'aquaculture.pdf

Tchouassi, G. (2010). Les transferts financiers des migrants altruistes : Une analyse théorique de leur fonction d'utilité. *Cahiers Du CEDIMES*, *4*(3), 19–30.

Tounkara, G. I. (2020, 1er octobre). *Crise libyenne et insécurité dans le Sahel*. Deutsche Welle. https://www.dw.com/fr/crise-libyenne-et-insécurité-dans-le-sahel/a-5195826

UEMOA. (2021, 7 janvier). *Présentation de l'UEMOA*. Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. http://www.uemoa.int/fr/presentation-de-l-uemoa

Université d'Oregon. (2021, 7 janvier). *Mapping history : From colony to independence - Africa under colonial rule*. Mappinghistory.uoregon.edu. https://mappinghistory.uoregon.edu/english/AF/AF01-03.html

Zongo, M. (2009a). L'italian dream : Coté cours. L'impact des transferts financiers des émigrés bissa en Italie sur les villages dans la province Boulgou, (Burkina Faso). *Les Annales de l'Université de Ouagadougou, Série A*, *8*. https://cdn.uclouvain.be/public/Exports%20reddot/demo/documents/Zongo.pdf

Zongo, M. (2009b). Niangoloko, un carrefour migratoire au Nord de la Côte d'Ivoire. *Hommes & Migrations*, *1279*, 88–102. https://doi.org/https://doi.org/10.4000/hommesmigrations.325

Zongo, M. (2010). *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè : Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina Faso*. L'harmattan.

ANNEXES – MODULE 1

A. Activité 1
« Suis-je illégal ? »

But : Le but de cette activité est d'ouvrir une discussion avec les participants sur le caractère illégal de la migration et de les sensibiliser sur les impacts sous-jacents que cela peut engendrer pour la personne migrante. Finalement, le facilitateur ou la facilitatrice termine l'exercice en présentant la définition de la migration irrégulière versus régulière.

Temps : 30 minutes

Matériel : Feuille blanche, feuille question (voir en annexe), stylos/crayons.

Méthodologie : Diviser la salle en plusieurs groupes de 3-5 personnes selon le nombre de participants. Distribuer à chaque groupe la feuille de question, ainsi qu'une feuille blanche A3 et des stylos.

Instructions : Introduisez l'exercice en expliquant que le but est de prendre 15 minutes pour que chaque groupe puisse réfléchir et discuter sur le caractère illégal de la migration. Expliquer qu'il y a un support avec des questions pour guider la réflexion. Annoncer qu'après les 15 minutes de réflexion, vous demanderez à chaque groupe de présenter ses réflexions. Enfin, terminer par mentionner qu'il n'y a pas de mauvaises réponses. Que c'est un espace sûr et que nous sommes tous ici pour apprendre les uns des autres.

Vous finirez l'exercice en reprenant les principales conclusions du débat et en présentant les définitions de migration régulière et irrégulière.

Tips : Lors de la discussion ouverte, veillez à ne pas émettre de jugement négatif sur les réponses des participants, même si celles-ci vous semblent « fausses ». Respectez les temps de parole. Si les participants rentrent dans un débat, veuillez reprendre les idées principales des participants et fermer le débat par une synthèse de ce qui a été dit. Laisser les participants s'exprimer. Essayez de ne pas interrompre ou donner les réponses.

Un migrant qui franchit une frontière sans les documents nécessaires (visa, pièce d'identité) requis par le pays dans lequel il s'apprête à entrer, est-il considéré comme illégal ?

Oui, car....	Non, car....

Et si oui, quels pourraient être les impacts sur :

- Son droit à demander de l'aide à une organisation d'aide aux migrants ou à une instance du gouvernement ?
- Son droit à déposer une plainte s'il a été sujet d'une violation ?
- Son droit à demander une régularisation de sa situation migratoire ?
- Son droit à travailler dans le pays ?

Activité 1
Guide réponse

- Il est important d'utiliser un vocabulaire non stigmatisant pour se référer au fait que les personnes n'ont pas respecté le cadre législatif qui régit l'entrée, le séjour et/ou la sortie d'un territoire. C'est la raison pour laquelle on ne parle pas de migration illégale et/ou migrant illégal mais bien de **migration irrégulière**[6] (voir chapitre 1 du module).
- Lorsque l'on parle de migrant illégal et clandestin on renforce un imaginaire collectif de criminalité, d'infractions etc. Ces imaginaires peuvent dans certains cas être utilisé au niveau politique et médiatique pour diffuser une « peur des migrants ». Il est donc important de rectifier le discours, en utilisant un langage non stigmatisant.
- C'est **« l'acte »** de migrer sans les documents requis qui est une infraction au droit des étrangers[7], et non pas la **« personne »**.

Et si oui, quels pourraient être les impacts sur :

- **Son droit à demander de l'aide à une organisation d'aide aux migrants ou à une instance du gouvernement ?**

⇨ Une personne migrante qui a un besoin de protection et/ou d'assistance humanitaire a le droit de demander de l'aide à une organisation travaillant dans l'aide aux migrants, indépendamment de son statut régulier et/ou irrégulier.

- **Son droit à déposer une plainte s'il a été sujet d'une violation ?**

⇨ Idem

- **Son droit à demander une régularisation de sa situation migratoire ?**

⇨ Si la personne a la possibilité de régulariser son statut de séjour (par exemple visa de travail, de séjour, saisonnier, réunification familiale etc.), il est tout à fait possible, et même largement encouragé de l'assister dans la procédure.

[6] L'utilisation de l'expression « migrant irrégulier » a été recommandée lors du Colloque International sur les Migration tenu à Bangkok en avril 1999.
[7] Le droit des étrangers désigne l'ensemble des textes législatifs qui régissent l'entrée, le séjour et la sortie des étrangers d'un territoire national.

- **Son droit à travailler dans le pays ?**

⇨ Dans la plupart des pays, une personne en situation irrégulière n'est pas autorisée à exercer un travail formel. Le travail non déclaré (parfois appelé « clandestin » ou « illégal ») expose les personnes à des conditions insuffisantes en matière de protection sociale, juridique et sanitaire, et comporte un risque majeur d'être à la merci de l'exploitation et de la traite des personnes[8].

[8] Voir le module 3 pour une définition complète de la traite des personnes.

B. Activité 2
« Pourquoi suis-je parti ? »

But : Le but de cet exercice est de permettre aux participants de discuter en groupe des facteurs qui ont poussé les personnes à partir et les facteurs qui ont attirés les personnes dans un certain pays/lieu.

Temps : 45 minutes

Matériel : Feuille blanche, Fiche cas (voir annexe), stylos

Méthodologie : Divisez les participants en groupe de 3-5 participants. Distribuez à chacun une fiche cas, des feuilles blanches et des stylos.

Instructions : Introduisez l'exercice aux participants en expliquant que le but est de lire la fiche de cas distribuée et de discuter ensemble des raisons qui ont poussé la personne à migrer ainsi que des facteurs qui ont attiré cette personne vers le lieu de migration choisi. Expliquer aux participants qu'ils peuvent d'abord discuter en groupe, et qu'ensuite ils devront écrire les facteurs identifiés sur une feuille blanche.

Enfin, expliquer qu'après 20 minutes, il sera demandé à chaque groupe de lire son cas à haute voix, et d'expliquer les facteurs détectés au reste des participants.

Tips : Durant l'exercice passer entre les tables des participants pour faciliter l'exercice en cas de doutes. A la fin des présentations, synthétiser sur l'importance de la multiplicité des facteurs qui poussent les personnes à migrer. Enfin, terminer par présenter les principaux facteurs d'expulsion et d'attraction.

Amid, 15 ans, République Démocratique du Congo (RDC)



Amid est l'aîné d'une famille de 6 enfants. Sa famille vient de Basoko, une petite ville qui se situe dans la province orientale du pays. Il y a deux ans, Amid est parti avec 3 de ses frères à Lubumbashi pour travailler dans le secteur minier. Les conditions de travail ne sont pas bonnes, et Amid n'arrive pas à envoyer suffisamment d'argent à sa famille restée à Basoko. Un jour, il rencontre Kouamé et ils deviennent amis. Kouamé lui explique qu'il peut lui trouver un meilleur travail. Son oncle est le chef d'un petit hôtel et il cherche des personnes pour nettoyer les chambres. Amid accepte. Après un mois de travail, l'oncle de Kouamé ne lui a toujours pas payé son salaire, alors qu'Amid le lui a demandé à plusieurs reprises. Amid comprend qu'il est en train de se faire exploiter. A court d'argent, Amid part chercher de l'aide auprès d'une organisation locale. En revenant le soir à l'hôtel, l'oncle de Kouamé et trois de ses amis l'interrogent. Ils veulent savoir où il s'est rendu et qu'est-ce qu'il a dit. Amid a peur, il n'ose pas répondre. Les amis de l'oncle le saisissent et le frappent jusqu'à ce qu'il raconte où il était allé. Amid a peur pour sa vie. Il n'a pas de moyen de communication. Le soir, alors que l'oncle et ses amis sont en train de discuter, Amid saisit sa chance pour s'échapper et retourner à la porte de l'organisation à laquelle il avait demandé de l'aide. Quelques jours plus tard, Amid peut rentrer à Basoko.

Yaya, 24 ans, Niger



Yaya est d'originaire du Niger. Il a dû quitter son village après une confrontation qui oppose les rebelles qui clament l'indépendance et l'armée. Les rebelles ont saisi ses terres agricoles, et lui et sa famille se sont retrouvés sans moyens de subsistance. Yaya arrive à Niamey chez des amis de la famille de sa femme. Le cousin de sa femme lui dit qu'il va partir à Marrakech. Il a trouvé une agence de voyage qui va lui faciliter le visa et les billets. Là-bas, il un contact qui peut lui trouver un travail dans l'artisanat. Un an plus tard, le cousin reprend contact avec Yaya. Il lui raconte son périple. Ça a été dur mais il habite depuis 3 mois au Maroc, où il travaille comme artisan. Il a un logement, des contacts et il a même pu économiser un peu d'argent. Yaya et son épouse discutent ensemble. Ils pèsent les pour et les contre, et décident de rejoindre leurs cousins au Maroc.

Mariam, 23 ans, Burkina Faso



Mariam est originaire de Zabré, dans la région est du pays. Il y a deux ans, Mariam a déménagé au Cameroun pour étudier la démographie à l'Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) à Yaoundé. Mariam était très triste de partir du Burkina, mais malheureusement les options de formation et les débouchés professionnels ne permettaient pas à Mariam de pouvoir imaginer un futur au Burkina. Mariam est brillante, et elle a réussi à obtenir une bourse pour son Master à Paris. A Yaoundé, elle a connu Isaline, une professeure d'origine belge qui enseigne à Paris. Isaline, propose à Mariam de l'aider avec son logement et la met en contact avec son réseau d'amis démographes. Mariam hésite, elle pense à sa famille au Burkina. Finalement après quelques discussions avec sa famille, elle décide de partir à Paris.

Djelika, 19 ans, Mali



Djelika a été vendue lorsqu'elle avait 16 ans par son oncle au chef d'un groupe de rebelles en échange de terres agricoles. Djelika n'a pas connu sa mère, elle est morte durant l'accouchement. Son père a immigré en Libye lorsque Djelika avait 9 ans. Depuis elle est restée vivre chez son oncle. Après que son oncle l'ait eu vendue, Djelika a dû quitter son village. Lorsqu'elle est arrivée dans le village de l'homme à qui elle avait été remise, elle s'est vue obligée de se marier avec lui. L'homme l'obligeait à travailler sans relâche, il la frappait souvent et l'obligeait à avoir des relations sexuelles. Après 6 mois, Djelika est tombée enceinte. Un soir Djelika profite de l'absence de son mari pour s'échapper. Elle marche toute la nuit, enceinte de 6 mois. Elle atteint un village voisin, où elle est recueillie par la communauté. Elle trouve refuge dans ce village et bien que vivant cachée, elle retrouve progressivement le goût à la vie. Trois mois plus tard, elle accouche de son nouveau-né. Un matin, la femme du chef du village vient en courant vers Djelika, elle lui dit qu'elle doit s'enfuir tout de suite, son mari l'ayant retrouvée et s'apprêtant à venir la chercher. Djelika repart alors avec son bébé sans savoir où aller.

Activité 2
Guide réponse

Cet exercice permet de souligner les différents facteurs présents dans le récit des personnes et de rappeler que dans la plupart des cas on retrouve une mixité de facteurs. Reprendre ici la notion de facteur d'expulsion et d'attraction présenté dans le chapitre 4 de ce module[9].

1) Amid, 15 ans

- **Facteurs expulsion** :

⇨ Pression familiale, rôle/responsabilité de l'aîné selon les contextes culturels, manque d'opportunités économiques et de travail.

⇨ Lors de son retour à Basoko, c'est la peur, la situation d'exploitation et le danger qui le poussent à rentrer.

- **Facteurs attraction** :

⇨ Meilleures conditions de vie et de travail, réseau de contact (oncle de Kouamé), confiance (Kouamé est son ami).

2) Yaya, 24 ans

- **Facteurs expulsion** :

⇨ Conflits, violence, manque de moyen de subsistance, perte des terres agricoles.

- **Facteurs attraction** :

⇨ Membre de la famille sur place (accueil, contacts et réseaux sur place, possibilité de trouver un travail).

3) Mariam, 23 ans, Burkina Faso

- **Facteurs expulsion** :

[9] Figure 1. Exemples de facteurs pull/push selon la théorie des géographes sur la migration.

⇨ Manque de débouchés professionnels et d'opportunités, difficulté à imaginer le futur.

- **Facteurs attraction :**

⇨ Niveau de formation, débouchés et opportunités professionnelles, connaissance sur place d'une amie et facilitation d'un logement et d'une bourse d'études.

4) Djelika, 19 ans, Mali

- **Facteurs expulsion :**

⇨ Mariage forcé, travail forcé, violence physique et sexuelle, absence de réseau d'appui, grossesse non désirée, peur, menaces.

- **Facteurs attraction :**

⇨ Désespoir, survie, recherche de protection pour elle et son bébé.

Module 2 Migration et vulnérabilité

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Comprendre les différents types de migration
✓ Comprendre le caractère cyclique et dynamique de la migration
✓ Analyser le lien entre migration et vulnérabilité
✓ Comprendre pourquoi certains profils sont sujets à plus de risques dans la migration

Cadre théorique

- Définition de la vulnérabilité
- Migration forcée, migration économique, migration du travail, réunification familiale

Activités pour renforcer l'apprentissage

- **Activité :**

  Activité 1
  Jeu de l'oie - risques selon l'étape de la migration

Chapitre 1
Conceptualisation

Quels sont les différents types de migration ?

Migration forcée : Elle caractérise le déplacement non volontaire d'une personne, souvent dans des conditions de contraintes et de soumissions, déplacement causé par différents facteurs, comme par exemple, la crainte de persécution, les conflits armés, les catastrophes naturelles etc. (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Migration économique : Se réfère aux migrants qui ont quitté leur pays d'origine, ou lieu de résidence habituel, pour s'installer sur le territoire d'un État étranger afin d'améliorer leurs conditions d'existence. Cette catégorie comprend également les personnes qui sont entrées dans un pays de manière irrégulière, ainsi que les travailleurs saisonniers (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Migration de travail : Elle définit le déplacement d'une personne motivée par le besoin ou l'opportunité d'un d'emploi. La majorité des États ont une réglementation spécifique de l'immigration à des fins de travail. Les travailleurs migrants constituent les deux tiers du total de la migration internationale (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Réunification familiale : Définit le processus par lequel un ou plusieurs membres d'une famille ont été séparés (comme résultat d'une migration volontaire ou de manière forcée) et se réunissent dans un pays différent de celui d'origine (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

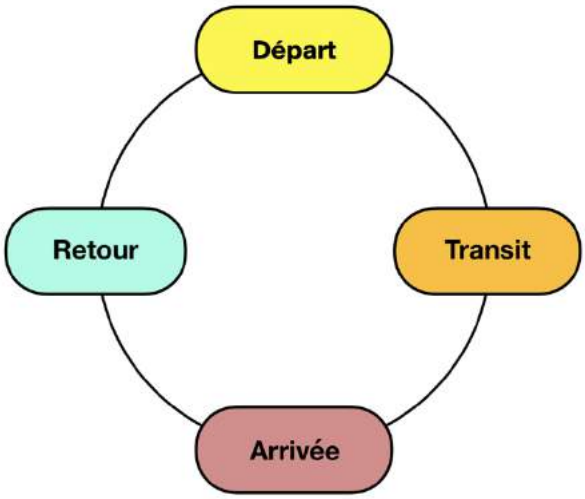
Ces types de migration sont indépendants du statut régulier ou irrégulier de la personne migrante.

Cycle de la migration

Le cycle de la migration inclut les différentes étapes du processus migratoire. La migration est cyclique et dynamique. La Figure 1 met en lumière les différentes étapes de la migration. Nous expliquons par la suite les différents facteurs à prendre en compte dans chacune des étapes.

Dans le module 6, nous reprendrons chacune de ces étapes afin d'analyser l'impact psychosocial et autres éléments pouvant affecter la personne migrante.

Figure 1. Cycle de la migration



Source : Élaboration par Besity SA

Comme nous le verrons, ce schéma est « théorique » et peut se voir substantiellement altéré dans la pratique. Le caractère dynamique, et parfois imprévu de la migration peut engendrer des effets importants. Voici quelques éléments non exhaustifs à prendre en compte :

Départ

Lorsque les personnes sont confrontées à un contexte de violence, de persécution et de manière plus générale à la pauvreté et à la discrimination -et que l'État n'est pas en mesure de les protéger- la migration devient une option de survie et de volonté de reconstruire sa vie.

Avant le départ de la personne, on peut mentionner une « pré » étape au cycle migratoire, constitué par le « pré-départ ». Cela fait référence au processus par lequel le migrant planifie son voyage migratoire. Cela peut dans certains cas inclure la famille et/ou la communauté. Cependant, selon les raisons qui poussent la personne à partir, cette étape peut être quasi voire complètement inexistante ; c'est par exemple le cas des déplacés internes et/ou des réfugiés. Le départ est caractérisé par le moment où la personne quitte son lieu de résidence afin d'entamer son voyage migratoire.

Transit

Le transit est représenté par une escale sur la route migratoire, de durée variable et qui peut être constituée d'un ou de plusieurs pays, avant d'arriver au pays de destination.

La temporalité de cette étape varie également selon le caractère régulier ou irrégulier de la migration. En effet, malgré les progrès et l'accès aux outils technologiques qui ont rendu les déplacements plus rapides, plus informés et plus sûrs, pour de nombreux migrants qui voyagent en situation irrégulière, le trajet peut se prolonger durant une longue période, pouvant durer même plusieurs années (Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme [HCDH], 2016).

La situation irrégulière de la migration oblige les migrant à emprunter des routes à l'abri des contrôles migratoires, ce qui les pousse à utiliser des moyens de transports non officiels, incluant le déplacement à pied. Les trajets sont donc plus lents, les migrants s'arrêtent souvent plusieurs fois en cours de route dans les maisons de migrants, où ils peuvent avoir accès aux besoins de base (logement, eau, nourriture, habits et soins).

Selon si la personne voyage seule ou avec des enfants, le trajet variera également dans la durée. Enfin, le caractère irrégulier influence aussi sur les risques d'être victimes de vols, détentions arbitraires, escroquerie et autre abus aux droits humains. Ces événements ont pour conséquence de retarder la temporalité initialement prévue, lorsque par exemple, la personne se retrouve démunie d'argent pour continuer sa route.

C'est la raison pour laquelle on parle parfois de migrants « bloqués », en référence à un transit qui s'est vu prolongé de manière imprévu et indéterminé. Le migrant bloqué n'est pas une catégorie à part entière, mais est plutôt à saisir comme un état temporaire causé par des facteurs externes et indépendants de sa volonté. Ceci peut par exemple être le

cas lorsqu'un migrant se retrouve bloqué dans une zone de conflit, ou plus récemment, comme la conséquence de la fermeture des frontières dues à la pandémie du COVID19.

Enfin, les itinéraires, les moyens de transport, la durée, la destination et la catégorie juridique d'un migrant peuvent varier plusieurs fois durant l'étape de transit. La réglementation législative ou administrative d'entrée, de transit et de sortie relève de la souveraineté d'un pays. Cela explique la raison pour laquelle les migrants qui voyagent de forme irrégulière se retrouvent parfois dans des centres de détention pour migrants, en attente d'une décision des autorités sur leur statut migratoire. Cette procédure varie d'un pays à un autre. Lorsque les autorités migratoires d'un pays ne parviennent pas à déterminer un statut juridique qui octroie à la personne le droit de rester de manière temporaire ou permanente dans le pays de transit, une décision est souvent prise de la renvoyer vers son pays d'origine.

Cependant, il est important de rappeler que les acteurs gouvernementaux, et en particulier les autorités migratoires (frontalières, service d'immigration et police) n'ont pas toujours la connaissance et la capacité d'identifier correctement les catégories de migrants reconnues par le droit international, et pouvant par conséquent, bénéficier d'une protection juridique internationale et nationale (Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme [HCDH], 2016).

Les migrants qui voyagent de manière irrégulière sont au courant de ces lacunes et cela a un impact direct sur leur capital-confiance envers les autorités concernées. C'est d'ailleurs aussi une des raisons qui les obligent à emprunter des nouvelles routes dans des situations précaires voire périlleuses, afin d'éviter les contrôles migratoires. Le manque d'information sur ces routes et le manque d'accès aux services de protection renforcent le risque d'être victime d'incidents graves, pouvant mener jusqu'au décès (violence physique, violence sexuelle, traite des personnes, détention par les forces de sécurité etc.).

Dans le chapitre 3 de ce module nous verrons plus en détails les principaux risques intervenant dans la migration irrégulière, migration dans laquelle l'étape de transit est particulièrement importante et potentiellement dangereuse.

Arrivée

L'arrivée représente le pays, ou la ville (dans les cas de déplacement interne) initialement planifiés lors de l'étape du départ (et pré départ) par le migrant.

L'arrivée est une étape qui bien qu'étant l'objectif du projet migratoire, n'est parfois pas atteinte. C'est le cas lorsque les personnes se sont vues refoulées aux frontières soit de transit, soit du pays d'arrivée. Ou bien encore, lorsque celles-ci se ont désisté au projet migratoire durant l'étape de transit. Dans ce dernier cas, on parle alors de « retour volontaire ».

Dans le cas des personnes qui réussissent à atteindre le pays d'arrivée, cela implique le défi du processus d'intégration à une nouvelle société, avec ses nouveaux codes socioculturels et règles administratives. Cette étape est souvent synonyme de dilemme entre les exigences de la société d'accueil et les attentes individuelles, familiales ou encore communautaires du pays d'origine. Ce qui peut causer des situations de détresses psycho-émotionnelles. Nous verrons ce dernier point plus en détails dans le chapitre des impacts psychosociaux dans la migration (présentés dans le module 6).

Enfin, selon le caractère régulier ou irrégulier d'entrée et de séjour de la personne, cette étape peut se voir compromise à tout moment avec la conséquence d'un retour forcé au pays d'origine.

Retour

On parle de retour « volontaire » lorsque la personne décide de mettre fin à son projet migratoire déjà entamé. Selon les cas de figure, la personne peut bénéficier d'un retour assisté dans le cadre des programmes de retour volontaires d'organisations en aide aux migrants et réfugiés. Ceci prend en général en compte, la logistique, le transport, l'accompagnement du retour par le personnel de l'organisation et enfin, dans certains cas, une aide financière et sociale en vue de la réinsertion dans la communauté d'origine. Les personnes qui peuvent recevoir cette aide au retour, sont en général des demandeurs d'asile dont la demande a été rejetée, les victimes de traite ou autres

violations aux droits de l'homme, les migrants en détresse, etc. (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Le caractère « volontaire » est toutefois à prendre avec précaution puisqu'il peut être la conséquence d'une violation grave aux droits humains, d'un abus de pouvoir, d'une menace ou d'un chantage effectué par les autorités ou autres agents non étatiques. L'OIM définit le caractère volontaire d'un retour comme étant « *fondé sur une volonté librement exprimée* » (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007). En d'autres termes, c'est une demande qui émane de la personne migrante et qui peut être, dans les meilleurs cas, spontanée et volontaire, et dans d'autres cas, une conséquence d'événements externes qui se sont produits et ont eu un impact négatif sur l'intégrité physique ou psychique de la personne migrante.

Enfin, le retour peut aussi avoir lieu par un acte de refoulement ou d'expulsion. Cela se définit lorsqu'un État refuse l'entrée ou le séjour d'un ressortissant étranger sur son territoire national, et par conséquent le renvoie de manière forcée vers son pays d'origine (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2007).

Chapitre 2
Migration et vulnérabilité

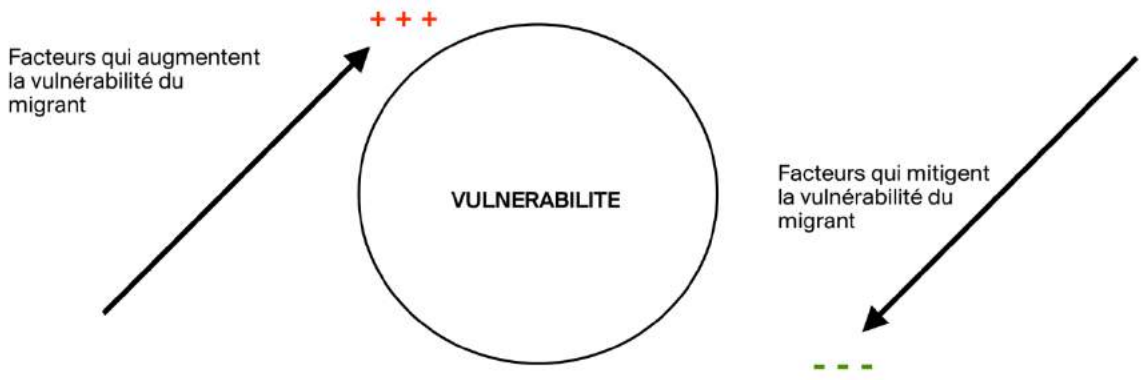
Dans la migration, il est souvent fait référence aux « *migrants en situation de vulnérabilité* » pour mentionner certains migrants qui ont des besoins particuliers en termes de protection et d'assistance. Pour les personnes qui travaillent dans l'aide et la protection aux migrants, il est important de pouvoir correctement identifier ces personnes afin d'orienter correctement la réponse et l'accès aux services nécessaires à leurs besoins (juridique, familial, psychosocial entre autres).

Définition de la vulnérabilité

Il n'existe pas de définition commune et juridiquement reconnue par la communauté internationale de la vulnérabilité. Nous reprenons donc la définition de l'OIM qui propose une définition de la vulnérabilité qui s'applique dans le contexte migratoire.

Par vulnérabilité on entend « *la capacité réduite d'une personne ou d'un groupe à résister à la violence, à l'exploitation, aux mauvais traitements et à des violations de leurs droits. Cette vulnérabilité est déterminée par la présence, l'absence ou l'interaction de facteurs et de circonstances qui augmentent le risque de violence, d'exploitation, de mauvais traitements et de violations des droits, ainsi que l'exposition à ce risque, ou qui protègent contre ce dernier.* » (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2017). La vulnérabilité n'est donc pas une condition intrinsèque, elle varie et dépend essentiellement de ces deux facteurs :

Figure 2. Facteurs qui influencent la vulnérabilité du migrant (1)



Source : Elaboration par Besity SA

Les facteurs qui ont un impact sur la diminution ou l'augmentation de la vulnérabilité de la personne migrante, peuvent être regroupés selon les catégories suivantes (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2017) :

Facteurs individuels

Cela concerne l'âge, le sexe, l'identité de genre, l'appartenance à un groupe ethnique, le statut social, ressources financières à disposition, les expériences vécues ainsi que la santé physique ou mentale de la personne. Ces facteurs individuels peuvent contribuer à augmenter ou au contraire réduire le degré de vulnérabilité de la personne migrante.

Facteurs familiaux

Cela concerne le niveau d'éducation, la structure familiale telle que le rôle et la place de la personne ainsi que le vécu de la famille. La famille joue un rôle important dans la balance de la vulnérabilité. Si la personne migrante bénéficie d'un fort soutien émotionnel, psychologique ou encore économique de sa famille, cela contribue à sa résilience. Dans le cas contraire, elle ne pourra probablement pas compter sur le même soutien, ce qui contribue à aggraver son niveau de vulnérabilité.

Facteurs communautaires

Les structures économiques, sociales et culturelles de la communauté ont un impact et une influence directe sur les individus membres de la communauté. Les communautés qui disposent de ressources et d'un solide réseau de soutien sont en mesure de contribuer à une plus grande échelle à la protection des individus. Dans le cas contraire, les communautés avec peu ou pas de ressources peuvent aggraver les risques des membres de la communauté, qui peuvent dans certains cas, se voir rejeter ou expulser de la communauté.

Facteurs structurels

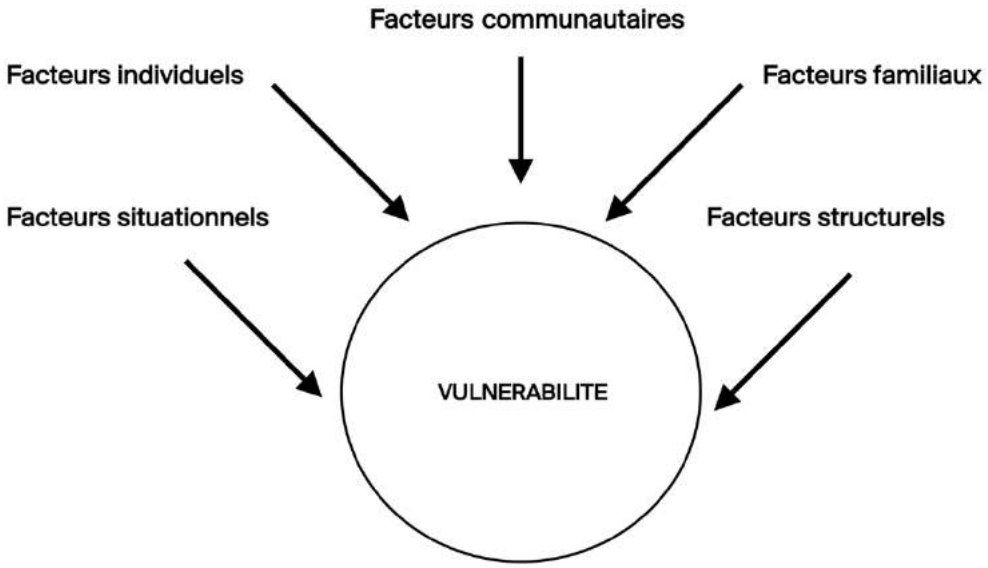
Les facteurs structurels font référence aux structures nationales, régionales et internationales dans lesquelles les individus, les familles, les groupes et les communautés évoluent. Les institutions, traditions historiques, géographiques, politiques, économiques, sociales et culturelles influencent les décisions en matière de migration.

Enfin, on peut également rajouter un facteur situationnel qui vient s'imbriquer entres les quatre facteurs présentés ci-dessus.

Facteurs situationnels

Ce sont les facteurs qui sont susceptibles de changer rapidement et souvent sans possibilité d'anticipation, comme par exemple une pandémie, la perte d'une être cher, une séparation, une guerre, une violation aux droits humains, etc. Ces facteurs remettent en question la capacité d'une personne à confronter une situation d'adversité.

Figure 3. Facteurs qui influencent la vulnérabilité du migrant (2)



Source : Élaboration par Besity SA

Qui sont les personnes en situation de vulnérabilité dans un contexte migratoire ?

Dans un contexte migratoire, et en particulier en cas de migration irrégulière, certaines personnes sont donc plus à même d'encourir un risque de devenir victimes de violations de leurs droits fondamentaux. C'est pour cette raison que l'on parle de profils de vulnérabilités. Ces profils sont à analyser en relation aux facteurs de vulnérabilités mentionnés ci-dessus. Lorsque l'on détermine donc qu'une personne rentre dans un profil de vulnérabilité, il est important de comprendre que ce n'est pas la personne qui est vulnérable, mais bien la cumulation de facteurs de vulnérabilité qui ont pour conséquence d'augmenter le risque de voir son intégrité physique et psychologique affectée.

A titre d'exemple, on peut prendre le cas de figure d'une femme enceinte, qui voyage seule en situation irrégulière et qui se trouve en situation de transit au Nigeria. Elle ne parle pas l'anglais et a survécu à un vol à main armé. Elle se retrouve sans argent, et sans bien savoir où trouver de l'aide. Elle est partie de son pays d'origine, le Gabon, après avoir échappé à des années de maltraitance physique de son beau-père.

Dans cet exemple on retrouve une mixité des cinq facteurs de vulnérabilité. Le fait que cette personne soit considérée comme un profil de vulnérabilité, n'est donc pas lié au fait qu'elle appartienne au sexe féminin, mais bien à l'ensemble des facteurs qui contribuent à augmenter sa vulnérabilité, et dans ce contexte, le fait d'être une femme peut alors être considéré comme un facteur individuel de vulnérabilité.

Ci-dessous une liste indicative et non exhaustive.

- Femme migrante
- Enfant migrant
- Victime de violence sexuelle ou basée sur le genre
- Victime de la traite
- Réfugié et demandeur d'asile
- Apatride[10]

[10] Un apatride fait référence à toute personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation (Convention de New York, 1954).

- Minorité ethnique
- Personne avec un handicap physique ou mental
- Déplacé interne

Le cas du Burkina Faso

Le Burkina Faso fait partie des pays africains à développement économique faible. Les moyens de subsistance d'environ 90% de la population sont étroitement liés à l'agriculture et aux activités pastorales (France, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2015). Aussi, la plupart des zones rurales offrent de faibles opportunités économiques, et ont contribué à accroître l'état de vulnérabilité des populations rurales. Pour échapper à l'emprise familiale et améliorer leurs conditions de vie, la majorité des jeunes (hommes et femmes) migrent vers les grandes agglomérations du pays (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso) et aussi hors du pays.

Au-delà, par sa position géographique, le Burkina Faso reste un important carrefour et point de transit pour une majorité de migrants originaires des autres pays de l'Afrique subsaharienne, à destination des pays du Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc, Libye, etc.), de l'Europe ou des États-Unis d'Amérique.

Plus particulièrement, nous pouvons citer les exemples ci-dessous afin d'illustrer les principaux profils de vulnérabilités au Burkina Faso (non exhaustifs) :

Les **personnes déplacées internes** (principalement lié à l'insécurité). Elles sont plus concentrées dans les régions du Centre-Nord, du Sahel et du Nord. Ces déplacés, composés majoritairement d'éleveurs et d'agriculteurs font face à toutes les formes de difficultés pour subvenir à leurs besoins. Suite à la montée des violences dans la région du Sahel, ONU Info estimait qu'une personne sur 20 était déplacée interne au Burkina Faso, soit 5% de la population totale (ONU Info, 2020).

Les **réfugiés internationaux et demandeurs d'asile**. Avec les crises post-électorales de 2010-2011 en Côte d'Ivoire et la situation sécuritaire en République Centrafricaine avec les milices anti-balaka, le Burkina Faso a accueilli, pratiquement au cours de la même période, un nombre important de réfugiés en provenance de ces deux pays. A ceux-là, s'ajoutent plus de 28 mille réfugiés maliens accueillis à la suite des conflits dans le Nord du Mali de 2012 à 2013 (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR],

2013). Aujourd'hui, selon le HCR, les réfugiés et demandeurs d'asile proviennent essentiellement du Mali (env. 20 mille), ainsi que quelques 300 ressortissants de pays d'Afrique Centrale (République Centrafricaine, Tchad, Congo) et moins d'une cinquantaine de personnes d'Afrique de l'Est (Burundi et Rwanda) (Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], 2021).

Les rapatriés. A la suite des crises communautaires, militaires et politiques en Côte d'Ivoire enclenchées depuis 1999, plusieurs milliers de Burkinabè établis dans ce pays voisin ont été rapatriés grâce à l'opération Bayiri mise en place par les autorités en collaboration avec certains partenaires nationaux et internationaux (Ouédraogo, 2010). De nombreux autres furent rapatrié de la Libye, la Guinée Équatoriale, et de bien d'autres pays au cours de ces dernières décennies.

Les migrants en transit vers les côtes européennes via le Niger, le Mali et la Libye. Par sa situation géographique, plusieurs milliers de migrants transitent via le Burkina Faso pour rejoindre leur destination. Ces personnes sont majoritairement originaires des pays voisins (Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, etc.) et des autres pays de l'Afrique subsaharienne (Zampagni, *et al.* 2017).

Les migrants de retour volontaire. Même si l'on retrouve des cas revenus de Libye avec l'aide de l'OIM, nombre de Burkinabè sont rentrés au pays dans le cadre de l'accord signé le 10 janvier 2009 avec la France, relatifs à la gestion concertée des flux migratoire et au développement solidaire. Grâce à cet accord, passablement de Burkinabè vivant à l'extérieur ont réintégré la société burkinabè (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2012 ; France, Gouvernement & Burkina Faso, Gouvernement, 2009).

Les enfants migrants. Nombre d'enfants surtout originaires du Centre-Est du Burkina Faso (principalement de la province du Boulgou) à travers des petits métiers (cireurs de chaussures, tabliers) utilisent cette stratégie pour rejoindre les pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Nigeria, etc.) ou les côtes libyennes, en vue de rejoindre l'Europe et les USA via l'Italie. La majorité des enfants que l'on rencontre parfois dans les grandes métropoles et les villes frontalières, ont un âge variant entre 12 ans et 17 ans (Konkobo, 2014, [mémoire de master]).

Les enfants talibés. C'est un phénomène très au Burkina Faso, malgré les actions entreprises par le ministère de l'action sociale au cours de l'année 2019, dans le sens de réduire le phénomène. Confiés le plus souvent aux maîtres coraniques par les parents

en vue d'apprendre les versets coraniques, ces enfants dont l'âge varie entre 4 à 15 ans, sont très présents dans les marchés, devant les mosquées, les gares, les marchés ou d'autres lieux publics des grandes et moyennes villes.

Chapitre 3
Les principaux risques dans la migration

⇨ ANNEXES – MODULE 2
Voir activité 1, Jeu de l'oie – risques selon l'étape de la migration

Une fois déterminés les facteurs augmentant le risque de vivre une situation de violence, d'exploitation et de mauvais traitements ou encore de violations des droits humains, il est important de présenter les risques principaux dans la migration.

Ces risques sont des facteurs externes à la personne et ils auront un impact différent selon les personnes concernées.

Afin de mieux saisir les risques dans la migration, nous présentons ici quelques éléments qui impactent considérablement sur le risque. Ces éléments ne se veulent pas une liste exhaustive, mais prétendent dresser un portrait global des éléments qui influencent considérablement les risques dans la migration.

Migration régulière ou irrégulière

Bien qu'il existe des protocoles de libre circulation au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO, ces derniers ne sont pas toujours respectés par les autorités. Par ailleurs, une grande part des migrants sont analphabètes. Ce qui fait qu'ils ne sont souvent pas au courant de leurs droits, et qu'ils n'entament pas les procédures pour régulariser leur situation dans le pays.

Les personnes qui se retrouvent dans une situation de migration irrégulière sont confrontées à de plus en plus de dangers dans leur trajectoire. Ceci est notamment dû au fait qu'ils se trouvent dépourvus de protection juridique, ou encore qu'ils n'osent pas ou ne peuvent pas, demander de l'aide et une protection aux pays de transit ou d'arrivée. Selon l'OIM, entre 2017 et 2020, plus de 465 mille migrants sont arrivés en irrégulièrement en Europe par voie terrestre ou maritime, dont plus de 119 mille (25%) étaient originaires de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020a).

Profils de vulnérabilités

Les facteurs qui influencent la vulnérabilités (individuels, familiaux, communautaires) ont un impact important sur l'augmentation du risque d'être soumis à une situation de violence et de violation des droits de l'homme. Les femmes sont plus à même d'être victimes de violence basée sur le genre, de violence sexuelle et de se voir recruter dans les réseaux de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle, de prostitution et de mariage forcée.

Étapes de la migration

Le transit est une des étapes de la migration qui expose les migrants en situation irrégulière à des risques de plus en plus élevés. Le manque de ressources, le statut irrégulier et souvent le fait de rester bloqué dans un pays de transit, augmentent la possibilité de devenir victime d'un ensemble de violations des droits humains et d'actes de violences.

Les principaux risques enregistrés sont les violences physiques, violences sexuelles, détentions et déportations par les forces de sécurités, traite des personnes, extorsions, menaces et mauvais traitement, trafic illicite, mort (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020b).

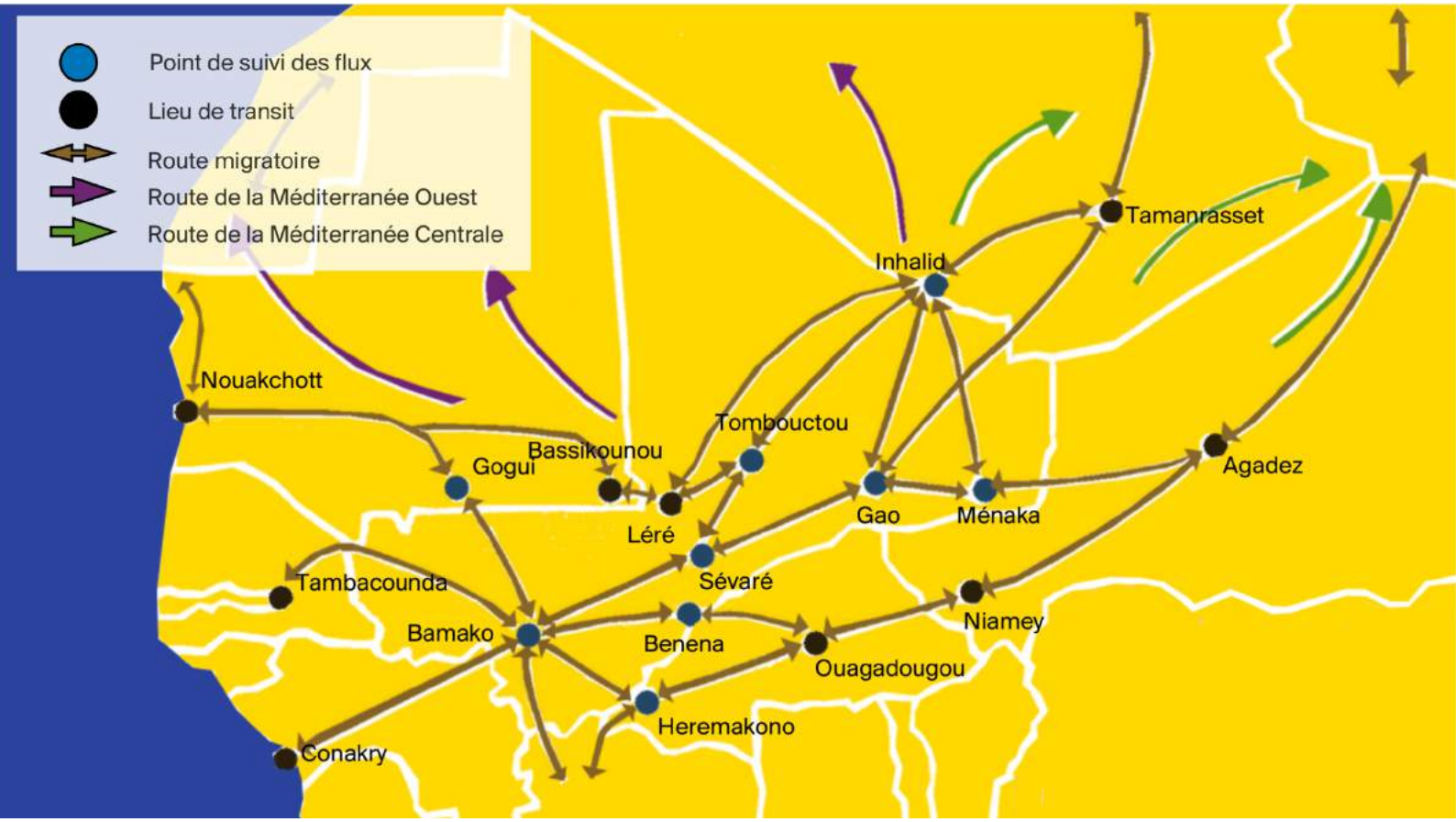
Les flux migratoires allant de l'Afrique de l'Ouest sur l'Europe restent élevés malgré les conditions périlleuses du voyage. En 2020, leur nombre a énormément baissé dû à la situation pandémique mondiale du COVID19. La traversée du désert passant par le Mali, le Niger, l'Algérie et la Libye constitue une menace sérieuse pour le bien-être, voire la vie des migrants. Quant à la traversé de la méditerranée pour se rendre en Italie, elle reste un des itinéraires les plus meurtriers. Entre juin 2017 et février 2018, 68% des personnes interrogées par le Mixed Migration Groupe en Libye, ont témoigné avoir été victime d'incidents de protection (Mixed Migration Center [MMX], 2018).

Dans le pays d'arrivée, les risques de détention et de déportation sont également importants. A cela il faut ajouter la précarité dans laquelle beaucoup de migrants peuvent se retrouver, causée en grande partie par une non-reconnaissance de leur statut juridique, une difficulté d'accès au système de santé et de sécurité sociale, ainsi qu'à un travail digne et régulé.

Le retour des migrants dans leur pays d'origine est également une étape à risque, ces derniers ayant déjà souvent subi toute une série de violations et d'atteinte à leur personne durant le trajet migratoire, et se retrouvant démunies de ressources, de moyens et de force pour pouvoir continuer le trajet. L'impact physique, psychologique et émotionnel du retour sur ces personnes se voit renforcé par le sentiment d'échec du projet migratoire, et d'incertitudes plus grandes encore quant au futur. Ces affectations sont des facteurs qui augmentent la vulnérabilité, et par conséquent l'exposition au risque.

Le cas du Burkina Faso et les routes empruntées

Carte 1. Flux migratoires observés aux points de suivi des flux en Afrique de l'Ouest



Source : Illustration et adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020c)

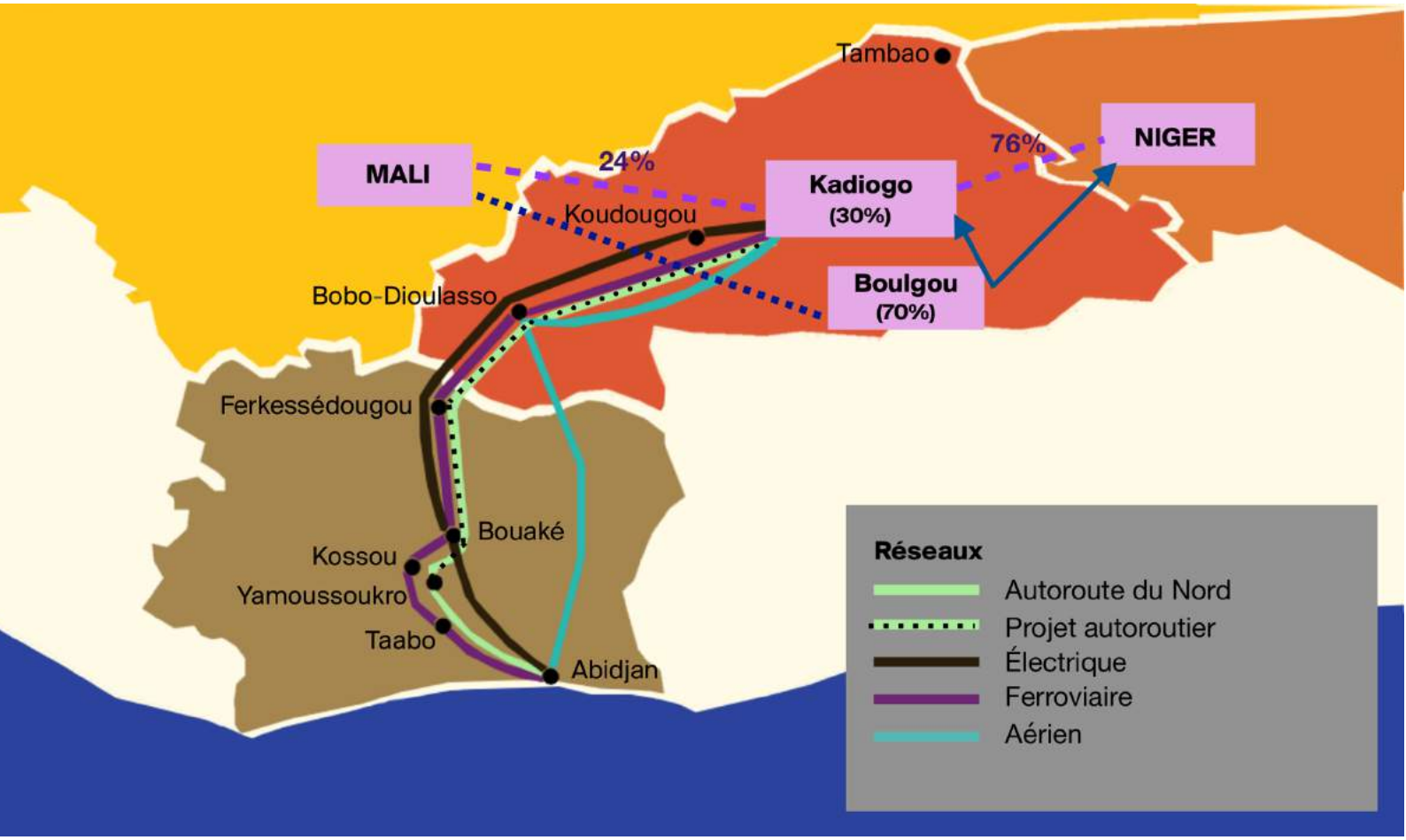
Burkina Faso : pays de transit pour les migrants subsahariens vers la Libye

Le Burkina Faso est principalement un pays de transit au sein de la région CEDEAO, pour les migrants se rendant en Europe via le Niger, sans intention de rester au Burkina. Selon Bourahima Konkobo, une immense partie des migrants en transit au Burkina viennent de

la Côte d'Ivoire, et la durée moyenne de séjour au Burkina Faso est estimée à 2 semaines. Les données recueillies par le Mécanisme de suivi des migrations mixtes (4Mi[11]) à Dori (au Nord-Est du pays, dans la région du Sahel, aux portes du Niger) entre novembre et décembre 2017, auprès des migrants et réfugiés, précisent que 40% d'entre eux ont pour destination finale l'Europe, 16% l'Afrique du Nord, 14% l'Afrique de l'Ouest, et 9% l'Amérique (Regional Mixed Migration Secretariat [RMMS], 2017).

Dans la plupart des cas, de nombreux migrants échouent dans leur trajectoire migratoire et d'autres, voulant retourner chez eux, se retrouvent bloqués dans une situation de transit temporaire au Burkina Faso. Certains d'entre eux, sans assistance ni ressources, se retrouvent ainsi piégés entre le pays de destination qu'ils ont quitté à cause des conditions irrégulières de leur séjour (ou n'ont pas atteint) et le pays d'origine qu'ils avaient quitté dans l'espoir de trouver une vie meilleure.

Carte 2. Trajectoire des migrants en transit au Burkina Faso



Source : Illustration et adaptation par Besity SA (Konkobo, s. d. [Communication à l'Université d'Uppsala])

[11] En Anglais : 4MI signifie Mixed migration monitoring mechanism initiative.

Migration irrégulière : Parcours des jeunes Burkinabè vers les côtes libyennes

Malgré la crise libyenne ayant engendré des rapatriements et retours volontaires, les données compilées par l'OIM, montrent que le Burkina Faso compte encore une population importante dans ce pays. La Libye est un pays de transit pour nombreux Burkinabè vers l'Europe. Entre 2016 et 2020, environ 3 mille Burkinabè sont arrivés en Espagne, en Italie et en Grèce en empruntant les routes migratoires irrégulières, notamment via le désert (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020b). La majorité (40%) de ces migrants avaient un niveau d'éducation primaire.

Les étapes de la migration des jeunes Burkinabè

Les données collectées en 2016 dans le cadre du projet « Migrants in Countries in Crisis »[12] (Zampagni *et al*., 2016) montrent que plusieurs routes sont empruntées par les migrants Burkinabè afin de rejoindre les pays de destination. En se référant au schéma ci-dessous, le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont essentiellement utilisés par les migrants pour atteindre les côtes libyennes et ensuite l'Europe. Ainsi, le Niger, le Mali et parfois l'Algérie constituent des pays de transit pour les migrants Burkinabè. L'enquête réalisée par l'OIM en mai 2016 au Mali, a révélé que 12% des migrants qui passent par le Mali sont des Burkinabè. Le temps moyen de déplacement entre le Burkina Faso et la Libye à travers les routes irrégulières est estimé entre 2 semaines et 3 mois. Mais, loin d'être uniquement le cas des nouveaux départs, l'immigration irrégulière est pratiquée en majorité par les migrants de retour de Côte d'Ivoire à la suite des différentes crises (1999, 2002, 2011) ou par ceux rapatriés des autres pays (Guinée équatoriale, Gabon, Europe, etc.). Elle est aussi parfois reprise après plusieurs tentatives ayant abouti à l'échec ou encore après un rapatriement.

Les moyens de transport

De façon générale, le déplacement des migrants Burkinabè vers les pays de destination se fait par la combinaison de divers moyens (voiture, pied, à dos de chameaux, etc.). Les témoignages recueillis dans le cadre du projet de recherche « Migrants in Countries in Crisis » montrent que de Ouagadougou aux villes frontalières, le déplacement s'est fait par les transports en commun. Mais, la traversée des frontières nigériennes ou malienne s'est faite parfois à pied, avec l'aide de passeurs, et contre paiements. Cela, parce que nombre d'entre eux ne possède aucun document susceptible de prouver leur identité.

[12] Migrants dans des pays en crise, en français.

C'est une stratégie utilisée beaucoup de migrants, en vue de brouiller toutes les pistes quant à leurs origines et lieux de départ. Une fois au Niger ou au Mali, les traversées vers les frontières libyenne ou algérienne se font avec l'aide de passeurs dans des véhicules pick-up, à dos de chameaux et parfois à pied. Cependant, une fois à la frontière entre les deux pays ci-dessus cités, l'entrée se fait via des routes de contournement bien connues des passeurs sur place. Mais, soulignons que toutes ces étapes se déroulent souvent au détriment du respect de leurs droits. Par ailleurs, certains sont parfois contraints de payer à double leur transport, au risque d'être tués sur le chemin migratoire.

Risques dans la migration

Au Burkina Faso, les principales régions d'origine des migrants sont le Centre-Est (Boulgou) et parfois le Centre, selon les résultats de l'étude. Mais, la dégradation de la situation sécuritaire depuis 2015 met à rude épreuve la mobilité des migrants à l'intérieur du pays. Les routes de transit qui sont les régions du Sahel et l'Est du pays, zones frontalières avec le Niger et le Mali constituent aujourd'hui, les zones d'insécurité, avec la présence de plusieurs mouvements djihadistes. Ainsi, certains migrants sont parfois pris à partie par ces hommes ou confondus avec des hommes armés non identifiés (HANI) par les populations locales ou la partie gouvernementale. Cette situation qui dure depuis 2015 a contribué à renforcer l'état de vulnérabilité de nombre de migrants nationaux ou en transit sur le territoire burkinabè. Les risques d'être tués où emprisonnés par des HANI ou les forces de défense et de sécurité restent élevés.

De façon générale, les risques de séquestration, d'enrôlement forcé dans les groupes armés ou d'être tué restent très élevés sur les routes empruntées par les migrants au Burkina Faso en vue de rejoindre leurs destinations. Ces mêmes réalités sont aussi observées dans les principaux pays de destination. Mais, il faudrait souligner que l'une des caractéristiques des émigrants Burkinabè associés à ce type est le taux élevé d'analphabètes parmi les candidats. Ce facteur fait que certains ne prennent pas le soin, une fois à destination de régulariser leur situation, ce qui les rend plus vulnérables vis-à-vis des populations et autorités des pays d'accueil. Des témoignages des retournés volontaires de Libye (2011, 2015), enquêtés dans le cadre du projet de recherche « Migrant in Countries in Crisis », il ressort que nombre d'entre eux ont été contraints à des travaux forcés, contraints à des pratiques sexuelles pour ce qui est des femmes. Des séquestrations et parfois des emprisonnements ont été le quotidien de beaucoup de migrants pendant la durée de leur séjour en Libye. Si le transit et le séjour dans les pays de destination ont été des étapes à risque, le fait de rentrer au pays d'origine ne s'est pas fait sans risque non plus, pour de nombreux retournés. Dépouillés parfois, de tous leurs

biens avant le retour ou sur les routes de retour, nombreux migrants sont arrivés sans aucune ressource financière. Ce qui les plaçait dans un état encore plus grave de vulnérabilité, comparé à leur situation avant le départ. Habités par le sentiment de l'échec, ils se sont exposés à toutes sorte de risques. D'où l'enrôlement de certains dans des gangs ou des groupes armés dans le Sahel et dans le Nord du pays.

BIBLIOGRAPHIE

France, Gouvernement, & Burkina Faso, Gouvernement. (2009). *Accord France - Burkina-Faso relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au développement solidaire*. http://www.gisti.org/IMG/pdf/Accord_France-Burkina.pdf

HCDH. (2016). *Situation des migrants en transit*. Haut-Commissariat aux droits de l'homme. https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Migration/StudyMigrants/OHCHR_2016_Report-migrants-transit_FR.pdf

HCR. (2013). *Rapport global 2013 du HCR. Burkina Faso.* Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. https://www.unhcr.org/fr/53cf7dc216.pdf

HCR. (2021, 2 avril). *Burkina Faso*. Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. https://data2.unhcr.org/en/country/bfa

Herrera, R., & Ilboudo, L. (2012). Les défis de l'agriculture paysanne : Le cas du Burkina Faso. *L'Homme & La Société*, *183-184*. https://www.cairn.info/revue-l-homme-et-la-societe-2012-1-page-83.htm

Konkobo, B. (2014). *La migration interne et l'accès à l'emploi dans la région des Haut-Bassins* [Mémoire de Master]. Université de Ouagadougou.

MMX. (2018). Protection concerns of people on the move across West Africa and Libya [Besoins de protection de personnes migrantes en Afrique de l'Ouest et en Libye]. http://northafrica.mixedmigration.org/wp-content/uploads/2018/05/Fraught-with-Risk.pdf

OIM. (2007). *Glossaire de la migration*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

OIM. (2012). *Migrants de retour de Libye : L'expérience douce-amère du retour au pays. Aide-mémoire*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/policyinbrieflibyafr_4july2012.pdf

OIM. (2017). *Pacte mondial sur les migrations. Document thématique sur la protection des droits de l'homme*. https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ODG/GCM/IOM-Thematic-Paper-Protection-of-Human-Rights-and-Vulnerable-Migrants-FR.pdf

OIM. (2018a). *Modules de formation de formateurs sur la protection des victimes de traite des personnes*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/modules_de_formation.pdf

OIM. (2018b). *Points de suivi des flux de population. Burkina Faso. Période : Mars 2018.* Organisation internationale pour les migrations.

https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/Suivi%20des%20Flux%20Migratoires%20Burkina%20Faso%20Mars%202018.pdf?file=1&type=node&id=3644

OIM. (2020a). *État de la migration dans le monde 2020*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2020_fr.pdf

OIM. (2020b). *Mobilités au Burkina Faso : Cartographie des mobilités sur le territoire burkinabè. Septembre 2020*. Organisation internationale pour les migrations. https://displacement.iom.int/system/tdf/reports/Mobilites%20Burkina%20Faso%20Sept_2020_FINAL_v1.pdf?file=1&type=node&id=10103

OIM. (2020). Routes de la migration irrégulière vers l'Europe. Afrique de l'Ouest et du Centre. https://rodakar.iom.int/sites/default/files/documents/IOM%20-%20Mediterranean%20Developments%20-%20Flows%20from%20WCA%20-%20June%202020%20-%20FR%20-%20VF%20%282%29.pdf

ONU Info. (2020, 18 août). *Burkina Faso : Un million de personnes ont fui leur foyer suite à la montée de la violence*. ONU Info. https://news.un.org/fr/story/2020/08/1075152

Ouédraogo, T. (2010). Accueil et réinsertion des rapatriés de Côte d'Ivoire dans les départements de Gaoua et de Batié, Burkina Faso. *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè. Burkinabè de l'étranger, étrangers au Burkina Faso*. L'Harmattan.

RMMS. (2017). *Burkina Faso. 4Mi.* Regional Mixed Migration Secretariat. https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2018/07/tr-wa-1712-fr.pdf

Zampagni, F., Boubakri, H., Hoinathy, R., Kandilige, L., Nabara, H. M., Sadek, S., El Sayeh, M., Zongo, M., & Hendow, M. (2017). *Migrants in Countries in Crisis (MICIC). An unending crisis – Responses of migrants, states and organisations to the 2011 Libya crisis. Insights from Burkina Faso, Chad, Egypt, Ghana, Niger and Tunisia. [Une crise sans fin – Réponses de migrants, États et organisations à la crise libyenne de 2011. Éclairages du Burkina Faso, Tchad, Égypte, Ghana et Tunisie]*. International Centre for Migration Policy Development. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Libya_CaseStudy_FINAL.pdf

ANNEXES – MODULE 2

Activité 1
Jeu de l'oie – risques selon l'étape de la migration



Source : Illustration par Besity SA

But : Le but de cet exercice est d'inviter les participants à discuter ensemble des risques dans la migration. A travers le jeu de l'oie, les participants peuvent réfléchir ensemble aux principaux risques dans le parcours migratoire, et l'influence que cela peut avoir sur la personne et son projet migratoire.

Temps : 30-45 minutes.

Matériel : Jeu de l'oie, feuille question, stylos.

Méthodologie : Diviser la salle en groupe de 3 à 5 personnes. Distribuez le jeu de l'oie, la feuille de question et des feuilles blanches et stylos à chaque groupe.

Instructions : Expliquez que cet exercice se réalise en deux temps. Chaque groupe doit d'abord compléter le jeu de l'oie avec des exemples de risques dans la migration. Après avoir compléter le plus de cases possibles, il faudra répondre aux questions posées sur la feuille de question. Après 25 minutes, chaque groupe sera invité à présenter son jeu de l'oie en synthétisant les éléments de réponse sur la feuille de question.

Une fois les présentations terminées, vous synthétiserez les principaux risques présentés en faisant un parallèle avec les facteurs de vulnérabilité. Rappelez aux participants que les risques sont variables et peuvent être cumulatifs. Concluez par rappeler la responsabilité des intervenants de comprendre les enjeux qui peuvent se cacher derrière ces risques, et comment cela peut influencer la personne migrante et son besoin de protection et d'assistance.

Enfin, vous pourrez alors présenter le chapitre sur les risques prévus dans ce module.

Réfléchissez aux enjeux suivant après avoir identifié les risques présents dans le parcours migratoire.

Quels sont les impacts possibles de ces risques sur la personne migrante ?	Que devrais-je prendre en compte dans mon intervention face à une personne qui a vécu un des risques identifiés ?	Comment puis-je contribuer à la prévention de ces risques ?

Activité 1
Guide réponse

Pour cet exercice, il n'y a pas de réponse exacte étant donné que les risques peuvent varier selon le contexte, les profils de vulnérabilité, la situation régulière/irrégulière et l'étape de la migration. Néanmoins, voici une liste non exhaustive des principaux risques qui peuvent servir de guide pour la discussion.

Liste non exhaustive des principaux risques dans la migration :

Extorsion/rançon, traite des personnes, trafique des personnes, menaces, vols, abus et violences sexuelles, grossesse non désirée, maladie sexuellement transmissible, fausse couche, kidnapping, torture, mort, déshydratation, manque et/ou absence d'accès à des services de santé, mort de faim, détention, coup de chaleur, trauma psychologique, dépression, angoisse, stress post traumatique, séparation familiale, perte de proche, isolement, manque et/ou absence de ressources financière, pauvreté, difficulté d'intégration, refoulement, exclusion sociale et économique etc.

- **Quels sont les impacts possibles de ces risques sur la personne migrante ?**

⇨ L'ampleur des risques peuvent avoir des effets sur la santé physique, mentale et psychosociale des personnes migrantes ainsi que sur le plan familial, économique et social des personnes migrantes.

- **Que devrais-je prendre en compte dans mon intervention face à une personne qui a vécu un des risques identifiés ?**

⇨ Il est important de prendre en compte les quatre principes d'assistance directe (principe d'égalité et de non-discrimination, principe de protection, principe de non re-victimisation, et principe de confidentialité) présentés en introduction de ce manuel[13].

⇨ L'intervention doit également respecter le principe de neutralité et de respect du vécu et des expériences de la personne (voir le module 6 pour plus d'informations à ce sujet).

[13] Voir la figure 2. les principes du manuel de formation du Module d'introduction.

- **Comment puis-je contribuer à la prévention de ces risques ?**

⇨ En offrant une information claire et adéquate. L'intervenant doit avoir les compétences nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins de la personne migrante.

⇨ La prévention, les campagnes de prévention (radio, musique, art, podcasts, journaux etc.), les ateliers de sensibilisation et autre outils pédagogiques permettent également de renforcer le caractère préventif des risques de la migration irrégulière.

⇨ Le renforcement des capacités à travers des ateliers ou la formation de formateurs/porte-parole/jeune(s) promoteur(s) est également un bon moyen de travailler avec la communauté sur la prévention de la migration irrégulière.

Module 3 Protection et assistance

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Acquérir des compétences en matière de protection des migrants
✓ Détecter les profils de vulnérabilités des migrants
✓ Comprendre la procédure pour analyser la vulnérabilité

Cadre théorique

- La traite des personnes
- L'impact de la migration sur les profils de vulnérabilité



Activités pour renforcer l'apprentissage

- **Activités :**

  Activité 1
  Cas pratique – analyse des vulnérabilités

Chapitre 1
Introduction à la protection et à l'assistance aux migrants

La protection et l'assistance aux migrants, indépendamment de leurs statuts migratoires, est l'objectif de ce module du manuel. Les États, institutions et organisations travaillant dans le secteur de l'aide aux migrants, se doivent de reconnaître à ces personnes migrantes comme titulaires de droits humains et par conséquent, de leur garantir l'accès et la reconnaissance de ces droits.

La protection des droits humains de la population migrante reste un défi majeur. La mixité des profils et des flux migratoires, rendent leur gestion parfois complexe. Certains pays se retrouvent à devoir répondre à des flux de départ, de transit, d'arrivée et de retour, avec des besoins et des caractéristiques différents selon les personnes. Afin que les acteurs œuvrant dans la gestion migratoire puissent assurer une protection adéquate, il est important qu'ils prennent en compte les différents profils et leurs besoins.

Étapes à suivre pour assurer une protection adéquate aux migrants

Etape n°1 : la détection
Le premier pas pour une protection effective, est de pouvoir correctement **détecter** les caractéristiques et/ou conditions considérées comme facteurs de vulnérabilité.

Etape n°2 : la protection et l'assistance
Une fois ces caractéristiques identifiées, il est alors possible d'activer les procédures adaptées de protection et d'assistance. Cela sous-entend que les acteurs concernés ont non seulement la responsabilité de former leurs employés dans les domaines de la protection et de l'assistance, mais également de s'efforcer d'intégrer dans leur travail des procédures opérationnelles normalisées (SOP).

Afin de faciliter ces étapes, l'OIM a créé des **mécanismes de référencement national (MRN)**. Ces mécanismes ont pour but de faciliter la coopération entre les acteurs impliqués dans la protection aux migrants. Ils visent à faciliter la coordination et les actions, en renvoyant correctement les cas de migrants préalablement identifiés vers

les acteurs compétents. Le référencement vient du terme « référer », et sous-entend dans ce contexte l'action d'envoyer un migrant vers un acteur compétent, afin qu'il puisse accéder par exemple, aux services de santé, d'assistance psychosociale, de protection, d'éducation, d'hébergement, d'assistance matérielle ou financière, etc. L'objectif est de fournir une assistance intégrale, pluridisciplinaire et adaptée aux besoins spécifiques de la personne.

Profils de vulnérabilité de PROMISA

Le projet PROMISA a pour but de renforcer la protection et l'assistance juridique, sociale et psychosociale de **trois profils de vulnérabilités** (⇨ PROFILS PROMISA) qui sont particulièrement touchés par les violations des droits humains dans le contexte de la migration au Sahel : victimes de la traite, femmes et jeunes filles et non-candidats à un retour assisté ou une réinsertion.

Il est toutefois important de préciser que cela ne signifie pas pour autant une absence **d'autres profils de vulnérabilité**[14] qui requièrent une attention et protection particulière : réfugiés/demandeurs d'asile, mineurs non-accompagnés, apatrides, migrants bloqués et déplacés internes. C'est la raison pour laquelle dans le chapitre 3 de ce module, nous les inclurons également dans le protocole de référencement et de détection des profils de vulnérabilité. Il nous parait en effet primordial que les intervenants puissent adéquatement reconnaître d'autres profils de vulnérabilités, bien que ceux-ci ne fassent pas partie intégrante de leurs programmes d'assistance.

[14] Les autres profils de vulnérabilités sont : réfugiés/demandeurs d'asile, apatrides, mineurs non-accompagnés/séparés, migrants bloqués.

1. Victimes de la traite des personnes

La traite des personnes[15] est une réalité qui affecte chaque année des individus provenant du monde entier. Elle comporte une violation grave aux droit humains, et constitue par conséquent un acte criminel réprimé par la loi. Loin d'être un phénomène nouveau, la traite est souvent reconnue comme une forme « d'esclavage moderne », faisant référence ainsi à l'acte d'exploitation d'une personne contre son gré.

Pour comprendre l'ampleur de la traite, il est important de souligner que les réseaux de trafiquants de la traite sont des organisations et réseaux complexes possédant des connaissances approfondies des besoins et vulnérabilités des personnes desquelles elles cherchent à abuser. C'est souvent cette vulnérabilité même qui est utilisée par les trafiquants pour manipuler et tromper la victime.

Le rapport mondial de 2018 sur la traite des personnes de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), signale qu'aujourd'hui, la majorité des victimes de traite sont détectées dans leur pays d'origine (58%), contre 28% dans leur sous-région, 5% dans la région et 9% dans une autre sous-région. La part de victimes détectées dans leurs propres pays de citoyenneté est en augmentation constante : elle a plus que doublé entre 2010 et 2016 (en passant de 27% à 58%). Ce même rapport démontre également que bien que la plupart des victimes soient détectées dans leurs propres pays de citoyenneté, il existe également d'importants défis quant à la détection de victimes sur le plan interrégional et extrarégional.

Les femmes et la traite des personnes

Bien qu'il soit important de rappeler que les hommes sont également des victimes de la traite, et qu'il serait par conséquent faux de croire que seules les femmes sont susceptibles d'être recrutées à des fins d'exploitation, il est indéniable que les femmes sont un groupe particulièrement touché. En effet, plus de 70% des cas de victimes détectées dans le monde sont des femmes (adultes et jeunes filles), et environ ¾ des

[15] La terminologie « traite des personnes » a été adoptée par les Nations unies après l'adoption du Protocole de Palerme. La terminologie « traite des êtres humains » est utilisée par le Conseil de l'Europe conformément à la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains. Dans ce manuel, nous utilisons la première terminologie, « traite des personnes ».

victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont des femmes (Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC], 2018).

Au niveau mondial, les enfants représentent 28 % des victimes des trafiquants, mais, en Afrique subsaharienne, ce pourcentage monte à 64 % (Fonds des Nations unies pour l'enfance [UNICEF], 2018). Environ 29 % des victimes sont exploitées à des fins sexuelles et 59 % pour l'exploitation au travail. Dans ce contexte, le Burkina Faso est devenu aujourd'hui, avec l'instabilité régnant dans la sous-région, une importante plaque tournante des recrutements de personnes vulnérables, tout comme de transit et de destination de victimes. En 2016, environ 1 442 personnes présumées victimes de traite ont été interceptées. Parmi ces derniers, environ 90 % étaient de nationalité burkinabè (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018). En 2012, au total 1910 personnes victimes de traite ont été identifiées par le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (Fonds des Nations unies pour l'enfance [UNICEF], 2018). Parmi les victimes, figuraient 1427 garçons et 483 filles, dont 1554 étaient victimes de traite interne et 356 de traite transnationale. Selon le rapport du Ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la Famille sur la traite des personnes au Burkina Faso de 2014, la plupart des victimes étrangères observées sur le territoire burkinabè étaient des enfants, originaires des pays de l'Afrique subsaharienne, notamment du Bénin, du Ghana, du Mali, de la Guinée, et du Nigeria (cité dans Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018). Le rapport 2017 du département d'État américain sur le trafic des personnes au Burkina Faso montre que l'on rencontre également des enfants originaires du Mali, en transit vers la Côte d'Ivoire. Avec les crises récurrentes dans des pays comme la Côte d'Ivoire, et le phénomène du djihadisme au Sahel, le phénomène s'est encore plus renforcé (cité dans Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018). Par ailleurs, les femmes des pays ci-dessus cités sont régulièrement recrutées frauduleusement pour des supposés emploi au Burkina Faso et se retrouvent en fin de compte dans des situations de prostitution forcée, de travail forcé dans les restaurants ou en état de servitude domestique (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Qui sont les trafiquants ?

Il est très complexe de dresser un profil exact du trafiquant. Loin du stéréotype du trafiquant-criminel, on peut aussi retrouver par exemple, des victimes de traite des personnes qui se voient contraintes de recruter d'autres victimes afin de payer leur dette.

Malgré la complexité et l'étendue de l'organisation de ces groupes, l'UNOCT regroupe deux vastes catégories de trafiquants :

- Les trafiquants qui appartiennent à un réseau de crime organisé (drogue, arme, trafic de personnes, etc.).
- Les trafiquants qui œuvrent de manière « indépendante » et sont considérés comme des délinquants locaux. Ils sont souvent rattachés à d'autres réseaux de crimes, comme par exemple la vente d'armes, de drogue, le soutien au terrorisme, corruption de fonctionnaires publics etc. (Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC], 2019).

Le Burkina Faso, comme les autres pays de la sous-région fait face à des inégalités de genre fragilisant les femmes et les filles. Ceci, constitue une aubaine pour les trafiquants. En général, les recrutements au Burkina Faso par les trafiquants se font aussi bien en ville que dans les milieux ruraux. La stratégie est cependant plus active dans les zones extrêmement pauvres et dépourvues de perspectives en termes d'emploi, plus précisément dans les quartiers précaires des grandes agglomérations telles que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Les différentes analyses et observations faites sur les trafiquants au Burkina Faso présentent un profil varié. Organisés en réseaux, nous rencontrons des jeunes dont l'âge varie entre 15 et 30 ans. Ces derniers sont parfois des cybercriminels et permettent le repérage des victimes, tenant compte de leur état de vulnérabilité. Parmi eux, il y a ceux que l'on appelle très souvent « les cerveaux » qui parfois sont très nantis grâce à cette activité, et dont l'âge est généralement supérieur à 35 ans (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Quel est le lien entre la migration et la traite des personnes ?

Comme nous l'avons vu les raisons qui poussent les personnes à migrer sont multiples et souvent complexes. La recherche de meilleure condition de vie est cependant une variable très commune aux projets migratoires. Dans certains cas, par une obligation de fuir une situation de conflits et de persécution, dans d'autres par manque d'opportunités économiques et professionnelles, pour ne citer que quelques exemples.

Nous avons également vu que lorsque les personnes migrent de manière irrégulière elles se trouvent souvent en contact avec toute une série d'événements (routes non sécurisées, passeurs, corruption, kidnapping, groupes armés etc.), qui peuvent être propices à rencontrer des recruteurs de traite des personnes.

Ainsi, les méthodes de la traite sont très étroitement liées à la migration. Et on retrouve une corrélation positive entre zone rurale-zone urbaine / pays (ou région) moins riche à pays (ou région) plus riche. Les trafiquants articulent donc leurs méthodes de recrutement par rapport à la recherche par les migrants de meilleures conditions de vie. Ceci peut être corroboré par l'analyse des cas judiciaires des victimes de traite, où il a été démontré que l'usage de la promesse d'une vie meilleure est le moyen le plus communément utilisé pour exploiter les victimes (Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC], 2019).

Au Burkina Faso, le phénomène est bien réel, mais il reste méconnu, de par l'effet dominateur du groupe/famille sur l'individu. Il a toujours été un fait légal dans certaines sociétés et communautés compte tenu du droit social. Le cas le plus fréquent et ancien pour les victimes internes est celui des jeunes Burkinabè transportés dans les plantations de cacao, de café ou d'hévéa en Côte d'Ivoire par des frères, amis, parents, pour de supposés emplois rémunérés. Au-delà, le Burkina Faso constitue un pays de destination de victimes venant de divers autres pays tels que le Ghana, la Guinée, le Bénin, le Togo, le Niger et la Côte d'Ivoire. Il sert également de point de transit pour nombreuses victimes mineures en provenance du Mali vers la Côte d'Ivoire. Ces derniers sont utilisés pour la plupart pour les activités agricoles, notamment dans les plantations de café, cacao ou encore d'hévéa. En ce qui concerne, les victimes à destination du Burkina Faso, compte tenu de la dépravation des mœurs liée surtout à la floraison des maquis, des bars, des chambres de massage, l'exploitation sexuelle est l'un des secteurs prédominants pour la traite des femmes majeures et des filles (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Ainsi la traite au Burkina Faso est intimement liée avec les flux entrant, sortant et transitant par le pays.

Quelle est la définition juridique de la traite ?

La traite des personnes est définie par l'article 3 du protocole additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Organisation des Nations unies [ONU], 2000).

Il y a **trois éléments importants dans la définition** du Protocole qui permettent de déterminer si la personne est une victime de traite des personnes :

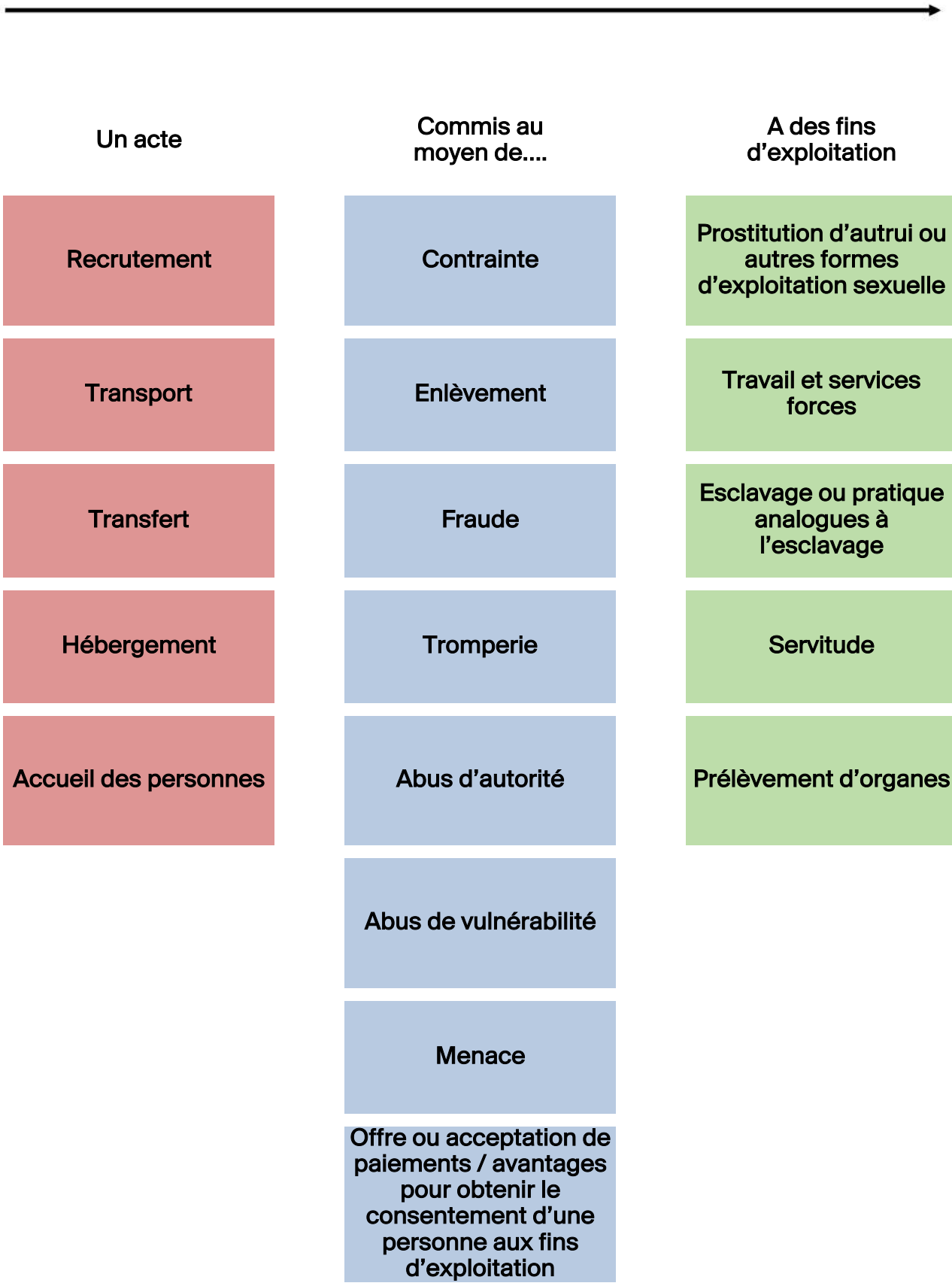
1) L'acte, qui est repris dans l'alinéa a de la définition,
2) L'usage de moyens tel que décrits dans le paragraphe deux de la définition, et
3) Enfin le but, tel que décrit dans le troisième paragraphe.

Ces trois éléments doivent apparaître pour pouvoir déterminer le statut de victime de traite.

ATTENTION
Dans le cas de **mineurs**, il n'est pas nécessaire de démontrer l'usage des moyens indiqués plus haut. Ainsi, l'action et le but mentionnés dans la définition, suffisent pour qu'un enfant mineur soit reconnu comme une victime de la traite.

La Figure 1 reprend les trois éléments de la définition.

Figure 1. Éléments qui permettent de déterminer un cas de traite



Source : Élaboration par Besity SA, basé sur le protocole de Palerme (Organisation des Nations unies [ONU], 2000

2. Femmes et jeunes filles

« *La pauvreté est l'un des moteurs de la migration… Les femmes et les jeunes filles sont non seulement les plus vulnérables à la pauvreté mais également une partie essentielle de la solution en vue de l'éliminer. Leur rôle au cœur de la famille, de la collectivité et de la société en fait des actrices incontournables dans l'amélioration de tous les aspects de la vie humaine.* » (L. -A. Knight, communication personnelle, 2010)

Lesley-Anne Knight

Secrétaire générale de Caritas Internationalis (2007-2011) à la Conférence de Saly, au Sénégal, sur le visage féminin de la migration, novembre 2010

Dans le cadre de ce manuel, nous veillons particulièrement aux besoins en matière de prévention et protection de l'intégrité physique et de la santé sexuelle des femmes et des filles. Comme nous l'avons vu dans le module 2 sur la vulnérabilité, les facteurs individuels, telle que le genre et l'âge peuvent influencer en grande mesure l'exposition au risque.

L'intérêt de positionner les femmes et les jeunes filles comme un profil central de ce manuel est dû à la double relation entre genre et migration.

Dans le module d'introduction de ce manuel, nous avons vu que les femmes représentent une partie importante du nombre total de migrants internationaux (48%). Nous avons également parlé de la notion de féminisation de la migration, reconnaissant ainsi les femmes comme des individus à part entière, lesquelles peuvent utiliser la migration comme un moyen de libération, d'autodétermination et de résilience. La migration peut-être donc vue comme un moyen non négligeable d'amélioration et de renforcement de l'égalité de genre. On peut penser par exemple, à la possibilité pour les femmes d'aspirer à un meilleur salaire, à une meilleure formation, acquérir des biens propres ou, augmenter leur pouvoir de décision sur leurs vies et de celles de leurs enfants).

Pourtant, face à cette réalité de recherche d'autodétermination, existe une autre réalité plus sombre, qui nous oblige à considérer le genre comme un facteur de vulnérabilité dans le parcours migratoire. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut considérer le genre féminin comme étant intrinsèquement vulnérable, mais il est toutefois primordial

que les intervenants sur le terrain adoptent une perspective de genre dans leurs protocoles d'assistance et de réponse migratoire. Ainsi, il convient de tenir en compte que :

- 70% des victimes de traite des personnes, sont des femmes et jeunes filles (Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC], 2018).
- Les femmes de moins de 35 ans sont le groupe le plus exposée aux violences conjugales[16] (Fonds des Nations unies pour la population [FNUAP], 2020).
- 90% des femmes et des filles ayant utilisée la route de la méditerranée centrale ont été violées au cours de leur voyage. A ceci il faut rajouter, le risque de grossesse non désirée, de maladies sexuellement transmissibles et des conditions précaires, voir absentes, d'accès aux services de santé (Organisation des Nations unies [ONU], Assemblée générale, A/74/150. 2019).
- Les femmes et les jeunes filles sont souvent contraintes de passer un accord abusif avec les passeurs, ce qui augmente leurs chances de subir des violences sexuelles, viols et autres formes d'abus graves.
- 73% des travailleurs(ses) domestiques migrant(e)s sont des femmes. Les travailleurs domestiques en situation irrégulière sont particulièrement à risque de se voir maltraités, exploités, violenté physiquement et psychiquement et de ne pas pouvoir bénéficier d'une protection sociale (Organisation des Nations unies [ONU], Assemblée générale, 2019).
- Enfin, par le simple fait d'appartenir au genre féminin, les femmes et les jeunes filles subissent une double discrimination dans certains pays, par le fait d'être à la fois migrantes et femmes (Fonds des Nations unies pour la population [FNUAP], 2018).

Au Burkina Faso, compte tenu de l'intensité des activités de nuit (bar, maquis, massage corporel, etc.), le profil le plus visible est celui de la traite à des fins sexuels. C'est-à-dire de femmes (en grande majorité) exploitées sexuellement. Les filles et femmes originaires des pays ci-dessus cités sont exploitées spécifiquement dans des maquis à Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso ou dans des maisons closes des grandes villes, mais aussi des villages. Au-delà de ce profil, nous notons également que le phénomène des mariages forcés ou d'enfants est de plus en plus visible en milieu rural. Certaines enfants de moins de 18 ans sont mariées contre leur gré à des hommes âgés ou à des inconnus. Ce phénomène a connu une explosion surtout dans les zones plus ou moins occupées par les HANI, dans le Nord, Centre-Nord et le Sahel.

[16] Tiré de données collectées sur 119 pays par le Fond des Nations unies pour le Développement (UNFPA).

3. Non-candidats à un retour assisté ou une réinsertion

En 2018, plus de 63 mille personnes migrantes ont fait partie du programme « d'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) » de l'OIM. Ce programme permet aux personnes migrantes de pouvoir bénéficier d'un retour accompagné et assisté. Cela prend notamment en charge une assistance médicale, psychosociale, économique et juridique selon les cas. Le retour et la réintégration des migrants sont deux étapes importantes du cycle migratoire, souvent chargées d'une lourde expérience de parcours (Vidal & Tjaden, 2018).

Ces programmes permettent donc de venir en aide aux personnes qui ne souhaitent plus, ou ne peuvent plus, continuer leurs parcours migratoires. Des critères d'éligibilité entrent cependant en compte pour pouvoir en bénéficier. Le programme AVRR de l'OIM, par exemple, considère les profils suivants comme particulièrement vulnérables (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020) :

- « *Personnes dont la demande d'asile a été rejetée ou retirée*
- *Migrants en détresse*
- *Victimes de la traite des personnes*
- *Autres groupes vulnérables (enfants migrants non-accompagnés, migrants avec des besoins particuliers en matière santé)* »

Ainsi, lorsque l'on parle de retour et réintégration à leur communauté d'origine, il est bien souvent nécessaire de fournir un aide pluridisciplinaire aux personnes migrantes. Selon l'OIM, « *l'aide à la réintégration ne peut aboutir qu'à partir d'un certain niveau de réinsertion à la fois sur le plan économique, social et psychosociale* » (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019, p. 12).

Or, des défis importants se posent lorsque les personnes migrantes qui souhaitent retourner chez elles, ne peuvent pas accéder à de tels programmes. Cela peut être le cas si la personne n'a pas pu remplir les critères d'éligibilité, mais cela pourrait aussi être des personnes n'ayant pas pu obtenir l'information suffisante et nécessaire à cet effet. A travers ce troisième profil de vulnérabilité, PROMISA s'intéresse donc à ce groupe de personne qui a été exclue d'un potentiel programme d'assistance au retour, et qui a

pourtant probablement les mêmes besoins en termes d'assistance sociale, juridique, psychosociale. Les risques d'isolement, de sentiment de honte, d'exclusion et de possibles menaces, doivent être pris en compte dans cette étape. Dans le module 6 nous évoquerons plus en détails, l'impact psychosocial de cette étape.

La Côte d'ivoire est le premier pays de destination des Burkinabè. Selon le recensement de 2014, environ 3'500'000 personnes y résidaient. Cependant, les différentes crises (1999, 2002, 2010-2011) ont contribué au retour forcé de nombreux Burkinabè et leurs familles. Notons que la plupart des retours n'ont pas été volontaires, mais contraignants, compte tenu de la dégradation des conditions de vie et de sécurité. Revenus parfois dans un état de dénuement total, sans argent, certains de ces migrants sans assistance se retrouvent pris au piège par les potentiels recruteurs de professionnels du sexe et de trafiquant d'êtres 'humains. C'est aussi le cas des migrants rapatriés de la Libye avec le concours des autorités burkinabè et l'aide financière de l'OIM. L'enquête menée dans le cadre du projet de recherche « Migrants in Countries in Crisis » montre que certains migrants se sont endettés, voire ont vendu tout leur patrimoine en vue de financer leur parcours migratoire jusqu'en Libye voir en Europe. Mais, ils ont été contraints au retour forcé compte tenu des violences dans le pays de transit (Libye) (Zampagni, *et al*. 2017).

La plupart des retours, comme le cas de ceux de la Côte d'Ivoire suite, à la crise de 2002, se sont effectués dans état de dénuement total, sans aucun bien acquis dans le pays de d'accueil ou de transit. Aujourd'hui, ces retournés se retrouvent dans une incapacité de rembourser les crédits contractés pour entreprendre leur projet d'émigration. Au-delà, ils sont régulièrement confrontés à des souffrances psychologiques issues des traumatismes subséquents aux événements en Libye, ou des moqueries et des railleries subies depuis le retour. Enfin, la perte du patrimoine ou de l'investissement et le manque de moyens financiers pour ré-initier des activités génératrices de revenus génèrent de plus en plus de chocs et d'obstacles à leur réintégration au sein de la société burkinabè. Les facteurs cités les rendent encore plus vulnérables et ils constituent ainsi les premières cibles des potentiels recruteurs des trafiquants d'humains, au Burkina Faso même, comme à l'international, en particulier par le truchement des réseaux sociaux.

Chapitre 2
Indicateurs de détection des profils de vulnérabilités PROMISA

L'ensemble des indicateurs énumérés ci-après doivent servir de guide pour faciliter la détection des profils de vulnérabilité définis par PROMISA (femmes et jeunes filles à risque, victime de traite des personnes, migrants de retour non assistés). Ces indicateurs servent d'outils pour aider l'intervenant à détecter des possibles indices, qui permettent alors d'effectuer une détection préliminaire d'un profil de vulnérabilité. La responsabilité des intervenants, en tant qu'acteurs non-spécialisés, et donc de référer la personne vers les acteurs qui seront en mesure de répondre aux besoins de protection spécialisés.

1. Considérations générales

Veuillez prendre en compte les considérations suivantes pour un usage approprié des indicateurs (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014) :

- Ces indicateurs représentent des indices de situation qui permettent de mettre en garde le/la travailleur(se) humanitaire face à un potentiel profil de vulnérabilité
- Les indicateurs ne prétendent pas définir dans sa totalité un profil
- Il n'est pas nécessaire de remplir tous les indicateurs pour être considéré comme appartenant potentiellement à un profil de vulnérabilité
- Et par conséquent, il suffit de remplir **un seul** indicateur pour que le/la travailleur(se) humanitaire active la procédure adaptée de protection et d'assistance et de référencement (MRN)
- Ces profils de vulnérabilité seront confirmés par les instances spécialisées, il n'appartient en aucun cas au travailleur humanitaire non-spécialiste de premier contact, de confirmer le profil de vulnérabilité
- Une distinction est faite entre détection et identification. La détection d'un profil exige la confirmation d'un expert, alors que l'identification est la reconnaissance par l'expert de ce profil. Ces indicateurs servent donc à la détection.

2. Grille technique de détection des vulnérabilités

Veuillez utiliser la grille des indicateurs ci-dessous comme support pour la détection des profils de vulnérabilités. Vous retrouverez ces grilles techniques en annexe (**ANNEXES – MODULE 3**).

⇨ **PROFIL PROMISA**

2.1 Victimes de la traite des personnes

Les profils de possibles victimes de traite sont issus de l'Office des Nations unies contre les drogues et le crime (Office des Nations unies contre les drogues et le crime [ONUDC], 2010).

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
Croire qu'ils sont forcés à travailler	◻	◻	◻
Croire qu'ils ne doivent pas quitter leur environnement de travail	◻	◻	◻
Montrer des signes que leurs mouvements sont contrôlés	◻	◻	◻
Penser qu'ils ne peuvent pas sortir de cette situation	◻	◻	◻
Montrer des signes de peur ou d'anxiété	◻	◻	◻
Être victimes de violence ou de menaces de violence à leur égard ou à l'égard des membres de leur famille et de leurs proches	◻	◻	◻
Souffrir de blessures ou handicaps inhérents à certains emplois ou à certaines mesures de contrôle ou agression	◻	◻	◻
Être méfiants envers les autorités	◻	◻	◻
Souffrir de menaces d'être livrées aux autorités	◻	◻	◻
Ne pas être en possession de leur passeport ou d'autres documents de voyage ou d'identification, car ces documents étant détenus par une autre personne	◻	◻	◻
Détenir de faux papiers d'identification ou autres documents de voyage	◻	◻	◻
Se trouver dans un lieu susceptible d'être utilisé pour l'exploitation des personnes	◻	◻	◻
Ne pas maîtriser la langue locale	◻	◻	◻
Ne pas connaître leur le lieu de travail ou l'adresse de leur lieu de résidence	◻	◻	◻
Permettre à d'autres personnes de parler en leur nom quand on leur adresse la parole directement	◻	◻	◻
Agir comme s'ils avaient reçu des instructions de la part de quelqu'un d'autre	◻	◻	◻
Être forcés à travailler sous certaines conditions	◻	◻	◻
Être rappelés à l'ordre à travers des punitions	◻	◻	◻
Ne pas être en mesure de négocier les termes du travail	◻	◻	◻
Ne pas avoir accès à leur argent	◻	◻	◻
Travailler excessivement pendant de longues heures et sans repos	◻	◻	◻

2.2 Femmes et jeunes filles

Les profils de possibles femmes ou filles migrantes en situation de vulnérabilité ont été adaptés des lignes directrices régionales de la CRM (pour les pays membres en Amérique Centrale, Caraïbes et Amérique du Nord) pour l'identification préliminaire de profils et mécanismes de référencement de populations migrantes en situation de vulnérabilité (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014).

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
Femme voyageant seule et sans ressources de soutien, en particulier les adolescentes	◻	◻	◻
Femme ou jeune fille enceinte (grossesse désirée ou non désirée)	◻	◻	◻
A été victime de violence basée sur le genre (harcèlement sexuel, maltraitance, exclusion sociale, abus, exploitation et autres formes d'abus)	◻	◻	◻
A été victime de violence sexuelle (viol, abus, traite des personnes à des fins de prostitution ou d'exploitation sexuelle)	◻	◻	◻
Est bloquée dans son parcours migratoire, et se trouve en état de détresse	◻	◻	◻
A été victime d'une agression physique ou psychique et se trouve dans un état de désorientation	◻	◻	◻
A subi un vol par un tiers et se retrouve sans argent	◻	◻	◻
Souffre elle-même, ou ses enfants, de carences alimentaires voire de malnutrition	◻	◻	◻
Se trouve dans un état de santé qui requiert une intervention médicale	◻	◻	◻
A besoin d'un suivi médical et se retrouve sans traitement	◻	◻	◻
Femmes âgées voyageant seules	◻	◻	◻
Travaille comme domestique sans contrat de travail	◻	◻	◻
Ne connaît pas la législation relative à ses droits	◻	◻	◻
A été exposée à un réseau de trafic de migrants	◻	◻	◻

2.3 Non-candidats à un retour assisté ou une réinsertion[17]

Les profils de possibles migrants retournés non-candidats à un retour assisté ont été développés par Besity SA.

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et se trouve dans un état de détresse	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et demande de l'aide	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et a peur de retourner dans sa communauté	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et mentionne avoir été victime d'agression et d'abus des droits humains pendant son trajet migratoire	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et vous explique que la situation de persécution (ou les personnes l'ayant persécuté) sont toujours présents	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et n'a pas d'argent pour rentrer jusqu'à sa communauté d'origine	◻	◻	◻
Se trouve dans un état agité, anxieux	◻	◻	◻
Femme seule ou accompagnée de jeunes enfants qui n'a pas bénéficié d'un programme d'assistance au retour	◻	◻	◻
Enfants/mineurs/adolescents retournés	◻	◻	◻
Migrant de retour sans document d'identité	◻	◻	◻
Migrant de retour qui a besoin d'une assistance médicale urgente	◻	◻	◻

[17] Nous rappelons que le fait que la personne n'ait pas bénéficié d'un programme d'assistance peut-être du à une volonté propre, une méconnaissance des programmes ou encore à l'exclusion des critères d'éligibilités du programme.

Chapitre 3
Protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités

Lors de votre travail sur le terrain, vous serez amené à rencontrer plusieurs profils de vulnérabilités, parfois même plusieurs dans un même cas. Ce chapitre vise donc à vous guider dans la détection de ces profils.

Dans ce chapitre nous présentons le Protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités. Cette partie est adaptée à partir des lignes directrices régionales de la CRM (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014). Il est important de noter que les intervenants doivent avoir suivi au préalable une formation sur la base de ce module, avant d'utiliser ces outils sur le terrain.

La connaissance et maîtrise du protocole et des outils en annexe (**ANNEXES – MODULE 3**) sont des facteurs importants qui contribuent à créer un climat de confiance, et ainsi, à une information claire et, adéquate qui permet d'assurer une meilleure protection et assistance à la personne migrante.

Protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités

Étape 1 : La détection

Le premier pas débute lorsque l'intervenant rentre en contact avec la personne migrante. Il est alors important de se présenter, ainsi que l'organisation que nous représentons :

1.1 Informer

1. **Se présenter**

Avant de débuter l'entretien préliminaire de détection des vulnérabilités, il faut informer la personne de qui nous sommes, du but de la procédure et des conséquences de l'entretien.

2. Détecter la langue de la personne migrante

La personne doit recevoir des informations claires dans une langue qu'elle comprend. Dans le cas où un interprète est nécessaire, veuillez faire appel aux ressources disponibles.

3. Transmettre les informations clés

Informer la personne sur ses **droits**, sur le caractère **confidentiel et volontaire** de la procédure ainsi que des **services** disponibles par l'organisation en question.

Exemple :

> *« Bonjour, je m'appelle Antoine et je travaille pour une organisation non gouvernementale qui s'appelle Caritas. Je suis ici pour répondre à vos besoins et questions. Les informations que vous me fournissez sont confidentielles. Le but de cet entretien est de vous informer de vos droits et de recueillir les informations nécessaires afin comprendre quels sont vos besoins. Mon organisation fait partie d'un réseau qui travaille pour la protection et l'assistance aux migrants. Si nous ne pouvons pas répondre à vos besoins, nous vous offrirons la possibilité de vous rediriger vers une organisation partenaire qui sera mieux en mesure de vous offrir la protection et l'assistance nécessaire. Avez-vous des questions ? »*

⇨ IMPORTANT : Principe de non refoulement

Pendant que vous échangez avec le migrant en question, vous devez rester attentif aux éléments suivants. Est-ce que :

- la personne demande protection ? **OUI / NON**
- il s'agit d'enfants ou adolescents, en particulier ceux qui voyagent seuls ou qui ont été séparés ? **OUI / NON**
- la personne manifeste une incapacité physique ou mentale et n'est pas accompagnée ? **OUI / NON**
- la personne montre des signes d'atteintes d'ordre physique (déshydratation, dénutrition, coups, fractures, mutilations etc.) ? **OUI / NON**
- la personne montre un état émotionnel altéré ou confus : désorientation, peur, crise d'anxiété, sanglots ? **OUI / NON**
- la personne semble être sous l'influence de stupéfiants ? **OUI / NON**
- on suspecte que la personne soit contrôlée ou surveillée par une tierce personne ? **OUI / NON**
- la personne indique ne pas savoir dans quel pays elle se trouve ? **OUI / NON**

Dans le cas où la personne exprimerait **une ou plusieurs** des conditions mentionnées ci-dessus (voir encadré), il est alors important de faire appliquer/faire respecter le **principe de non refoulement**.

Cela signifie que même si la personne n'est pas en possession de documents de voyage requis par la législation du pays de transit ou d'arrivée, que ces derniers soient échus, ou que les documents ne correspondent pas à l'identité de la personne, **on ne peut en aucun cas renvoyer la personne** vers son pays d'origine ou vers le pays antérieur à celui d'arrivée, que ce soit à travers une frontière terrestre, maritime ou aérienne, et ce, jusqu'à ce que les autorités compétentes aient pu déterminer l'appartenance à un **profil** qui requiert une protection juridique.

1.2 Évaluation d'un besoin urgent

Si la personne ne présente pas une ou plusieurs des caractéristiques mentionnées ci-dessus, vous pouvez passer à l'étape suivante, à savoir l'évaluation des besoins d'urgence de la personne.

Exemple :

> « Avant *de débuter, je souhaiterais savoir si vous êtes dans une situation urgente de santé ou avez-vous un besoin qui doit être traité immédiatement ?* »

Si vous identifiez un besoin urgent non-spécialisé, veuillez d'abord y répondre avant de poursuivre l'entretien.

Exemples :

> Vous pouvez lui offrir un verre d'eau en cas de déshydratation.
>
> En revanche, si la personne se trouve dans une situation qui requiert un suivi spécialisé, veuillez sauter à **l'ETAPE 4** du protocole. Cette étape va vous permettre de référer la personne au centre de santé le plus proche.

⇨ **IMPORTANT** : Avant de référer la personne, il est important que vous remplissiez la fiche de référencement[18] (disponible en annexe, **ANNEXES MODULE 3**), et que vous lui offriez la possibilité de revenir pour poursuivre l'entretien une fois le référencement terminé.

Étape 2 : Détermination d'un danger imminent

2.1 Assurer un climat de confiance

Pour cette deuxième étape, il est important de s'assurer que la personne se sente dans un climat de confiance.

Quelques recommandations :

Trouvez un espace à l'abri des regards et écoutes.

- Si vous vous trouvez dans vos bureaux, veillez à fermer les portes et avertir vos collègues que vous allez réaliser une action d'assistance afin de ne pas être interrompu.
- Si vous êtes sur le terrain, veuillez inviter la personne à continuer l'entretien dans un espace légèrement retiré du groupe sans pour autant vous isoler.

2.2 Détermination d'un danger imminent

Une fois les préconditions remplies, et afin de déterminer si la personne se trouve dans une situation de **danger imminent** (existence d'une menace actuelle contre sa vie, son intégrité ou liberté), vous pouvez poser la question suivante :

Exemple :

> « *Avez-vous l'impression ou pensez-vous être en ce moment suivi(e) ou surveillé(e) par quelqu'un ? Si c'est le cas, par qui ?* »

Si la réponse est affirmative et que la personne interrogée soupçonne l'existence d'un tel danger, veuillez passer immédiatement à **l'ETAPE 4** du protocole. Vous allez remplir la feuille de référencement, afin de référer la personne à une instance qui puisse

[18] Notre fiche de référencement a été adaptée du guide de l'OIM sur les mécanismes de référencement (Guajardo, 2019).

répondre aux besoins et garantir la protection de la personne (par exemple : police, bureau d'aide et de protection aux victimes, OIM, HCR etc.).

A partir de ce moment, c'est l'organisme de référencement qui assume la continuité du processus d'identification.

Étape 3 : Analyse de la vulnérabilité

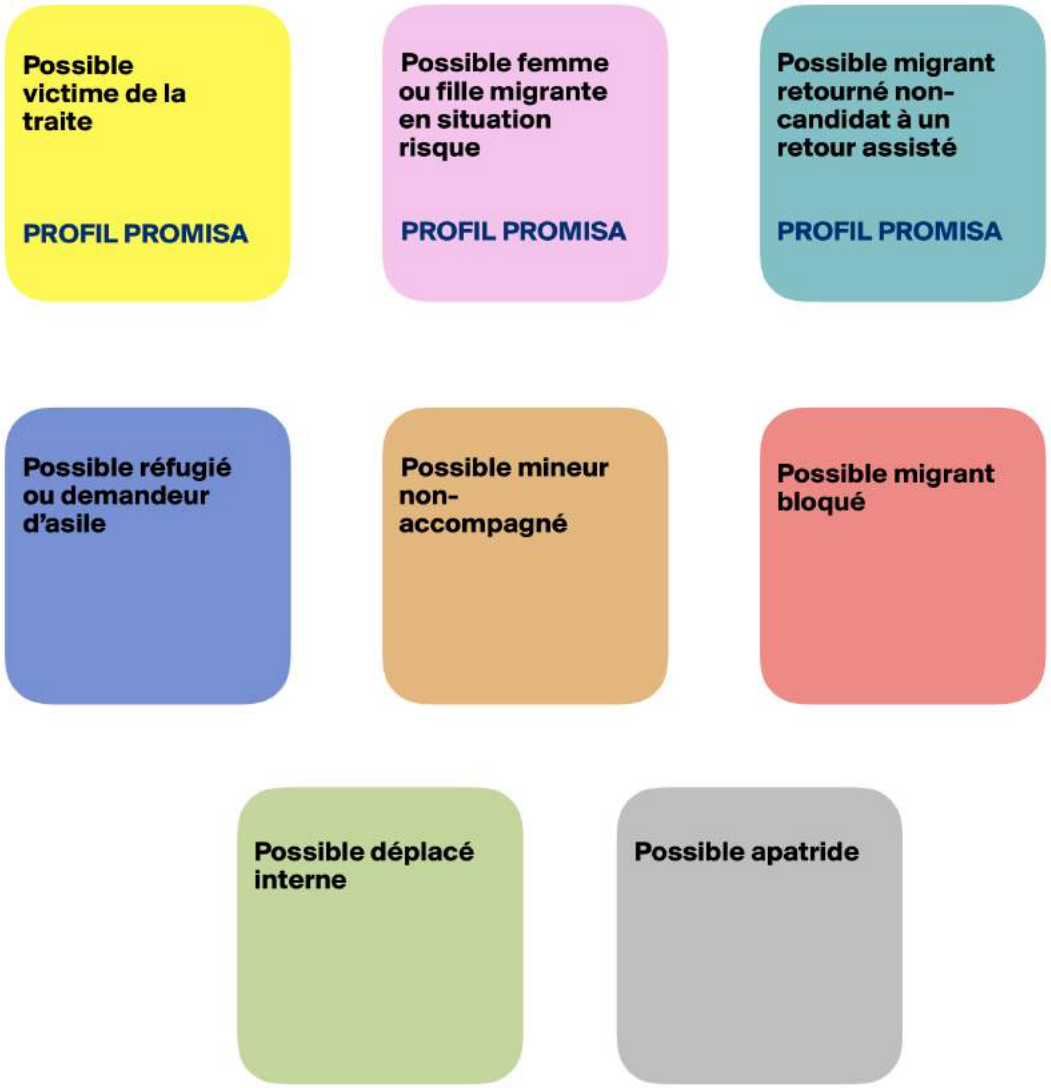
Maintenant vous allez procéder à l'analyse des vulnérabilités de la personne migrante. Pour évaluer l'existence d'un profil de vulnérabilité, veuillez utiliser le formulaire de détection rapide des vulnérabilités [19] ainsi que la grille des indicateurs afin de vous guider dans cette étape (disponible en annexe, **ANNEXES - MODULE 3**).

⇨ **IMPORTANT** : Il est important que vous connaissiez bien le formulaire, la grille d'indicateurs ainsi que les fiches d'acteurs de référencement (voir **ANNEXES - MODULES 4-6**). Rappelez-vous que la personne doit se sentir en confiance. Votre connaissance approfondie des indicateurs, vont vous permettre de détacher votre regard de la feuille, et de pouvoir ainsi soutenir la personne dans son récit.

[19] Le formulaire de détection rapide des vulnérabilités permet de détecter les (possible) profils suivants : victime de traite, mineur non-accompagné, réfugié/demandeur d'asile, apatride, personnes avec des besoins de santé, femmes en situation de risques et migrant retourné non-candidat à un retour assisté.

Profils de vulnérabilité

Les profils de vulnérabilités sont les suivants :



Lors de la détection rapide des profils de vulnérabilités, il est nécessaire de tenir compte du fait que les profils ne s'excluent pas mutuellement. La personne interrogée peut donc répondre simultanément à plusieurs profils, et donc présenter un cadre de besoin multiples.

Étape 4 : Le référencement

Dans tous les cas où un ou plusieurs profils ont été identifiés, la personne responsable de l'entretien doit gérer le référencement pour assurer les besoins en matière de protection et de droits de la personne migrante et ainsi faire éviter le rejet, le refoulement ou autre type d'expulsion. En d'autres termes, cela signifie que l'intervenant doit :

1. Compléter la **fiche de détection rapide** des vulnérabilités (**ANNEXES – MODULE 3**)
2. **Communiquer** à la personne la possibilité de référencement
3. Obtenir son **consentement**. Un référencement doit toujours se faire sur une base volontaire
4. Remplir la **fiche de référencement** (**ANNEXES – MODULE 3**)
5. Contacter l'**organisation/institution** à qui il va référer la personne, en lui indiquant les détails nécessaires
6. **Fermer le cas**. Si votre organisation a les moyens de sauvegarder ou d'archiver les dossiers en garantissant les mesures sécuritaires et de confidentialité, vous pouvez alors garder une copie de la fiche de référencement

Une fois le référencement effectué, c'est l'organisme de référencement qui assume la continuité du cas.

BIBLIOGRAPHIE

CRM. (2014). *Lineamientos regionales para la identificación preliminar de perfiles y mecanismos de referencia de poblaciones migrantes en condición de vulnerabilidad [Lignes directrices régionales pour l'identification préliminaire de profils et mécanismes de référencement de populations migrantes en conditions de vulnérabilité]*. Conferencia Regional sobre Migración. https://kmhub.iom.int/sites/default/files/c._lineamientos_2013.pdf

FNUAP. (2018). *Cinq raisons pour lesquelles la migration est une question féministe*. Fonds Des Nations Unies Pour La Population. https://www.unfpa.org/fr/news/migrationfeministe

FNUAP. (2020). *Les jeunes femmes sont les personnes les plus vulnérables à la violence conjugale, selon de nouvelles données de l'UNFPA*. Fonds Des Nations Unies Pour La Population. https://www.unfpa.org/fr/news/les-jeunes-femmes-sont-les-personnes-les-plus-vulnérables-à-la-violence-conjugale-selon-de

Guajardo, M. (2019). *OIM guidance on referral mechanisms [Guide de l'OIM sur les mécanismes de référencement]*. Organisation internationale pour les migrations.

Knight, L.-A. (2010). *Le visage féminin de la migration. Allocution de bienvenue de Lesley-Anne Knight Secrétaire générale, Caritas Internationalis*.http://www.caritas.org/includes/pdf/LAKSenegalNov2010speechFR.pdf

Mosler Vidal, E., & Tjaden, J. D. (2018). *Global migration indicators [Indicateurs globaux de la migration].* Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/global_migration_indicators_2018.pdf

OIM. (2018). *Modules de formation de formateurs sur la protection des victimes de traite des personnes*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/modules_de_formation.pdf

OIM. (2019). *Manuel sur la réintégration. Orientations pratiques sur la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'aide à la réintégration.* (). Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/iom-reintegration-handbook-fr.pdf

OIM. (2020). *Aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR)*. Organisation Internationale Pour Les Migrations. https://www.iom.int/fr/aide-au-retour-volontaire-et-la-reintegration-avrr

ONU. (2000). *Protocole additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants* (). Nations unies. https://www.ohchr.org/documents/professionalinterest/protocoltraffickinginpersons_fr.pdf

ONU. Assemblée générale. (2019). Violence against women migrant workers. Report of the Secretary-General. [La violence contre les travailleuses migrantes. Rapport du Secrétaire général]. https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N19/232/30/PDF/N1923230.pdf?OpenElement

ONUDC. (2010). Fiche d'information sur les indicateurs de la traite des êtres humains. *Office des Nations unies contre les drogues et le crime*. https://www.unodc.org/documents/e4j/Secondary/Traite_detres_humains_Fiche_dinformation_sur_les_indicateurs_de_la_traite_des_etres_humains.pdf

ONUDC. (2018). *Global report on trafficking in persons [Rapport mondial sur la traite des personnes]*. https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwf-documents/8505_5.4.globalreportontraffickinginpersons2018.pdf

ONUDC. (2019). *Définir le concept de traite des personnes* (). Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. https://www.unodc.org/documents/e4j/tip-som/Module_6_-_E4J_TiP-_final_FR_final.pdf

UNICEF. (2018, 29 juillet). *Les enfants représentent près du tiers des victimes identifiées de la traite dans le monde*. Fonds des Nations unies pour l'enfance. https://www.unicef.org/wca/fr/communiqués-de-presse/les-enfants-représentent-près-du-tiers-des-victimes-identifiées-de-la-traite

Zampagni, F., Boubakri, H., Hoinathy, R., Kandilige, L., Nabara, H. M., Sadek, S., El Sayeh, M., Zongo, M., & Hendow, M. (2017). *Migrants in Countries in Crisis (MICIC). An unending crisis – Responses of migrants, states and organisations to the 2011 Libya crisis. Insights from Burkina Faso, Chad, Egypt, Ghana, Niger and Tunisia. [Une crise sans fin – Réponses de migrants, États et organisations à la crise libyenne de 2011. Éclairages du Burkina Faso, Tchad, Égypte, Ghana et Tunisie]*. International Centre for Migration Policy Development. https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Libya_CaseStudy_FINAL.pdf

ANNEXES – MODULE 3

A. Grilles

Grille des indicateurs de vulnérabilités des profils PROMISA

⇨ PROFIL PROMISA

Victimes de la traite des personnes

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
Croire qu'ils sont forcés à travailler	◻	◻	◻
Croire qu'ils ne doivent pas quitter leur environnement de travail	◻	◻	◻
Montrer des signes que leurs mouvements sont contrôlés	◻	◻	◻
Penser qu'ils ne peuvent pas sortir de cette situation	◻	◻	◻
Montrer des signes de peur ou d'anxiété	◻	◻	◻
Être victimes de violence ou de menaces de violence à leur égard ou à l'égard des membres de leur famille et de leurs proches	◻	◻	◻
Souffrir de blessures ou handicaps inhérents à certains emplois ou à certaines mesures de contrôle ou agression	◻	◻	◻
Être méfiants envers les autorités	◻	◻	◻
Souffrir de menaces d'être livrées aux autorités	◻	◻	◻
Ne pas être en possession de leur passeport ou d'autres documents de voyage ou d'identification, ces documents étant détenus par une autre personne	◻	◻	◻
Détenir de faux papiers d'identification ou autres documents de voyage	◻	◻	◻
Se trouver dans un lieu susceptible d'être utilisé pour l'exploitation des personnes	◻	◻	◻
Ne pas maîtriser la langue locale	◻	◻	◻
Ne pas connaître leur le lieu de travail ou l'adresse de leur lieu de résidence	◻	◻	◻
Permettre à d'autres personnes de parler en leur nom quand on leur adresse la parole directement	◻	◻	◻
Agir comme s'ils avaient reçu des instructions de la part de quelqu'un d'autre.	◻	◻	◻
Être forcés à travailler sous certaines conditions	◻	◻	◻
Être rappelés à l'ordre à travers des punitions	◻	◻	◻
Ne pas être en mesure de négocier les termes du travail	◻	◻	◻
Ne pas avoir accès à leur argent	◻	◻	◻
Travailler excessivement pendant de longues heures et sans repos	◻	◻	◻

Femmes et jeunes filles

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
Femme voyageant seule et sans ressources de soutien, en particulier les adolescentes	◻	◻	◻
Femme ou jeune fille enceinte (grossesse désirée ou non désirée)	◻	◻	◻
A été victime de violence basée sur le genre (harcèlement sexuel, maltraitance, exclusion sociale, abus, exploitation et autres formes d'abus)	◻	◻	◻
A été victime de violence sexuelle (viol, abus, traite des personnes à des fins de prostitution ou d'exploitation sexuelle)	◻	◻	◻
Est bloquée dans son parcours migratoire, et se trouve en état de détresse	◻	◻	◻
A été victime d'une agression physique ou psychique et se trouve dans un état de désorientation	◻	◻	◻
A subi un vol par un tiers et se retrouve sans argent	◻	◻	◻
Souffre elle-même, ou ses enfants, de carences alimentaires voire de malnutrition	◻	◻	◻
Se trouve dans un état de santé qui requiert une intervention médicale	◻	◻	◻
A besoin d'un suivi médical et se retrouve sans traitement	◻	◻	◻
Femmes âgées voyageant seules	◻	◻	◻
Travaille comme domestique sans contrat de travail	◻	◻	◻
Ne connaît pas la législation relative à ses droits	◻	◻	◻
A été exposée à un réseau de trafic de migrants	◻	◻	◻

Non-candidats à un retour assisté ou une réinsertion

Les profils de possibles migrants retournés non-candidats à un retour assisté ont été développés par Besity SA.

Indicateurs de vulnérabilité	Oui	(?)	Non
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et se trouve dans un état de détresse	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et demande de l'aide	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et a peur de retourner dans sa communauté	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et mentionne avoir été victime d'agression et d'abus des droits humains pendant son trajet migratoire	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et vous explique que la situation de persécution (ou les personnes l'ayant persécutée) sont toujours présents	◻	◻	◻
A été renvoyé dans son pays d'origine sans bénéficier d'un programme d'assistance au retour, et n'a pas d'argent pour rentrer jusqu'à sa communauté d'origine	◻	◻	◻
Se trouve dans un état agité, anxieux	◻	◻	◻
Femme seule ou accompagnée de jeunes enfants qui n'a pas bénéficié d'un programme d'assistance au retour	◻	◻	◻
Enfants/mineurs/adolescents retournés	◻	◻	◻
Migrant de retour sans document d'identité	◻	◻	◻
Migrant de retour qui a besoin d'une assistance médicale urgente	◻	◻	◻

B. Formulaires
Détection rapide des vulnérabilités
(adapté par Besity, OIM Mali)

Veuillez remplir les informations suivantes

N° d'enregistrement : ..... Date d'entretien : .....

Nom staff : ..... Lieu de l'entretien : .....

I. IDENTITÉ

Veuillez remplir les informations suivantes

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Nationalité : ..... Autre(s) (spécifier) ..... Sexe : H ◻ F ◻

Identité de genre : ..... Age : ..... Mineur : Oui ◻ Non ◻

Situation familiale : Marié(e) ◻ Célibataire ◻ Divorcé(e) ◻ Veuf/veuve ◻

Pièces d'identité (type et numéro) :

Carte ID, Numéro ◻..... Passeport, Numéro ◻.....

Laissez-Passer, Numéro ◻..... Autre(s), Numéro ◻.....

Pays d'origine : ..... Région : ..... Ville : .....

Destination de retour finale : Village : ..... Région : .....

Combien de personnes de votre famille restées au village sont à votre charge ? .....

II. CAUSE DU DÉPLACEMENT

Veuillez remplir les informations suivantes

a) Quel est votre situation migratoire ?

Migrant sur le départ ◻	Migrant de retour ◻	Migrant bloqué ◻
Migrant en transit ◻	Autre(s) (spécifier) ◻	

b) Avez-vous voyagé de manière volontaire ?

Oui ◻	Non ◻

Si **NON**, comment avez-vous quitté votre lieu de départ (région/pays) ?

Menaces ◻	Coercition ◻	Force ◻
Vendu ◻	Dettes ◻	Enlèvement ◻
Autre(s) (spécifier) ◻		

c) Quelles sont les raisons qui vous ont poussé à migrer ?

Recherche de travail ◻	Poursuivre éducation ◻	Promesse d'embauche ◻
Réunification familiale ◻	Persécutions ◻	Changement de climat/catastrophe naturelle ◻
Raisons médicales ◻	Chercher eau/nourriture ◻	Conflits armés/insécurité ◻
Violence intrafamiliale ◻	Promesse de voyage et d'accueil par une tierce personne ◻	Discrimination ◻
Violence généralisée ◻	Promesse de mariage ◻	Mauvaise situation familiale ◻
Pauvreté ◻	Autre(s) (spécifier) ◻	

d) Avec qui avez-vous ou voyagez-vous ?

Seul ◻	Avec un recruteur ◻	Avec de la famille ◻
Avec l'employeur ◻	Avec un passeur ◻	Avec des amis ◻
Avec un étranger ◻	Autre(s) (spécifier) ◻	

e) **Pensez-vous qu'on vous a menti, manipulé, endetté, forcé, ou fait de fausses promesses dans le but de vous pousser à voyager/migrer ?**

Oui ☐	Non ☐

f) **Faites-vous partie d'un groupe contre lequel des discriminations sont faites ?**

Oui ☐	Non ☐

Si OUI

Race ☐	Orientations sexuelles ☐	Ethnie ☐
Groupe linguistique ☐	Groupe religieux ☐	Autre(s) (spécifier) ☐ .....

g) **Êtes-vous malade ou blessé, ou avez-vous d'autres besoins médicaux ?**

Oui ☐	Non ☐

III. LE VECU A L'ETRANGER

Veuillez cocher les cases correspondantes

a) **Avez-vous été sujet aux actes suivants avant ou pendant votre voyage migratoire ?**

Violence ☐	Abus ☐	Menaces ☐
Retenue de salaire ☐	Fraude ☐	Captivité ☐
Exploitation ☐	Enlèvement ☐	Mensonges ☐
Détention arbitraire ☐	Confiscation de doc de voyage ☐	Autre(s) (spécifier) ☐ .....

b) **Voyagez-vous en famille ?**

Oui ☐	Non ☐

Si **OUI**, combien de personnes sont à votre charge ?

Époux/épouse ☐	Enfants (spécifier le nombre) ☐	Autre(s) (spécifier) ☐ .....

IV. PERSPECTIVES DE RETOUR

Veuillez cocher les cases correspondantes

a) Que souhaitez-vous faire maintenant ?

Rester au Burkina Faso	◻	Continuer/reprendre le voyage	◻
Rentrer au pays d'origine	◻	Demander l'asile	◻

b) Quelle activité souhaiteriez-vous exercer en revenant dans votre lieu d'origine ?

Agriculture	◻	Études	◻	Artisanat	◻
Commerce	◻	Industrie (usine)	◻	Ouvrier	◻
Élevage	◻	Ne sait pas	◻	Autre(s) (spécifier)	◻

V. PARTIE À REMPLIR APRÈS ENTRETIEN

Veuillez cocher les cases correspondantes

a) Profil protection

Mineur non-accompagné	◻	Malade / Blessé	◻	Victime de violences	◻
Personne âgée (+65 ans)	◻	Handicap physique	◻	Troubles mentaux	◻
Femme en situation de risque	◻	Femme/jeune fille enceinte / allaitante	◻	Réfugié/demandeur d'asile	◻
Victime de traite	◻	Femme/jeune fille avec nourrisson	◻	Migrant de retour non bénéficiaire d'assistance au retour	◻

b) **Référencement** *(voir fiche d'acteurs pour plus de détails)*

Cochez les cases qui correspondent

Potentiel réfugiés/demandeur d'asile	☐
Potentiel apatride	☐
Potentiel victime de traite	☐
Potentiel mineur non-accompagné	☐
Potentiel femme et jeune fille en situation de risque	☐
Potentiel migrant bloqué	☐
Potentiel migrant de retour non bénéficiaire d'assistance au retour	☐
Potentiel déplacé interne	☐
Besoin médical (s'il y a des problèmes médicaux)	☐
Besoins immédiats (numéroter en fonction des priorités)	1- Logement ☐ 2- Nourriture ☐ 3- Autres (Spécifier) : .....

Note : S'il n'y a pas d'indicateurs de vulnérabilité, ou des besoins identifiés, il n'est pas nécessaire de procéder à un référencement.

Fiche de référencement

(Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019b)

(Remplir une fiche par migrant, ainsi qu'une fiche par dépendants)

Information :

Nom(s) : .....
Prénom(s) : .....
Date de naissance : .....
Nationalité(s) : .....

Veuillez cocher toutes les cases qui correspondent, et indiquez le nom de l'organisation de référencement

☐ Soins de santé : (sera assuré par)
.....
☐ Logement : (sera assuré par)
.....
☐ Tuteur légal pour les enfants migrants : (sera assuré par)
.....
☐ Régularisation migratoire : (sera assuré par)
.....
☐ Recherche de famille/ rétablissement des liens familiaux : (sera assuré par)
.....
☐ Autres, veuillez spécifier : (y compris les considérations de sécurité)
.....

Veuillez préciser les catégories auxquelles le migrant peut appartenir sur la base des informations recueillies lors du formulaire de détection des vulnérabilités (cochez toutes les cases qui correspondent) :

☐ Potentiel réfugié/demandeur d'asile
☐ Potentiel apatride
☐ Sa demande d'asile a été rejetée et demande une assistance de protection
☐ Potentielle victime de traite des personnes (ancienne, actuelle, potentielle)
☐ Potentiel enfant non-accompagné/séparé

☐ Potentiel migrant bloqué

☐ Potentiel migrant de retour en besoin de protection

☐ Potentiel déplacé interne

☐ Ne répond à aucun des critères ci-dessus, mais a des besoins de protection (veuillez préciser).....

.....

.....

Information sur la personne qui réfère le cas

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Institution : .....

Détails de la personne à qui on réf. : .....

Contact de la personne a qui on réfère

Nom(s) : .....

Prénom(s) : .....

Institution : .....

Date de référencement : .....

Remarques, y compris tout besoin de protection particulier/immédiat et considérations:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

C. Activité 1
Cas pratique – analyse des vulnérabilités

But : Le but de cet exercice est de mettre en pratique les enseignements du module, en simulant un cas de détection de vulnérabilité.

Temps : 1h00-1h30

Matériel : Feuille de cas, tableau d'indicateurs de vulnérabilités, formulaire de détection rapide des vulnérabilités et protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités.

Méthodologie : Diviser la salle en groupe de 3-5 participants. Distribuer à chaque groupe :

- Un cas d'assistance
- Le tableau d'indicateurs de vulnérabilités
- Le formulaire de détection rapide des profils de vulnérabilités
- Le protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités.

Instructions : Expliquer que chaque groupe a reçu un cas d'assistance. Ceci est une simulation, et le but est que chaque groupe puisse réfléchir ensemble au protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités. Expliquer que l'exercice va se dérouler en 2 temps.

Temps 1 : (30 minutes)

1) Chaque groupe lit ensemble le cas d'assistance qui lui a été distribué.
2) Chaque groupe détecte ensemble les indicateurs de vulnérabilités
3) Chaque groupe complète avec les informations disponibles, le formulaire rapide de détection des profils de vulnérabilités
4) Ensuite, le groupe prépare une petite synthèse et explique le (ou les) profil(s) détectés, quels ont été les indicateurs qui les ont particulièrement aidés à détecter le ou les profil(s) de vulnérabilité.

Temps 2 : (45 minutes)

Vous demandez à chaque groupe de désigner une personne qui va interpréter le cas d'assistance. Vous demandez ensuite à chaque personne qui représentera le cas d'assistance de vous suivre. Vous lui expliquer qu'elle va devoir faire un jeu de rôle. Demander leur de relire attentivement le cas, et de mémoriser au mieux les éléments les plus importants. Si nécessaire, accorder 5 minutes aux participants.

Pendant ce temps, rejoignez le reste de la salle, et expliquer aux restes des participants qu'ils vont devoir simuler un entretien avec un cas d'assistance. Poser les instructions suivantes :

1) Chaque groupe désigne au moins un observateur et un intervenant qui devra interroger la personne assistée sur la base du formulaire de détection rapide des profils de vulnérabilités et du protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités
2) Lorsque l'observateur est désigné, distribuer lui la fiche d'instruction suivante :

Instruction pour l'observateur

Votre rôle est d'observer en silence l'attitude de l'intervenant (sa manière de poser les questions, son attitude corporelle, sa manière d'interagir avec la personne assistée etc.). Essayer de noter s'il y a des éléments qui pourraient être améliorés, ainsi que les éléments qui ont au contraire été bien complétés. Pour vous aider, soyez également attentif à la personne qui raconte son histoire, se sent-elle à l'aise ? Avez-vous l'impression qu'un climat de confiance a été créé par l'intervenant ? L'attitude de la personne a-t-elle soudainement changée ? Si oui, que s'est-il passé ?

Ensuite, demander à chaque personne qui va représenter un cas de rejoindre le groupe sur sa droite.

1) Chaque groupe aura 30 minutes pour exercer cet exercice.
2) Rappeler l'importance du silence de l'observateur, ainsi que l'importance de ne pas juger ou proférer des moqueries/blagues pendant l'exercice.
3) Après les 30 minutes écoulées, chaque groupe est invité à partager son expérience (15 minutes).

Vous concluez cet exercice en rappelant l'importance de bien connaître les outils de détection des profils de vulnérabilités. Vous mentionner également l'importance de créer un climat de confiance et de sécurité.

Enfin, vous expliquer aux participants que maintenant que vous avez travaillé sur la détection des profils de vulnérabilités, ainsi que sur le protocole, vous allez à présent travailler sur le référencement aux acteurs spécialisés.

Cas 1. Emanuel

Emanuel est un homme de 28 ans originaire du Niger. Il travaille dans l'agriculture et détient une petite parcelle qui appartient à sa famille depuis des générations. La vie n'est pas facile, surtout depuis qu'il y a eu des inondations qui ont provoqué des dommages importants sur les terres.

Un jour deux hommes arrivent au village d'Emanuel. Il se présentent et lui expliquent qu'ils sont ici pour recruter 5 hommes vaillants et qui ont envie de gagner plus d'argent. Les hommes expliquent qu'ils travaillent pour une société espagnole, en Europe. Ils cherchent des agriculteurs pour travailler sur les terres de la société en Espagne. Les hommes ont avec eux un des prospectus, et ils montrent à Emanuel et ses amis les terres en Espagne, ainsi que le nom de la société, Jalapa SA.[20]Le salaire est de 3000 Euros par mois, et en plus la société facilite les visas et le voyage.

Emanuel et ses amis réfléchissent. Deux de ses amis disent qu'ils ne peuvent pas partir, car un membre de leur famille est malade. Les trois autres disent qu'ils vont accepter, leurs terres ont été rudement touchées par les inondations, et il n'y a plus d'espoir au village. Emanuel doute, il lui semble que c'est presque trop beau pour y croire. Il rentre à la maison, en parle à ses parents, et finalement accepte également. Il sera accompagné de deux de ses meilleurs amis.

Le lendemain, comme promis, les deux hommes reviennent dans une belle voiture 4x4. Les quatre hommes embarquent pour Niamey. A Niamey, ils se rendent dans un hôtel. Là un autre homme les attend, ils discutent avec les deux recruteurs un instant, puis ils ouvrent la porte passagère. Les quatre amis le suivent, jusqu'à une chambre d'hôtel.

[20] Le nom de la société est fictif.

Dans la chambre d'autres hommes les attendent. Emanuel se retourne mais ne voit plus les deux recruteurs. Les nouveaux hommes, leur demandent de se déshabiller, et de déposer leurs valeurs sur la table, ainsi que les documents d'identité. Ils leurs donnent de nouveau vêtement, et leurs demandent de les suivre.

Emanuel et ses amis ne comprennent pas vraiment pourquoi ils ont dû se changer. Emanuel demande alors à un des hommes qui les escortent. Ce dernier répond que c'est un cadeau de bienvenue de la Société Jalapa AS.

Lorsqu'ils arrivent en bas de l'hôtel, l'homme qui les avait reçus lors de leur arrivée les attend. Ils montent dans une nouvelle voiture. Après quelques heures, l'homme s'arrête. Il couvre les vitres de la voiture de papier sulfurisé et continue la route. Emanuel et ses amis s'échangent des regards d'incompréhension. Après des heures de conduite, sans savoir dans quelle région ils se trouvent, la voiture s'arrête. Emanuel et ses amis descendent. Là deux hommes armés les reçoivent. L'escorte est silencieuse et Emanuel commence à craindre pour sa vie. Ils arrivent dans une vaste exploitation agricole. Là, ont leur indique qu'ils vont devoir travailler dans l'exploitation.

Emanuel leur explique qu'il y a dû avoir une erreur. Ils sont attendus en Espagne par la Société Jalapa. Les hommes se regardent, rient, et en guise de réponse, lui donne un coup sur la tête avec le manche du fusil. Emanuel et ses amis rejoignent un autre groupe de travailleurs. Personne ne parle. Le silence est obligatoire. Ils sont constamment surveillés par des hommes armés. Les journées de travail sont longues et épuisantes. Ils n'ont qu'un repas par jour avec une pause de 30 minutes. Le soir, ils sont escortés dans un dortoir où ils dorment à 15 dans dans 20m2.

Un matin, des coups de feu retentissent aux loin, les hommes qui les surveillent partent en courant. Emmanuel et ses amis attendent de longues heures. Au bout d'un moment ils osent sortir. Ils voient alors les corps sans vies des hommes qui les surveillaient. Emanuel et ses amis s'échappent. Après avoir marché de longues heures, sans savoir où ils sont, ils arrivent par miracle à votre point d'information.

Cas 2. Sandrine

Sandrine a 19 ans. Elle est originaire du Burkina Faso, d'une province au Nord du pays. A 16 ans, Sandrine a été forcée de se marier avec un homme beaucoup plus âgé de son village. A peine mariés, Jean Jacques, son mari, a commencé à battre Sandrine et à l'obliger à avoir des rapports sexuels.

Après quelques mois Sandrine est tombée enceinte, mais son mari continuait de la frapper et de la violer. Un jour après avoir été particulièrement violentée, Sandrine alla voir son père. La mère de Sandrine est décédée lors de l'accouchement de sa petite sœur. Son père qui était alors très malade, lui dit qu'elle devait aller voir la police.

Quand son mari apprit qu'elle était allée voir son père, il se fâcha si fort qu'il faillit bien tuer le bébé de Sandrine, encore dans son ventre. Il lui dit qu'il refuse qu'elle quitte la maison sans sa permission. Sandrine, est désespérée, elle a peur et elle ne sait pas que faire.

Après la naissance du bébé, Sandrine se dédie à son enfant. Son mari continue de la battre, de la violer et cela est même devenu pire maintenant que le bébé est là. Sandrine se décide à aller voir la police. Mais lorsqu'elle arrive à la police, elle reconnaît le représentant, c'est un ami à son mari. Elle s'échappe en courant et en priant pour que ce dernier ne l'ait pas vu. Quelques mois plus tard, son mari est promu à un poste de représentant de la communauté. Un jour, Jean Jacques dit à Sandrine qu'il doit se rendre à Ouagadougou pour le travail. Il veut que Sandrine et le bébé viennent avec lui, il n'ose pas la laisser seule.

Après deux jours à Ouagadougou, Jean Jacques se fâche très fort contre Sandrine. Il lui dit qu'il ne peut pas accepter son attitude et ses provocations envers les hommes. Sandrine essaie de le calmer, en lui disant qu'elle n'a rien fait. Jean Jacques avait bu ce jour-là. Il frappe Sandrine avec une telle violence qu'elle n'a plus de force pour se lever. Sandrine craint pour la vie de son bébé. Le lendemain, alors que son mari part pour la dernière réunion du comité, Sandrine prend son bébé et avec beaucoup de difficulté s'échappe de l'hôtel.

Elle arrive alors à votre organisation.

Cas 3. Marie

Marie est Malienne. Elle a 15 ans. Il y a deux ans, Marie a débuté son voyage migratoire.

Marie était parti avec sa mère, il y a deux ans. Elles avaient eu le contact par leurs tantes d'une famille libyenne qui cherchait deux employées de services pour leur grande maison. Leur tante travaillait pour les voisins de cette famille, et avait donc pu assurer à Marie et sa mère leur place.

Lors de leur traversée jusqu'en Libye, Marie et sa mère ont été dépouillées de leurs affaires et détenues par un groupe de délinquants à leur arrivée au Niger. Marie a été violée à plusieurs reprises. Elle est restée enfermée pendant de longues semaines dans une cellule. Marie a été séparée de sa mère lorsque des hommes sont venus la chercher. Marie a été vendue à un maître pour travailler dans sa maison.

Lorsque Marie arrive dans la maison du maître, elle rencontre Antoine. Il a 16 ans, et il lui explique que cela fait 2 ans qu'il a été vendu à ce maître. Il lui raconte alors les horreurs, les abus et la violence. Il lui explique qu'ici on est contrôlé jour et nuit et qu'on ne peut pas s'échapper. Antoine lui dit alors qu'il a réussi à avoir un contact au marché qui va l'aider à s'échapper cette nuit car cette nuit, le garde est malade, et il n'y aura donc personne pour surveiller le couloir. Marie accepte de le rejoindre.

La nuit arrive, le contact d'Antoine siffle au loin. Marie et Antoine sortent par la fenêtre, sans bruit. Ils rejoignent le contact d'Antoine. Après de longues heures de conduite, Marie et Antoine rejoignent enfin la frontière du Mali. Là le contact leur dit qu'un ami à lui les attend de l'autre côté. Marie et Antoine rejoignent cet ami qui les conduit alors jusqu'à votre poste d'information.

Cas 4. Amed

Amed a 11 ans. Il est originaire du Nigeria.

Amed vient d'une province du Nord du Nigeria qui est disputée entre des groupes rebelles et l'armée. Il y a quelques mois, son village a été lourdement attaqué. Sa maison a été brûlée, et ses parents ont été tués. Amed était en train de travailler sur une parcelle au loin du village avec son petit frère de 3 ans, lorsqu'il a vu au loin son village attaqué.

Amed s'est caché toute la nuit, et a attendu l'aube pour rejoindre son village. Lorsqu'il est arrivé, il a découvert les cadavres de ses parents restés au village. Amed, essaie de chercher désespérément ses grands frères, mais ils ne les trouvent pas.

Au loin, il entend un bruit. C'est le chef du village qui a été blessé mais qui est encore en vie. Il raconte alors à Amed que les rebelles ont recruté de force tous les enfants. Et que ses frères sont partis avec eux. Il dit à Amed de s'enfuir, avant que les rebelles le trouvent. Le chef du village lui explique où se rendre, et où demander de l'aide. Il lui donne finalement un peu d'eau et un peu de nourriture pour le chemin. Amed et son petit frère de 3 ans partent alors en suivant les indications du chef.

Après des jours de marche, Amed et son petit frère arrivent enfin à destination. Là, ils frappent à la porte de votre bureau.

Activité 1
Guide réponse

Cas 1. Emanuel

- **Profil** : Potentielle victime de traite.
- **Indices dans l'histoire** : Fausse promesse de travail, tromperie, déplacement/transfert/réception, menaces, travail forcé, violence physique, surveillance, impossibilité de quitter le lieu d'exploitation.

Cas 2. Sandrine

- **Profil** : Femme en situation de risque, pour le cas de victime de traite il n'y a pas suffisamment d'indices dans l'histoire pour savoir si Sandrine a été vendue à son mari lors de son mariage.
- **Indices dans l'histoire** : Mariage forcé, victime de violences physique, sexuelle et psychologique, menaces, isolement forcé, mère d'un enfant en bas âge, impossibilité de dénoncer son mari (représentant de la communauté).

Cas 3. Marie

- **Profil** : Jeune fille (mineur) en situation de risque et survivante du délit de traite des personnes.
- **Indices dans l'histoire** : Détention arbitraire, victime de viol, séparée de sa mère, transfert/réception, vendue à un maître, violence, contrôle.

Cas 4. Amed

- **Profil** : Enfant (mineur non-accompagné), déplacé interne.
- **Indices dans l'histoire** : Village attaqué par groupes rebelles, assassinat de ses parents, recrutement forcé des enfants, contraint de fuir son village.

Module 4 Assistance sociale

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Comprendre les impacts sociaux dans la migration

✓ Consolider les 4 principes de l'assistance aux migrants

✓ Acquérir les compétences pour octroyer une assistance par hiérarchie des besoins

Cadre théorique

- Pyramide de Maslow
- Étapes de l'assistance sociale

Activités pour renforcer l'apprentissage

- **Activités :**

  Activité 1
  Fiches d'acteurs

Chapitre 1
Migration et assistance sociale

Impacts sociaux dans la migration

Comme nous l'avons vu dans les modules 1 et 2, les dynamiques migratoires en Afrique de l'Ouest, et particulièrement au Sahel, se sont vues affectées par les nouveaux enjeux sécuritaires, économiques, sociaux-politiques et environnementaux de ces dernières années. Les migrants qui partent en quête de meilleures conditions de vie, ou qui se voient forcés de fuir, doivent faire face à de nombreux risques présents au long des routes migratoires. Les dangers et la dureté des conditions de vie dépassent souvent les prévisions, et peuvent avoir des conséquences importantes sur la personne et son entourage.

Le manque d'accès aux besoins de base tels que la santé, la nourriture et le logement plongent souvent les migrants dans une situation d'urgence humanitaire. Il est important de comprendre que ces carences s'expliquent, entre autres, par les facteurs suivants :

- Un manque de confiance à l'égard des organisations et des acteurs gouvernementaux
- La peur de se faire renvoyer dans son pays
- Manque d'information sur les aides financières et sociales disponibles pour les migrants
- Marginalisation des migrants en situation irrégulière
- Manque d'information sur le droit à l'accès aux services d'éducation, de santé, de formation, de logement, de bénéficier d'un permis de travail et/ou une régularisation – notamment pour les migrants dans leur pays d'arrivée

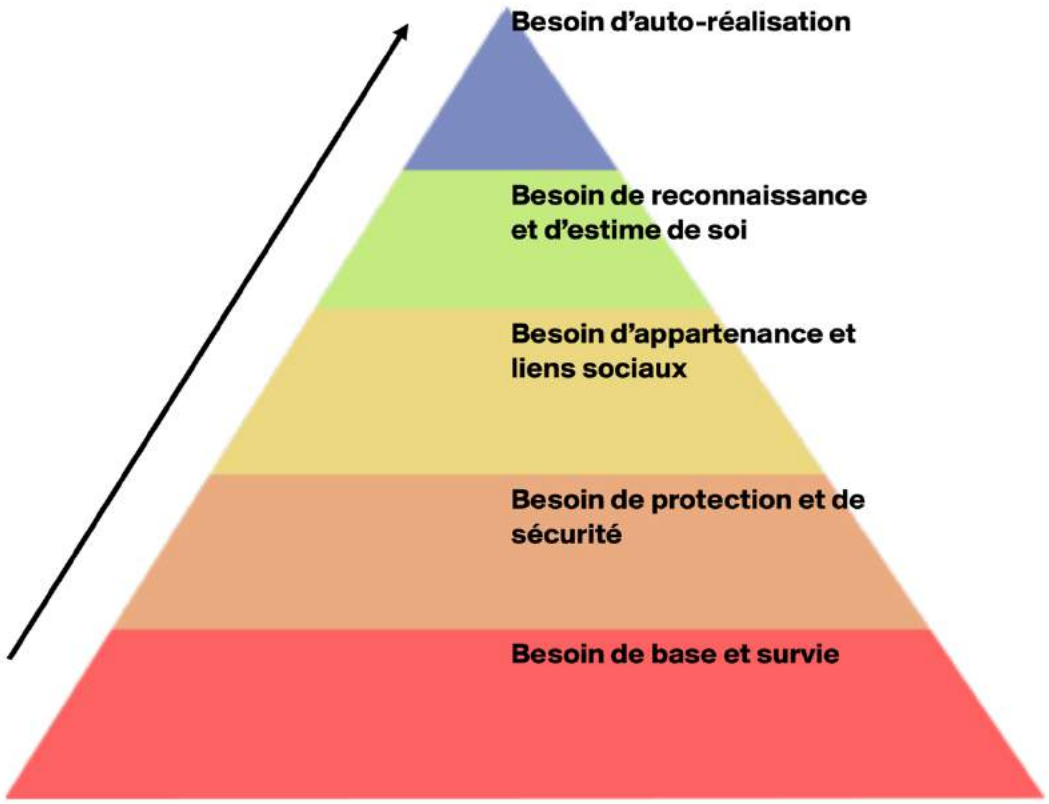
Enfin, les situations de détention arbitraire, d'enlèvements et de traite des personnes ont pour conséquence un isolement partiel voir total de la personne migrante, rendant alors impossible l'accès à des services d'aide et d'assistance.

Ainsi, la migration génère des effets importants sur la dimension sociale de l'être humain. On retrouve ces impacts dans chaque phase de la migration (départ, transit, arrivée et retour) et ils peuvent affecter tout un ensemble de besoins, depuis ceux de base jusqu'à

ceux d'autoréalisation. Ces besoins peuvent également se situer à divers niveaux selon si la personne migrante voyage seule ou accompagnée.

Afin de mieux faire le lien entre la migration et les nécessités sociales, nous reprenons la pyramide des besoins de Maslow représentée par la Figure 1. Cette pyramide a été élaborée dans les années 1940 par l'américain Abraham Harold Maslow, fondateur de la psychologie humaniste, laquelle vise à développer le potentiel de l'être humain en vue de son épanouissement personnel. Cette pyramide permet de comprendre les besoins de la personne selon une hiérarchisation de ces derniers (allant des besoins de survie jusqu'à ceux de réalisation de soi). Cette base théorique des besoins de l'être humain est très pertinente pour développer des procédures d'assistance aux migrants. Ainsi, si le migrant n'a pas mangé depuis 5 jours, il sera donc judicieux de veiller à satisfaire ce besoin en priorité, avant de passer à un deuxième palier.

Figure 1. Pyramide des besoins de Maslow



Source : Adaptation de Besity SA (Maslow, 1954)

La migration peut donc jouer un rôle profond de déstabilisateur du bien-être et de l'équilibre des personnes. Comme nous l'avons vu, les impacts sont multiples et

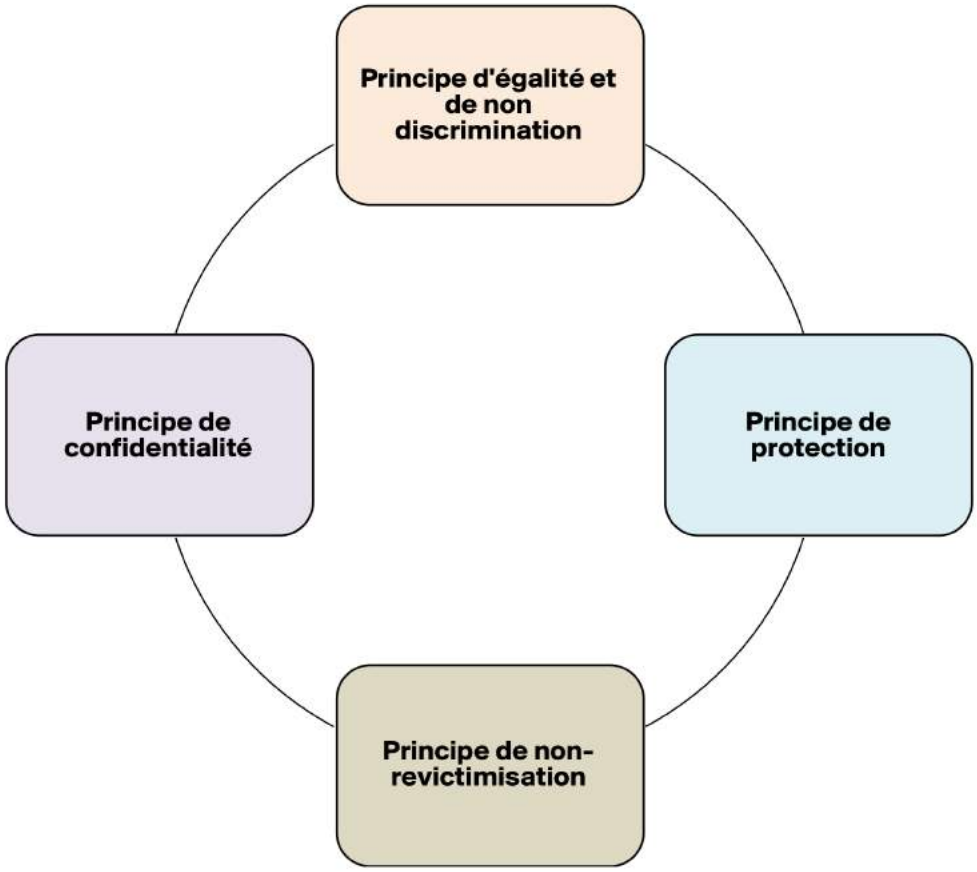
touchent plusieurs dimensions de l'être humain. Ce qui signifie que les besoins en matière d'assistance des migrants répondent à un large éventail de nécessités. Le travailleur de terrain doit pouvoir être capable de répondre aux diverses nécéssités de la personne migrante, tout en comprenant l'ordre des priorisations.

Pour Maslow, les besoins de l'être humain se divisent selon leurs aspects physiologiques, psychologiques, sociologiques et spirituels. Chacun de ces aspects est relié à des besoins (voir Figure 1) qui, une fois satisfaits, permettent à l'être humain de se sentir motivé et de récupérer ainsi un sens à la vie. La satisfaction des paliers ne peut se faire, en théorie, que si le besoin du niveau inférieur a été préalablement couvert. Nous verrons cela plus en détails dans le chapitre 2 de ce module.

Chapitre 2
Assistance sociale

Rappel sur les principes du manuel de formation

Figure 2. Les principes du manuel de formation



Source : Adaptation par Besity SA (Conferencia Regional sobre Migración [CRM], 2014)

En quoi consiste l'assistance sociale

L'assistance sociale aux populations migrantes, fait partie de la dimension **protection** des principes de ce manuel. Comme nous l'avons vu, cette assistance couvre plusieurs dimensions du respect de l'être humain. De manière générale, nous reprenons la définition de la protection de l'OIM qui établit les actions qui visent à maintenir le bien-être et la sécurité de la personne, conformément aux lois et textes juridiques pertinents (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019).

L'intervenant en charge de l'assistance se doit de rechercher des solutions adaptées aux besoins de la personne. La réponse doit être inclusive et veiller à tendre vers l'autonomie et l'autoréalisation de la personne. S'il n'est pas possible de répondre concrètement aux besoins concernés, la personne en charge du cas, doit être capable de référer le migrant vers une institution qui sera en mesure de répondre à ses nécessités.

Les types d'assistance que nous pouvons retrouver dans un contexte d'aide et de conseil aux migrants, sont typiquement, les services de (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019) :

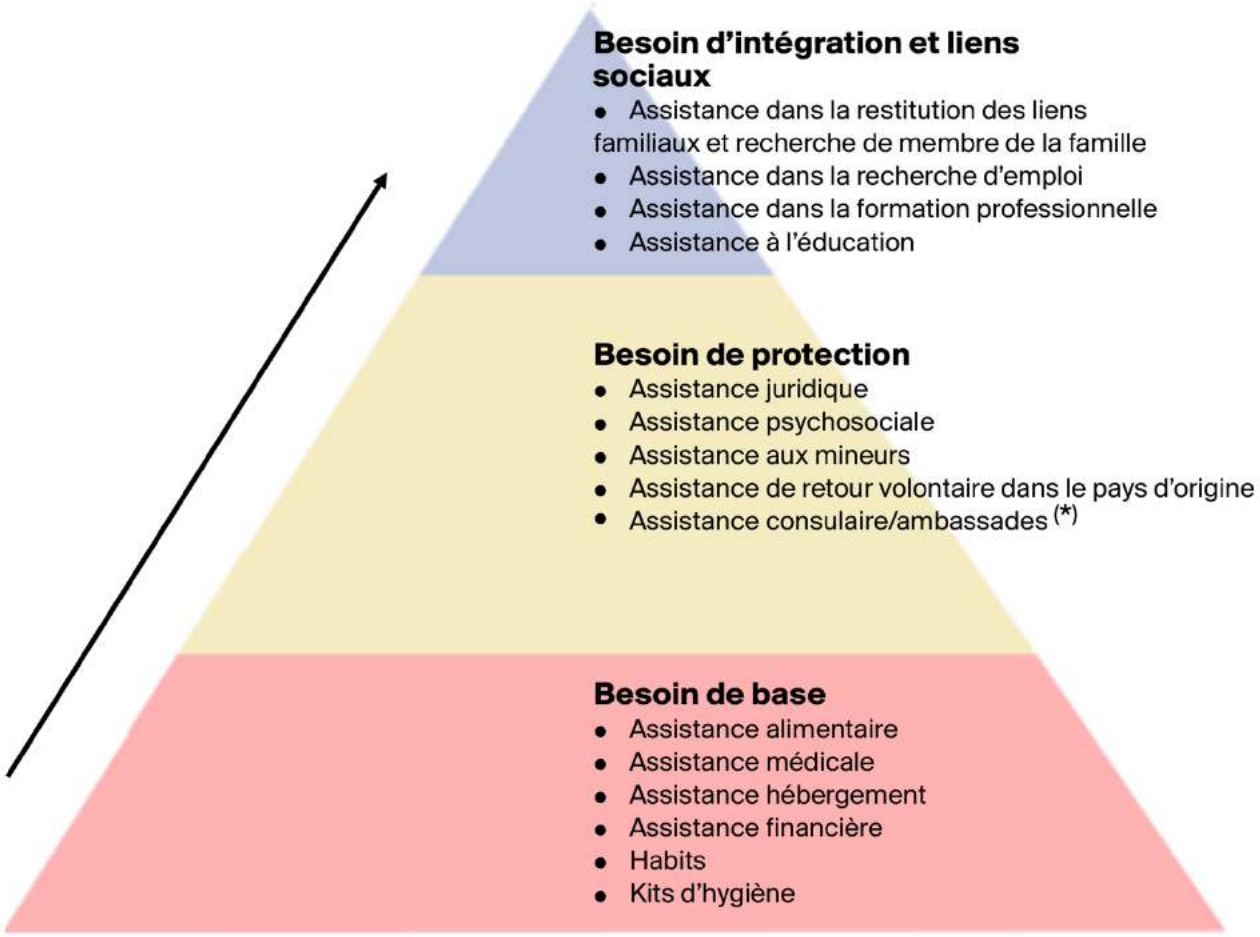
- Besoins de base (alimentation, logement, habits, argent)
- Sécurité et protection
- Santé
- Éducation et formation
- Emploi et insertion professionnelle
- Rétablissement des liens familiaux, recherche de membre(s) de la famille
- Accès à la justice

Système d'assistance par niveau de besoins

Dans une réponse d'assistance sociale, il est important de procéder par niveaux. Ceci reprend l'idée présentée par la pyramide de Maslow. Il faut donc d'abord veiller à ce que les besoins de bases soient couverts, avant de continuer de répondre aux éventuels autres besoins de la personne migrante.

Voici un schéma qui priorise l'assistance par niveaux (veuillez-vous référer au module 3 pour plus d'informations sur la procédure de détection des vulnérabilités). Le chapitre 3 de ce module, présente les fiches d'acteurs qui peuvent répondre aux besoins des personnes migrantes. Il est toutefois important de rappeler qu'il en va de la responsabilité de l'organisation et de l'intervenant de veiller à que ces fiches soient constamment actualisées.

Figure 3. Pyramide des besoins dans l'assistance



(*) **Note importante** : si la personne mentionne avoir été victime de **persécutions, menaces, intimidation** de la part d'organismes appartenant à l'État, veuillez **ne pas contacter** le consulat/ambassade de l'État du ressortissant étranger. Vous devez référencer le cas au HCR.

Source : Adaptation de Besity SA (Maslow, 1954 ; Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2019)

Synergies d'action entre acteurs

Dans toute action d'assistance, il est primordial de travailler en réseau. Cela signifie qu'il faut établir des liens de collaboration et de coopération afin de fournir une assistance à la fois intégrale et spécifique aux besoins des migrants. Dans la majorité des cas, une assistance requiert l'intervention de plus d'un seul acteur. Le travail en réseau devient donc un outil important et vise à assurer la couverture d'un large champ de services et de prestations.

Il est important que chaque organisation connaisse les acteurs locaux et nationaux qui agissent vis-à-vis de la pyramide des besoins. Ci-dessous, nous présentons une liste d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, en mesure de répondre aux besoins des migrants au Burkina Faso (**ANNEXES – MODULE 4**). Cette liste se veut la plus complète possible. Cependant, il en va de la responsabilité de chaque organisation de tenir à jour sa liste d'acteurs de référencements.

Dans le but d'assurer une harmonisation dans le protocole d'assistance aux personnes migrantes, nous rappelons que toute action doit être effectuée via le formulaire de détection rapide des vulnérabilités et avec l'aide des indicateurs de vulnérabilité. En cas de référencement, veillez à remplir la fiche de référencement en question (ces outils ont été présentés dans le module 3, et sont mis à disposition en annexe) (**ANNEXES – MODULE 3**).

Chapitre 3
Fiches acteurs locaux et nationaux

Matrice d'acteurs de référencement

Tableau 1. Matrice des acteurs de référencement*

	Niveau 1 Besoin de base (nourriture, logement, habits, argent)	**Niveau 2** Besoin de protection	**Niveau 3** Besoin d'intégration et liens sociaux
Alert Migration	✓	✓	✓
ARSIM-Monde	✓	✓	
Association AEJT		✓	
Association des migrants		✓	
Association Dignus		✓	
Association Keoogo		✓	
Association le TOCSIN		✓	
Association TON		✓	
CERMID		✓	
CICR		✓	
CNVS		✓	
Commission Épiscopale pour la Pastorale des migrants et des Réfugiés		✓	
CONAREF		✓	
CONASUR		✓	✓
Croix-Rouge burkinabè	✓	✓	✓
CRRBF		✓	
CSBE		✓	✓
HCR	✓	✓	
MBDHP		✓	
Ministère de l'Intégration Africain et des Burkinabés de l'Extérieur	✓		✓
Ministère de la Femme de la Solidarité nationale de la Famille et de l'Action humanitaire	✓	✓	✓
OIM		✓	✓
OIM/ Centre d'accueil d'urgence des migrants en transit	✓		
Président de la communauté guinéenne au Burkina Faso		✓	
Représentant de la communauté ivoirienne au Burkina Faso		✓	
Représentant de la communauté nigérienne au Burkina Faso		✓	
Représentant de la communauté togolaise au Burkina Faso		✓	
Représentant de la communauté nigériane au Burkina Faso		✓	
UNICEF		✓	

*Contacts, adresses et autres détails en annexe (**ANNEXES – MODULE 4**).

BIBLIOGRAPHIE

Chacón, T., Incer, G., & Guzmán, I. (2019). *Ventanillas informativas sobre migración sobre migración. Mesoamérica y el Caribe.* Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/fr/system/files/pdf/manual-ventanillas-es.pdf

Maslow, A. (1954). *Motivation and personality [Motivation et personnalité]*. Harpers.

OIM. (2019). *IOM handbook on protection and assistance for migrants vulnerable to violence, exploitation and abuse [Manuel de l'OIM sur la protection et l'assistance de migrants vulnérables à la violence, l'exploitation et l'abus]*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/avm_handbook.pdf

ANNEXES – MODULE 4

A. Liste
Check liste des points d'informations

Cette liste permet de s'assurer que les équipes de terrain qui travaillent au point d'information, et/ou dans les équipes mobiles, réunissent au minimum les critères suivants (Chacón *et al*., 2019).

✓ Personnel et/ou volontaires utilisant les outils fournis dans ce manuel, et qui ont reçu au préalable une formation sur la base de cet outil

✓ Offre d'informations fiables et directes sur le droit des personnes migrantes

✓ Travail en alliance

✓ Adoption d'une procédure standardisée de protection des données

✓ Assurer un suivi des personnes assistées

✓ Identifier les vulnérabilités des personnes migrantes et établir des liens avec les organisations qui peuvent leur venir en aide

✓ Veiller à la protection des droits humains de la personne migrante

✓ Offrir des informations objectives sur les risques de la migration irrégulière

✓ Implique les services de l'État selon leurs domaines de compétence (protection de l'enfant, santé, etc.

B. Fiches
Fiches d'acteurs de référencement

Niveau 1 – Besoins de base

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACT	DESCRIPTION DE SERVICES
Alert Migration	Ouagadougou	+226 70 14 36 85	Défense, protection et la promotion des droits des migrants Accueil des migrants de retour et le suivi des activités de réintégration
		Responsable médical : Issa Ouédraogo +226 70 13 00 62	Œuvrent en collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour la protection et l'assistance des enfants en mobilité au Burkina Faso
ARSIM-Monde - Association de recherche de solutions et d'informations pour les migrations dans le monde	Ouagadougou	(non disponible)	Accueil des migrants de retour et la sensibilisation des populations sur les risques et les alternatives à la migration irrégulière
Croix-Rouge burkinabè	Zone du Bois 01 BP 44 04, Ouagadougou	Centre d'écoute : +226 54 62 00 09 +226 54 62 00 15	Assistance médicale Assistance psychosociale
HCR – Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés	Villa 119, rue 1359, Zone du Bois, Ouagadougou	Représentante adjointe : Djohossou Angèle +226 66 11 94 93 djohossou@unhcr.org	Accompagnement, conseil et référencement des réfugiés et demandeurs d'asile
Ministère de l'Intégration Africain et des Burkinabés de l'Extérieur	Avenue Ouézzin Coulibaly, Ouagadougou	+226 25 37 44 17	Accueil des migrants de retour
Ministère de la Femme de la Solidarité nationale de la Famille et de l'Action humanitaire	Ouagadougou	+226 25 50 53 67	Assistance et prise en charge des migrants vulnérables en transit et/ou les migrants bloqués sur le territoire burkinabè

OIM/ Centre d'accueil d'urgence des migrants en transit	Quartier Ouaga 2000 Arrondissement 12, secteur 52, 01 BP : 6067, Ouagadougou	Pascal Ilboudo : +226 54 07 50 72 Chérif Traoré : +226 74 93 80 74	Assistance hébergement Assistance alimentaire et matérielle (Vivres, non-vivres et cash) Accompagnement, conseil et référencement pour les migrants

Niveau 2 – Besoins de protection

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACT	DESCRIPTION DE SERVICES
Alert Migration	Ouagadougou	+226 70 14 36 85	Défense, protection et la promotion des droits des migrants Accueil des migrants de retour et le suivi des activités de réintégration
		Responsable médical : Issa Ouédraogo +226 70 13 00 62	Œuvrent en collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour la protection et l'assistance des enfants en mobilité au Burkina Faso
ARSIM-Monde - Association de recherche de solutions et d'informations pour les migrations dans le monde	Ouagadougou		Accueil des migrants de retour et la sensibilisation des populations sur les risques et les alternatives à la migration irrégulière
		Responsable médical : Issa Ouédraogo +226 70 13 00 62	Œuvrent en collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour la protection et l'assistance des enfants en mobilité au Burkina Faso
Association AEJT - Association des enfants et jeunes travailleurs	Ouagadougou	Responsable médical : Issa Ouédraogo +226 70 13 00 62	Œuvrent en collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour la

			protection et l'assistance des enfants en mobilité au Burkina Faso
Association des migrants	Ouagadougou	Abdoul Rasmané Kaboré : +226 58 31 65 74 +226 64 97 99 98	Acceuil Aide au retour Assistance
Association Dignus	Ouagadougou	Monsieur Kinda : +226 70 14 66 16	Sensibilisation Assistance psychosociale des migrants
Association Keoogo	Ouagadougou	Responsable médical : Issa Ouédraogo +226 70 13 00 62	Œuvrent en collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour la protection et l'assistance des enfants en mobilité au Burkina Faso
Association le TOCSIN - Tous pour le combat de la solidarité et de l'intégration	Ouagadougou	Responsable médical : Issa Ouédraogo +226 70 13 00 62	Œuvrent en collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour la protection et l'assistance des enfants en mobilité au Burkina Faso
Association TON	Ouagadougou	Responsable médical : Issa Ouédraogo +226 70 13 00 62	Œuvrent en collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour la protection et l'assistance des enfants en mobilité au Burkina Faso
CERMID – Centre d'études et de recherches sur les migrations internationals et de développement	Ouagadougou	Responsable médical : Issa Ouédraogo +226 70 13 00 62	Œuvrent en collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour la protection et l'assistance des enfants en mobilité au Burkina Faso
CICR - Comité international de la Croix-Rouge	Ouagadougou	+226 25 37 51 31	Protection et assistance des personnes en insécurité
CNVS - Comité National de Vigilance et de Surveillance	Ouagadougou	(non disponible)	Lutter contre la traite des personnes et les pratiques assimilées et de promouvoir le

			droit des personnes en particulier ceux des enfants. A ce titre, il est chargé de lutter contre la traite des personnes, l'exploitation sexuelle et de la prostitution notamment celles des mineurs, l'exploitation de la mendicité, le travail forcé, l'esclavage et la migration clandestine
Commission Episcopale pour la Pastorale des migrants et des Réfugiés	Ouagadougou	Abbé Sawadogo : +226 70 44 70 25	Assurer la pastorale en faveur des migrants et refugiés Sensibiliser les groupes sociaux divers aux problèmes liés à la migration Rechercher des solutions concrètes aux défis des migrants et refugiés Développer des initiatives en faveur des migrants et refugiés Contribuer à l'intégration du migrant dans sa communauté (à travers l'organisation des journées de communautés)
CONAREF - Commission Nationale pour les Réfugiés	Ouagadougou	Service de protection : Brahima Ouattara +226 71 41 42 62 brahima_o@yahoo.fr	Enregistrement des demandeurs d'asile, Détermination du statut de réfugié (DSR), Délivrance d'attestations et des pièces d'identité à des fins diverses (emploi, achat de biens), etc. De manière spécifique : « *Déterminer le statut de réfugié au Burkina Faso ; Assurer la protection juridique et administrative des réfugiés sur l'ensemble du territoire national ; Veiller à l'application, au Burkina Faso, des conventions internationales et régionales relatives au statut de réfugié ; Se prononcer sur la perte du statut de réfugié ; Décider de toute*

			mesure d'expulsion ou d'extradition concernant un réfugié ou un requérant d'asile ; de prendre les décisions sur toute situation urgente relative aux réfugiés ou aux requérants d'asile au Burkina Faso ; Examiner les demandes de réinstallation au Burkina Faso et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour faciliter l'accueil des réfugiés ou des requérants d'asile ; Etudier et proposer aux autorités compétentes, toute mesure susceptible d'améliorer les procédures de demandes d'asile au Burkina Faso ; Sensibiliser l'opinion tant nationale qu'internationale sur les droits et devoirs des réfugiés et requérants d'asile au Burkina Faso ; Veiller, le cas échéant, à l'intégration locale des réfugiés, ainsi qu'à leur rapatriement ou leur réinstallation dans des pays. » (Burkina Faso, Président du Conseil des Ministres, 2011)
CONASUR - Conseil National de Secours d'Urgence et de Réinstallation	Boîte postale: 01BP 515, Ouagadougou 01	+226 50 34 70 03 +226 50 34 52 51 spconasur@gmail.com	Assistance au retour volontaire dans le pays d'origine ; Réintégration des migrants de retour et fournit des informations économiques, sociales et psychosociales aux migrants de retour
Croix-Rouge burkinabè	Zone du Bois Boîte postale: 01 BP 44 04 Ouagadougou	Centre d'écoute : +226 54 62 00 09 +226 54 62 00 15	Assistance médicale Assistance psychosociale
CRRBF - Communauté des Réfugiés Résidents au Burkina Faso	Ouagadougou	(non disponible)	Non disponible

CSBE - Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger	Boîte postale: 03 BP 7038 Ouagadougou	+226 25 31 80 17	Rassembler tous les Burkinabè de l'étranger sans distinction aucune, de leur faire mieux connaitre et respecter les conventions, lois et règlements des pays d'accueil Assurer la pleine participation des diasporas au développement économique, social et culturel du Burkina Faso Faciliter la réinsertion des migrants de retour dans la vie nationale
HCR - Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés	Villa 119, rue 1359, Zone du Bois, Ouagadougou	+226 66 11 94 93	Accompagnement, conseil et référencement des réfugiés et demandeurs d'asile
MBDHP - Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples	Boîte postale: 20 55 Ouagadougou 01	+226 50 31 31 50 +226 50 31 32 28	Promotion de la protection et la défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles et collective de la personne humaine
Ministère de l'Intégration Africain et des Burkinabés de l'Extérieur	Avenue Ouézzin Coulibaly, Ouagadougou	+226 25 37 44 17	
Ministère de la Femme de la Solidarité nationale de la Famille et de l'Action humanitaire	Ouagadougou	+226 25 50 53 67	Assistance et prise en charge des migrants vulnérables en transit et/ou les migrants bloqués sur le territoire burkinabè
OIM - Organisation internationale pour les migrations	Ouaga 2000, Ouagadougou	+226 74 93 80 74	(non disponible)
Président de la communauté guinéenne au Burkina Faso	Ouagadougou	Monsieur Kaba : +226 76 83 51 36	Acceuil Aide au retour Assistance
Représentant de la communauté ivoirienne au Burkina Faso	Ouagadougou	+226 65 48 81 19	Acceuil Aide au retour Assistance
Représentant de la communauté nigérienne au Burkina Faso	Ouagadougou	+226 74 45 63 69 +226 78 87 72 34	Acceuil Aide au retour Assistance
Représentant de la communauté togolaise au Burkina Faso	Ouagadougou	+226 78 52 04 23	Acceuil Aide au retour Assistance

Représentant de la communauté nigériane au Burkina Faso	Ouagadougou	+226 77 30 01 64	Acceuil Aide au retour Assistance
UNICEF - Fonds des Nations unies pour l'enfance	Koulouba, Bâtiment des Nations unies, Ouagadougou	+226 50 49 07 00 +226 50 30 02 35 +226 50 30 04 00	Protection Assistance

Niveau 3 – Besoin d'intégration et liens sociaux

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACT	DESCRIPTION DE SERVICES
Alert Migration	Ouagadougou	+226 70 14 36 85 Responsable médical : Issa Ouédraogo +226 70 13 00 62	Défense, protection et la promotion des droits des migrants Accueil des migrants de retour et le suivi des activités de réintégration Œuvrent en collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour la protection et l'assistance des enfants en mobilité au Burkina Faso
CONASUR - Conseil National de Secours d'Urgence et de Réinstallation	Boîte postale: 01BP 515, Ouagadougou 01	+226 50 34 70 03 +226 50 34 52 51 spconasur@gmail.com	Assistance au retour volontaire dans le pays d'origine ; Réintégration des migrants de retour et fournit des informations économiques, sociales et psychosociales aux migrants de retour
Croix-Rouge burkinabè	Zone du Bois Boîte postale: 01 BP 44 04 Ouagadougou	Centre d'écoute : +226 54 62 00 09 +226 54 62 00 15	Assistance médicale Assistance psychosociale
CSBE - Conseil supérieur des Burkinabè de l'étranger	Boîte postale: 03 BP 7038 Ouagadougou	+226 25 31 80 17	Rassembler tous les Burkinabè de l'étranger sans distinction aucune, de leur faire mieux connaitre et respecter les conventions, lois et règlements des pays d'accueil Assurer la pleine participation des diasporas au développement économique,

	social et culturel du Burkina Faso Faciliter la réinsertion des migrants de retour dans la vie nationale

C. Activité 1
Fiches d'acteurs

But : Le but de cet exercice est de mettre en pratique les référencements selon les besoins détectés.

Temps : 45 minutes.

Matériel : Feuille cas, fiche de référencements, formulaire de détection rapide des vulnérabilités, grille d'indicateurs et protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités.

Méthodologie : Veuillez diviser la salle en groupes de 3-5 participants. Distribuez à chaque groupe un cas (voir en bas), ainsi que le dossier fiche de référencement, le formulaire de détection des vulnérabilités ainsi que la grille d'indicateurs (en annexe du module 3).

Instructions : Expliquez que chaque groupe va avoir 30 minutes pour réaliser un exercice de détection des profils de vulnérabilités et de référencement selon les besoins identifiés. Pour ce faire, il leur faudra tout d'abord lire le cas attentivement. A l'aide du protocole de référencement, les participants devront simuler l'assistance et :

1) Détecter le (les) profils de vulnérabilités
2) Détecter les besoins de la personne
3) Lister l'ordre des priorités et à qui ils vont pouvoir référer le cas, si nécessaire

Une fois l'exercice terminé, chaque groupe présentera son cas et son schéma de référencement.

Cas 1. Amandine, 19 ans, Burkina Faso

Amandine arrive à votre bureau à Ouagadougou.

Au moment de prendre place, vous notez qu'Amandine a de la peine à s'asseoir. Malgré tout, elle vous raconte les choses suivantes :

Amandine est partie de son village au Nord du Burkina Faso il y a 6 mois. Elle devait rejoindre sa tante à Ouagadougou, mais les choses ne se sont pas déroulées comme prévu. Amadine vous raconte qu'on lui a volé ses documents d'identité. Elle a été agressée par un groupe de délinquants. Elle dit ne pas se rappeler très bien des derniers jours, elle a de vagues flash-backs, mais elle n'arrive pas à se souvenir de ce qui s'est passé, ni des visages, ni d'où elle était ou du temps que cela a duré.

Amandine continue son récit, et vous raconte que l'unique chose dont elle se rappelle est qu'elle a vu un bus partir, et qu'elle a réussi à sauter dedans, et c'est comme cela qu'elle est arrivée à la capitale. Amandine vous raconte, qu'elle a perdu les informations pour retrouver sa tante. Cela fait des jours qu'elle dort par terre, et qu'elle n'a pas pu manger.

Amandine à juste le temps de vous dire qu'elle a également des douleurs au bas ventre avant de s'effondrer en larmes.

Cas 2. Paul, 13 ans, Gambie

Paul arrive à votre bureau à Bamako.

Paul est accompagné d'un adulte d'origine nigérienne qui s'introduit comme un cousin éloigné de Paul. Cette personne vous dit que Paul a besoin de médicaments pour la tête. Il a une migraine depuis des jours, et il a entendu qu'ici on pouvait trouver des médicaments, ou de l'argent pour acheter des médicaments.

Paul regarde ses pieds. Vous essayez de lui demander comment il se sent mais l'adulte vous interrompt. Il vous dit que Paul parle le wolof et qu'il ne peut donc pas vous comprendre. Mais qu'il peut volontiers traduire pour vous. Vous lui demandez alors, s'il peut demander à Paul depuis combien de temps il a mal à la tête et quel type de médicament il a pris jusqu'à maintenant. Vous voulez aussi savoir son âge.

L'adulte traduit à Paul. Vous remarquez que Paul est un peu hésitant, mais il finit par répondre à l'accompagnant, sans pour autant le regarder dans les yeux. Paul dit avoir mal à la tête depuis des jours, et il ne se souvient pas du nom des médicaments. Enfin, il dit avoir 17 ans. Pourtant il a l'air bien plus jeune.

Cas 3. Koumba, 22 ans, Niger

Koumba arrive à votre bureau à Niamey.

Il vous raconte alors son histoire.

Koumba a voulu tenter la traversée de la méditerranée. Il a payé un passeur depuis le Niger. Mais il raconte que lorsqu'ils sont arrivés en Algérie, le passeur les a abandonnés. Il est parti avec les biens des migrants et ils sont restés sans argent. Koumba a dû travailler pendant quelque temps en Algérie en faisant des petits boulots, il raconte qu'il a été maltraité et battu. Vous notez que sa tête se baisse, et qu'il n'a pas envie de trop rentrer dans les détails.

Il continue et vous raconte qu'après quelques mois, il a réussi à reprendre la route et rejoindre la frontière libyenne. Lorsqu'il est arrivé en Libye, il a rejoint un autre réseau de passeurs. Après avoir payé une première partie, les passeurs l'on emmené dans une sorte de remise. Là-bas, il y avait beaucoup de migrants couchés par terre raconte-t-il. Koumba vous explique qu'il a vécu un cauchemar dans cet endroit. Il devait travailler tous les jours sans relâche dans un champ. Il y avait des gens armés partout qui le suivaient constamment. Il était souvent battu, et on ne lui donnait qu'un repas froid par jour.

Koumba vous dit qu'il a perdu la notion du temps, mais qu'il pense être resté là-bas pendant 6 mois. Tous les migrants dormaient sur le sol, et la porte était toujours fermée et surveillée. Un jour pourtant, la porte n'avait pas été bien fermée et Koumba a réussi à s'échapper. Après avoir réussi à regagner un village, il a pu contacter une ONG qui l'a aidé à rentrer jusqu'au Niger. Il vous raconte alors qu'il n'a pas osé parler de ce qui c'était passé en Libye, il avait trop peur qu'on le retrouve.

Activité 1
Guide réponse

Cas 1. Amandine

- **Profil** : Femme en situation de risque
- **Besoins de la personne** :

⇨ Assistance médicale urgente (douleur au bas du ventre, potentiel viol(s), possible ingérence de drogues, possible grossesse non désirée)

⇨ Besoin de soutien psychologique

Cas 2. Paul

- **Profil** : Potentielle victime de traite (mineure)[21]
- **Besoins de la personne** :

⇨ Assistance médicale (maux de tête)

⇨ Besoin de soutien psychologique

⇨ Traducteur (wolof)

⇨ Assistance aux mineurs

⇨ Assistance juridique (en cas de détermination du profil de traite)

Cas 3. Koumba

- **Profils :** Potentielle victime de traite et migrant de retour
- **Besoins de la personne** :

⇨ Assistance médicale (a reçu des coups, potentielles violences sexuelles, malnutrition)

⇨ Assistance psychosociale et éventuellement une assistance spécialisée

[21] Dans le cas de Paul, il est possible que la personne qui dit être son cousin éloigné soit son trafiquant et/ou lié à un réseau de trafiquants. L'intervenant doit s'assurer de ne pas se mettre en danger. Si l'organisation bénéficie d'un traducteur, il peut être envisagé d'expliquer que vous avec un protocole interne d'enregistrement des cas d'assistance médicale, et que vous avez donc besoin que Paul suive cette personne. Si cette possibilité ne comporte pas de risques pour les intervenants humanitaires, vous pouvez alors profiter que Paul soit sans la présence de son cousin, pour lui demander s'il se trouve en danger, est menacé etc. Il est alors important de pouvoir activer rapidement le protocole de sécurité et de contacter immédiatement une organisation/institution spécialisée dans les cas de traite et d'assistance aux mineurs.

Module 5 Conseil juridique

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Comprendre la portée des normes internationales, régionales et nationales de protection des droits humains relatives à la migration

✓ Acquérir les compétences nécessaires à un conseil juridique non-spécialisé

✓ Comprendre la responsabilité des États en matière de protection des droits humains relatif à la migration

✓ Connaître les mécanismes de référencements nationaux selon la catégorie juridique

Cadre théorique

- Traités internationaux
- Traités régionaux
- Protocoles nationaux de référencement

Chapitre 1
Migration et Droit

Protection des droits des migrants

Tout au long des différents modules de ce manuel, nous avons abordé l'importance de détecter certains profils de vulnérabilités afin de pouvoir assurer une protection adéquate aux personnes migrantes. Nous avons également vu que sous la dimension de protection, nous retrouvons, l'assistance juridique et l'accès à la justice. A présent, nous allons approfondir la notion de protection des droits des migrants, en discutant des notions suivantes :

- Droit international des droits de l'homme (DIDH) et responsabilité des États
- Droit international des migrants



Source : Illustration par Besity SA

Droit international des droits de l'homme (DIDH) et responsabilité des États

Le droit international des droits de l'homme (DIDH) réunit un ensemble de traités, conventions et déclarations qui ont pour objectif d'assurer la protection des individus et de certains groupes particulièrement vulnérables. Dans le DIDH, ce sont les États à qui il incombe la responsabilité première de respecter, mettre en œuvre et protéger les droits de l'homme (Union interparlementaire [UIP], 2016]). Pour bien comprendre la responsabilité des États, il faut néanmoins distinguer deux formes de textes juridiques de portée internationale :

Le soft law/droit mou : Les textes internationaux qui appartiennent au « soft law » se distinguent par le fait que la portée du texte n'est pas obligatoire et/ou contraignante pour les États. Cela signifie que les États ne sont pas « obligés » d'adopter et de mettre en œuvre les recommandations émises. Ces textes sont toutefois importants en termes de recommandations, et peuvent également constituer le socle visant à leur mise en application par l'État. Dans cette catégorie, on peut par exemple citer la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, qui est un bon exemple du caractère « déclaratoire » du texte, mais qui met en avant des valeurs et principes universellement reconnus (Chatzistavrou, 2005).

Le hard law/droit dur : A la différence du « soft law », ces textes sont contraignants pour les États, pour autant que ceux-ci aient ratifiés le document. On peut citer à titre d'exemple, la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Lorsqu'un État ratifie une telle convention, il est alors soumis à une obligation de mise en œuvre du texte dans son droit national. Le droit international prévoit des organes et instruments de contrôle, qui ont pour rôle d'assurer la bonne mise en œuvre et application par l'État. Dans l'exemple cité plus haut, le contrôle de la mise en œuvre de la Convention serait assuré par le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme [HCDH], 2012 ; Union interparlementaire [UIP], 2016).

Droit international des migrants

Le lien entre déplacement des personnes et droits de l'homme n'est pas nouveau. En effet, le texte fondateur des DIDH, à savoir la Déclaration Universelle des droits de l'homme établissait déjà ces liens, que l'on retrouve dans les articles 13 et 14 (Organisation des Nations unies [ONU], 1948) :

Article 13

1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État.

2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14

1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.

2. Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies.

A ce jour, on décompte neuf instruments universels principaux (Conventions et Pactes) pour la protection et la promotion des droits de l'homme. Pourtant, en matière de droit des migrants, **il n'existe pas encore d'instruments spécifiques de droit international visant à la protection de cette catégorie de personnes**. Cela signifie que la protection internationale des migrants s'entrecoupe entre plusieurs branches du DIDH (droit humains, droit des réfugiés, droit des travailleurs migrants, droit humanitaire). Bien que des efforts aient été réalisés par la communauté internationale en matière d'harmonisation de politiques migratoires et de protection (rappelons à cet effet l'adoption en 2018 du **Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ou « Pacte de Marrakech »**), cette situation pose un problème majeur en termes d'uniformisation de l'information et de lacune de textes normatifs visant à protéger les migrants (Organisation internationale pour les migrations, [OIM], 2005).

Droits humains et souveraineté des États

Pour comprendre la tension qu'il peut parfois exister entre les États et le droit international, il est important d'évoquer le principe de souveraineté. Ce principe est souvent invoqué par les États pour freiner ou refuser l'adoption de certains traités pouvant être perçus par ces derniers comme une limitation à leur souveraineté. Cette décision peut relever d'un choix politique qui puise, par exemple, son argumentation sur une prétendue supériorité de valeurs ou de dimensions économiques, sociétales et ou même géographiques au niveau national ou régional. Si cette décision relève d'un choix et d'une interprétation propre aux États, il n'en reste pas moins que l'absence d'une normative nationale de protection pour les personnes/groupe de personnes ciblés par le texte international, reste un enjeu majeur du DIDH.

Principes de souveraineté des États

« *La souveraineté présente trois facettes principales, la première externe, la deuxième interne, la troisième territoriale. En son aspect externe, la souveraineté est un titre pour l'État à gérer lui-même ses relations avec les autres sujets de droit international sans influence ou restriction extérieure. En son aspect interne, la souveraineté signifie la compétence exclusive de l'État de choisir un système politique, économique, social et culturel, d'adopter des lois en d'en assurer le respect. L'aspect territorial de la souveraineté désigne la plénitude des compétences et le monopole de leur exercice par les autorités nationales à l'intérieur des frontières de l'État, le pouvoir exclusif exercé à l'égard de tout être et de toute situation juridique sur le territoire de l'État.* » (Organisation internationale pour les migrations, [OIM], 2007, p. 78).

C'est donc essentiellement cette troisième dimension de la souveraineté des États qui peut entrer en conflit avec l'application du concept d'une gestion sûre, ordonnée et régularisée de la migration.

Limite de la souveraineté

La souveraineté des États est encadrée par le respect des règles du droit international, des conventions multilatérales et accords bilatéraux que les États ont ratifiés. Ainsi, il serait donc faux de prétendre que les États ont une souveraineté absolue (Organisation internationale pour les migrations, [OIM], 2007).

Le débat entre droit international des migration et souveraineté des États doit donc être remis dans un contexte international, régional et bilatéral. Les États ont fait des progrès dans leurs efforts de coopération visant à réglementer la migration. La libre circulation au sein des États membre de la CEDEAO en est un parfait exemple. Ainsi, ces accords et traités internationaux et régionaux encadrent le pouvoir des États en matière des critères d'admission, d'expulsions et de transit des personnes qui ne sont pas ressortissantes de ces États (Organisation internationale pour les migrations, [OIM], 2007).

Cependant, comme nous l'avons vu, la subjectivité et le manque de bonne foi des États sont deux éléments qui peuvent, dans certains cas, être un obstacle à la bonne mise en œuvre de leurs obligations internationales.

Enfin, bien que le droit international de la migration ne soit pas encore reconnu à travers un traité unique contraignant, un effort de gestion globale organisée de la migration a été pour la première fois franchie avec l'adoption (2018) du Pacte mondial de Marrakech pour les Migrations.

Chapitre 2
Instruments de droit international

Principaux instruments globaux du droit international des droits de l'homme

Tableau 1. Instruments ou traités du droit international

	Instruments ou traités	Organe de supervision	Ratification par le Burkina Faso
1	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 21 décembre 1965	Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	1974
2	Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966	Comité des droits de l'homme	1998
3	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966	Comité des droits économiques, sociaux et culturels	1998
4	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 18 décembre 1979	Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	1984
5	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 10 décembre 1984	Comité contre la torture	1998
6	Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989	Comité des droits de l'enfant	1990
7	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 18 décembre 1990	Comité des travailleurs migrants	2003
8	Convention relative aux droits des personnes handicapées, 13 décembre 2006	Comité des droits des personnes handicapées	2009
9	Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forces, 20 décembre 2006	Comité des disparitions forcées	2009
10	Convention relative au statut des réfugiés, 28 juillet 1951		1980
11	Protocole relatif au statut des réfugiés, 4 octobre 1967		1980
12	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949	Système de contrôle et de supervision de l'OIT	1961
13	Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989	Système de contrôle et de supervision de l'OIT	Non ratifiée
14	Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999	Système de contrôle et de supervision de l'OIT	2001
15	Protocole additionnel à la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 15 novembre 2000		2002

Source : Tableau adapté par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2015)

Principaux instruments régionaux du droit international des droits de l'homme

Au niveau continental, le principal texte sur les droits humains est la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de 1981. De ce texte découlent d'autres chartes et protocoles de portée spécifique (par exemple la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant-CADBE ou le protocole de Maputo sur les droits des femmes). Ainsi, le droit régional relatif aux droits humains des migrants est essentiellement basé sur la CADHP, et sur la CADBE (1990). La charte reprend pour l'essentiel les droits reconnus à l'échelle internationale.

A la CADHP s'ajoutent deux textes spécifiques portant sur le droit des personnes en déplacement :

- La Convention de l'Union Africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10/09/1969 entrée en vigueur le 20 juin 1974, qui reprend essentiellement le contenu de la convention relative au statut de réfugié de 1951 en l'adaptant au contexte africain ;
- La Convention de l'union africaine sur la Protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (convention de Kampala), adopté le 22 Octobre 2009

Au niveau Communautaire

Au niveau sous-régional, le mécanisme qui nous intéresse principalement est le protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement signé le 29 mai 1979 à Dakar, et le Traité de l'UEMOA du 10 janvier 1994, (révisé le 29 janvier 2003). Ces deux documents sont pertinents en matière de droits de déplacements des personnes. A titre d'exemple, le paragraphe 2 de l'article 27 du traité de la CEDEAO, demande aux États membres de dispenser les citoyens de la Communauté des formalités de visas et de carte de séjour, et de leur permettre d'occuper un emploi et d'entreprendre des activités commerciales et industrielles sur leur territoire.

Ces documents sont contraignants et les États doivent par conséquent veiller à leur bonne application et à leur harmonisation dans le cadre juridique national. Mais dans la réalité, leur mise en œuvre pose des difficultés et les États peine à respecter leurs engagements. La libre circulation des personnes et des biens est entravée par les

fréquentes tracasseries aux frontières, l'existence de cas de corruption des agents en charge des postes de contrôle, ainsi que la méconnaissance et ou la mauvaise compréhension des dispositions du protocole et enfin un problème d'harmonisation du cadre juridique national dans les pays de la CEDEAO. A cela se rajoutent les politiques migratoires restrictives développées par les États qui visent à contrôler les mouvements migratoires irréguliers.

Au Burkina Faso

Au niveau régional et sous-régional

Malgré les différentes contraintes (indice de pauvreté globale élevé, indice de développement humain faible, etc.) qui entravent considérablement son développement socio-économique, le Burkina Faso est un État se montre engagé dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. Le Burkina Faso a signé la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) de 1948, ratifié la Charte africaine des droits de 'Homme et des Peuples de 1981, et a souscrit à plusieurs conventions et traités relatifs aux droits humains. Au-delà des instruments mentionnés, plusieurs autres textes spécifiques s'ajoutent dont :

- La Convention de l'UA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969, ratifiée en 1974 ;
- Les protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes, le droit de séjour et d'établissement (1979, 1985, 1986, 1989, 1990) ;
- Le Traité d'Abuja en 1991 instituant la Communauté économique africaine (CEA) affirmant dans son article 4 que la liberté de circulation des personnes est une condition décisive pour la mise en place d'un marché commun africain.
- Le traité relatif à l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) le 17 octobre 1993 avec d'autres États francophones.
- Le traité de la CEDEAO du 28 mai 1975 dont le but est de promouvoir la coopération dans tous les domaines de l'activité économique, la liberté de circulation et de résidence.
- Le protocole du 29 mai 1979, signé en 1979 et entré en vigueur en 1980, dont l'objectif est de définir les principes généraux d'un espace ouest-africain assurant une liberté de circulation des ressortissants.

Au niveau national

De par sa ratification du pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, le Burkina Faso est soumis à un examen régulier de la part des experts du comité de la situation des droits de l'homme. Ainsi, les Constitutions du Burkina Faso de 1960 et de 1991, prônent, dans leurs Préambules, le principe de l'égalité de tous les citoyens et la non-discrimination entre eux. La dernière mouture de 1991, affirme que le peuple Burkinabè s'est « *engagé résolument à édifier un État de droit garantissant l'exercice des droits collectifs et individuels, les libertés, la dignité, la sûreté, le bien-être, le développement, l'égalité et la justice comme valeurs fondamentales d'une société pluraliste de progrès et débarrassée de tout préjugé* ». L'article 1er de la constitution spécifie que : « *Tous les citoyens naissent libres et égaux en droit. Tous ont une égale vocation à jouir de tous les droits et de toutes les libertés garanties par la présente constitution. Les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune et la naissance, sont prohibées. ».* A ces dispositifs légaux s'ajoutent d'autres textes adoptés par le Burkina Faso au niveau national visant au renforcement de certains droits spécifiques (Burkina Faso, Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique, 2013 ; ECPAT Luxembourg, 2016) :

1. La loi n°012-2010/AN du 1er avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées ;
2. La loi n° 015-2014/an portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger
3. La loi n° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes ;
4. La loi n°022-2014/AN portant prévention et répression de la torture et des pratiques assimilées ;
5. La loi n° 011-2014/an portant répression de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants.

Au-delà de ces textes et lois, le pays a pris également des mesures spécifiques concernant la migration. En 1984, il y' a eu l'Ordonnance n° 84-49 du 4 août 1984 qui fixe les conditions d'entrée, de séjour et de sortie du pays, des nationaux Burkinabè et des étrangers. La loi n°029-2008 du 26 juin 2008 porte également sur la lutte contre la traite des personnes et les pratiques assimilées.

Chapitre 3
Conseil juridique et protection des droits

En quoi consiste le conseil juridique non-spécialisé

Comme nous l'avons vu les migrants peuvent être victimes de toute une série de violations des droits humains. Le travailleur de terrain, bien qu'il ne soit pas un avocat ou juriste, a un devoir de contribuer à assurer la protection des droits des personnes migrantes. Cela peut se réaliser à travers deux éléments, pour les personnes non-spécialistes :

- **Devoir d'informer** : Informer la personne migrante dans un langage clair et adapté de quels sont ses droits en matière de protection et d'assistance juridique, sociale et psychosociale.
- **Devoir de référencement** : Si la personne détecte un besoin de protection spécialisé, par exemple, pour un demandeur d'asile, victime de traite ou de violence basée sur le genre, ou encore de mineurs voyageant seuls, elle se doit référer le cas à une organisation spécialisée qui veillera à la protection et à la restitution des droits de la personne. Pour plus de détails concernant le référencement, se référez au Protocole de référencement et de détection préliminaire des profils de vulnérabilités, présentés dans le chapitre 3 de ce manuel.

Dans les deux cas, la personne a également le devoir d'informer le migrant sur la confidentialité et le caractère volontaire de recevoir l'information et/ou du référencement.

Matrice d'acteurs de référencement

Nous reprendrons ici les six profils de vulnérabilité et présenterons pour chacun des profils les organisations de référencement. Pour le cas de la traite des êtres humains et les victimes de violence basée sur le genre, un protocole de référencement sera en plus présenté.



Tableau 2. Matrice des acteurs de référencement*

	Possible victime de la traite	Possible femme ou fille migrante en situation de risque	Migrants retournés non-candidats à un retour assisté	Possible refugié ou demandeur d'asile	Possible mineur non-accompagné	Possible migrant bloqué	Possible déplacé interne	Possible apatride
CONASUR							✓	
CREDO		✓						
Développement Paix et Secours Sans Frontières		✓						
DPP			✓					
FNUAP		✓						
Gendarmerie	✓							
HCR				✓		✓		✓
Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire		✓			✓		✓	
OIM	✓		✓					
Police	✓							
UNICEF					✓			

*Contacts, adresses, et autres détails en annexe (**ANNEXES – MODULE 5**).

Protocole national juridique pour les victimes de la traite

De par sa situation géographique dans la sous-région du Sahel central, le Burkina Faso agit comme une plaque tournante en matière de transit. Ce qui signifie que les défis liés à la migration y sont très présents (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Pour assurer le respect des droits des personnes (information, sécurité et protection, hébergement, accompagnement social, soins de santé, assistance juridique et judiciaire, d'activités génératrices de revenus et de rétablissement des liens familiaux, obtention de documents de voyage, etc.) sur son sol, nombreux textes juridiques nationaux ont été adoptés par le Burkina Faso. Ceux-ci devraient contribuer à mieux contrôler et lutter contre le phénomène. En plus, la ratification de la convention des Nations Unies contre la criminalité organisée le 15 mai 2002 s'inscrit dans la même logique. C'est à dire, prévenir et à lutter contre la traite des personnes, en particulier celle des femmes et des enfants dans les pays signataires. Ce dispositif a été renforcé, par la mise en place d'un mécanisme national de référencement des migrants vulnérables. L'objectif étant de créer une dynamique de coopération entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour faciliter la collaboration en matière d'assistance directe aux différents migrants. De manière spécifique, le mécanisme national de référencement au Burkina Faso repose sur les principes directeurs (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2020) :

- Protection : qui consiste à garantir la sécurité et l'assistance psychosociale aux migrants ;
- Confidentialité et protection des données : qui vise à protéger les données personnelles/ sensibles relatives à la personne ;
- Caractère volontaire de l'assistance : C'est-à-dire que l'assistance est basée sur une décision prise librement par le migrant ;
- Coordination/ collaboration

Protocole national juridique pour les victimes de violence basée sur le genre

A l'image de nombre d'autres pays, le Burkina Faso a adopté plusieurs instruments juridiques internationaux et nationaux relatifs à la violence sexuelle et sexiste. Au niveau national, nous avons la Constitution du 2 Juin 1991, le Code Pénal de 1996, le Code des personnes et de la Famille de 1990 et, le Code du Travail de 2008, etc. Compte tenu de leur état de vulnérabilité, les réfugiés, les migrants en transit, etc. présentent des besoins spécifiques en termes de protection. Comparativement aux populations non migrantes, c'est une communauté qui est plus exposée aux risques de violences fondées sur le genre. Dans ce cadre, le pays a élaboré les Procédures Opérationnelles Standard (POS) en vue d'améliorer le cadre de protection de ces personnes, notamment victimes de violences basées, sur le genre en situation d'urgence humanitaire ou non, dont notamment les réfugiés, déplacés, rapatriés, demandeurs d´asile, femmes, jeunes filles, garçons. De façon générale, le POS décrit les termes de procédures, de prévention et de réponse à toute forme de violence basée sur le genre affectant les communautés décrites ci-dessus. Plusieurs principes directeurs régissent les POS (Association des Femmes Juristes du Burkina Faso [AFJBF], SOS Jeunesse et Défis [SOS/JD], Médecins du Monde France [MDM France], Terre des Hommes Lausanne [Tdh], 2013).

- Assurer la sécurité physique de la survivante ;
- Garantir la confidentialité,
- Respecter les souhaits, les droits et la dignité de la survivante ;
- Prendre en considération l´intérêt supérieur de l´enfant lors de toute prise de décision sur la ligne de conduite à adopter pour prévenir un incident de violences basées sur le genre ou intervenir à son propos ;
- Assurer la non-discrimination.

Pour une meilleure prise en charge et protection, il a été recommandé à l'État dans le processus de recherche de solutions, d'adapter d'autres postures en révisant certaines lois, telle que la loi n°012 -2014/AN du 22 avril 2014 relative à la protection et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.

BIBLIOGRAPHIE

AFJBF, SOS/JD, MDM France, & Tdh. (2013). *Procédures opérationnelles standards pour répondre et prévenir les violences basées sur le genre*. https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/VBG-POS-SAHEL%20du%2017%2001%2014.pdf

Burkina Faso, Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique. (2013). *Politique nationale des droits humains et de la promotion civique*. http://www.justice.gov.bf/wp-content/uploads/2017/01/PNDH-2012-2022.pdf

Burkina Faso, Président du Conseil des Ministres. (2011). *Decret N° 2011-118/PRES/PM/MAECR le 10 mars 2011 portant attributions, composition, organisation, et fonctionnement de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CONAREF)*. https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/SERIAL/90591/104521/F-1258510459/BFA-90591.pdftocsin-fait-peau-neuve.html

Chatzistavrou, F. (2005). L'usage du soft law dans le système juridique international et ses implications sémantiques et pratiques sur la notion de règle de droit. *Revue de Philosophie et de Sciences Humaines*, *15*. https://journals.openedition.org/leportique/591

ECPAT Luxembourg. (2016). *Rapport Global de suivi de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Burkina Faso.* ECPAT International. https://www.ecpat.org/wp-content/uploads/2017/05/A4A_V2_AF_MALI_ebook.pdf

HCDH. (2012). *Le dispositif conventionnel des Nations Unies relatif aux droits de l'homme*. Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme.

OIM. (2005). *Migrations et protection des droits de l'homme*. Organisation internationale pour les migrations. https://www.iom.int/sites/default/files/our_work/ICP/IDM/IML3_fren.pdf

OIM. (2007). *Glossaire de la migration*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/iml_9_fr.pdf

OIM. (2015). *Módulo de capacitación sobre migración y juventud con énfasis en la protección y necesidades de asistencia de las personas migrantes jóvenes [Module de formation sur la migration et la jeunesse, avec une focalisation sur les besoins d'assistance des personnes migrantes jeunes]*. Organisation internationale pour les migrations. https://www.programamesoamerica.iom.int/sites/default/files/Módulo%20Migración%20y%20juventud.pdf

OIM. (2018). *Modules de formation de formateurs sur la protection des victimes de traite des personnes*. Organisation internationale pour les migrations. https://publications.iom.int/system/files/pdf/modules_de_formation.pdf

OIM. (2020). *Mécanisme national de référencement. Un guide pratique pour les acteurs intervenant dans la protection des migrants en transit au Burkina Faso*. Organisation internationale pour les migrations. https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/VBG-POS-SAHEL%20du%2017%2001%2014.pdf

ONU. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Aegitas.

ONU. (1993). *Charte des Nations unies et statut de la cour internationale de justice*. Nations unies.

ANNEXES – MODULE 5

Fiches
Fiches d'acteurs de référencement

PROFIL Possible victime de la traite

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Gendarmerie	Ouagadougou / province	16	Assistance aux personnes en danger, réception de plaintes, Ressources humaines, certaines prestations payantes
OIM - Organisation internationale pour les migrations	Ouaga 2000, Ouagadougou	+226 74 93 80 74	Formation de courte durée en gestion des affaires, en finance ou dans d'autres domaines Soutien psychologique et social Assistance médicale Soutien administratif (obtention de CNIB) Soutien pour poursuivre vos études ou suivre une formation professionnelle
Police	Ouagadougou / province	17	Assistance aux personnes en danger, réception de plaintes, Ressources humaines, certaines prestations payantes

PROFIL Possible femme ou fille migrante en situation de risque

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
CREDO - Christian Relief and Developement Organization	Quartier Gounghin, Boîte postale: 03 BP 703, Ouagadougou 01	+226 25 34 54 40 +226 51 72 99 33 +226 07 84 90 54	Identification, Evaluation et Traitement des Besoins Urgents de Protection
Développement Paix et Secours Sans Frontière	Ouagadougou	(non disponible)	(non disponible)

FNUAP - Fonds des Nations unies pour la Population	Ouagadougou	(non disponible)	(non disponible)
Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire	Ouagadougou	+226 25 50 53 67	Assistance et prise en charge des migrants vulnérables en transit et/ou les migrants bloqués sur le territoire burkinabè

PROFIL Migrants retournés non-candidats à un retour assisté

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
DPP – Directions des politiques publiques	Ouagadougou	(non disponible)	Élaboration et suivi de l'élaboration des politiques publiques
OIM – Organisation internationale pour les migrations	Ouaga 2000, Ouagadougou	+226 25 37 40 38	Assistance et aide au retour volontaire

PROFIL Possible refugié ou demandeur d'asile

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
CONAREF - Commission Nationale pour les Réfugiés	Ouagadougou	Associé de protection: Amadou Sanfo +226 70 24 41 28	
HCR - Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés	Villa 119, rue 1359, Zone du Bois, Ouagadougou	+226 66 11 94 93	Accompagnement, conseil et référencement des réfugiés et demandeurs d'asile

PROFIL Possible mineur non-accompagné

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
UNICEF - Fonds des Nations unies pour l'enfance	Koulouba, Bâtiment des Nations unies, Ouagadougou	+226 50 49 07 00 +226 50 30 02 35 +226 50 30 04 00	Assistance Protection

PROFIL Possible migrant bloqué

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
OIM – Organisation internationale pour les migrations	Ouaga 2000, Ouagadougou	+226 25 37 40 38	Protection

PROFIL Possible déplacé interne

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire	Ouagadougou	+226 25 50 53 67	Assistance

PROFIL Possible apatride

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
HCR - Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés	Villa 119, rue 1359, Zone du Bois, Ouagadougou	Responsable de protection : Hugo Rechenberger reichenb@unhcr.org +226 66 61 94 94	Assistance Aide au retour

Module 6 Soutien psychosocial

Fiche pédagogique

Quels sont les apprentissages espérés dans ce module ?

✓ Sensibilisation sur la relation entre migration et impact psychosocial
✓ Acquérir les concepts de bases
✓ Comprendre les objectifs du soutien psychosocial
✓ Reconnaître les limites de l'intervention et savoir quand référer
✓ Savoir veiller à son propre bien-être psychosocial et celle de son équipe

Cadre théorique

- Santé mentale, bien-être psychosocial, risque psychosocial, trauma psychosocial
- Pyramide des interventions
- Premiers secours psychologiques



Activités pour renforcer l'apprentissage

- **Activités :**

  Activité 1
  Matrice des compétences – une conversation transformatrice

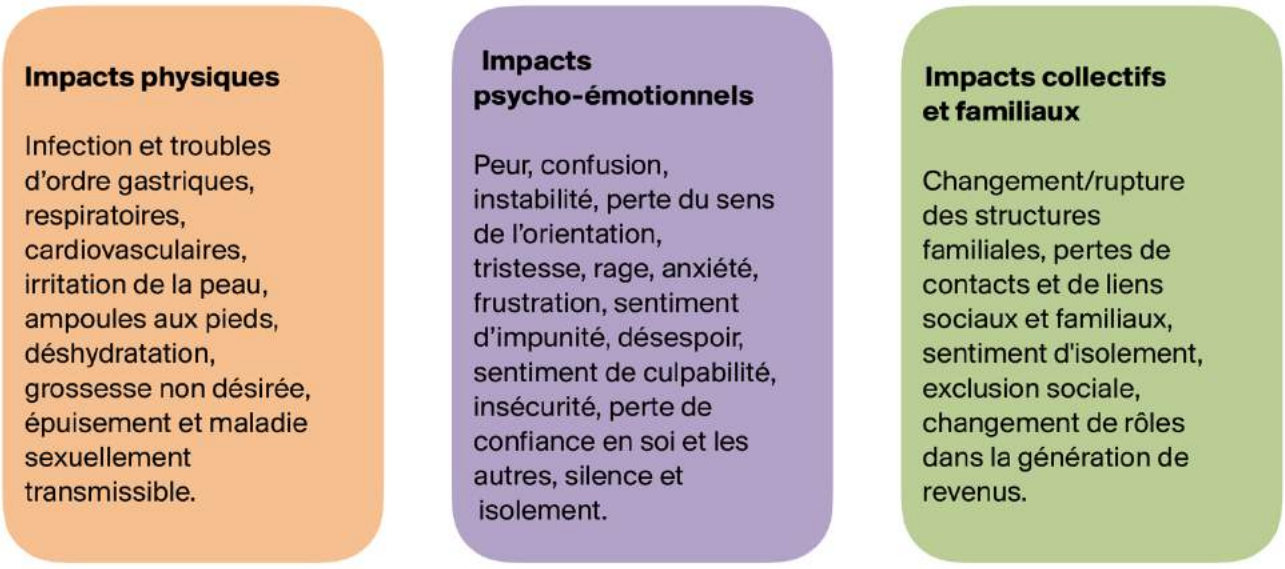
  Activité 2
  Exercice de respiration PSP

Chapitre 1
Migration et impact psychosocial

La migration est un phénomène qui comme nous l'avons vu, peut mettre en risque la sécurité et le bien-être des personnes. Dans les modules précédents, nous avons analysé l'impact de la migration sur les facteurs de vulnérabilités (individuel, familial, communautaire et structurel) ainsi que sur les différents besoins (besoin de base, besoin de protection, besoin d'intégration et de liens sociaux). Dans ce module, nous allons nous centrer sur les besoins de protection en matière de soutien psychosocial et psychologique des personnes migrantes, en commençant par mieux comprendre comment l'expérience migratoire peut avoir un impact sur l'équilibre de l'état psychologique, familial et social des personnes migrantes. Comme dans le cas des risques, l'impact psychosocial est à analyser en tenant compte des facteurs de vulnérabilité et de protection de la personne migrante, ainsi que du statut régulier ou irrégulier de la migration, et enfin de l'étape du parcours migratoire (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

La Figure 1 permet de mieux saisir comment l'impact psychosocial dans la migration peut se refléter à travers plusieurs dimensions chez l'individu. La liste des exemples n'est pas exhaustive, et il n'est pas impossible que la personne migrante puisse simultanément expérimenter plusieurs de ces atteintes (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Figure 1. Exemples d'impact psychosocial

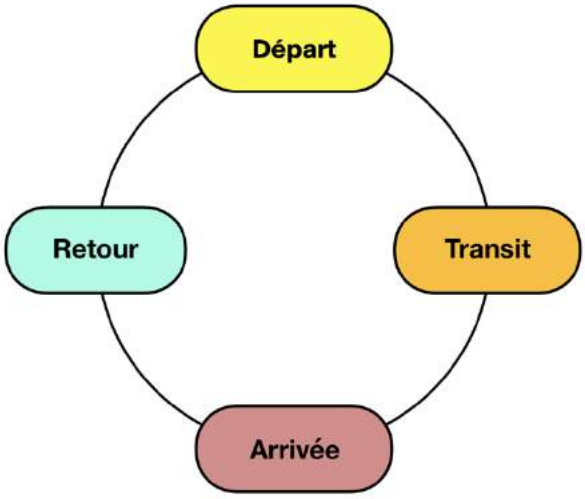


Source : Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018

Impact psychosocial selon l'étape de migration

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'impact psychosocial peut varier considérablement selon l'étape de la migration. C'est dans ce cadre-là que le facteur « situationnel »[22] de la vulnérabilité sera mis à épreuve. En effet, selon les ressources disponibles (individuelles, familiales, communautaires et structurelles), la personne migrante aura une expérience très différente de la situation migratoire. Dans un cas de figure où il existe des ressources importantes d'appui (par exemple, soutien familial, réseau d'appui communautaire, contrat de travail, protection social), la migration peut être une expérience positive de transformation et renforcement de la capacité individuelle d'autonomisation et de résilience. A l'inverse, lorsqu'il y a une carence voire une absence de ressources disponibles dans le parcours migratoire, les impacts sur la personne peuvent être conséquents (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Figure 2. Cycle de la migration



Source : Élaboration par Besity SA

[22] Se référer au module 3 pour plus de détails sur les facteurs de vulnérabilités.

Départ

Impacts causés par la violence (conflits armés, persécution, homicide, féminicide etc.)

- Peur, anxiété, panique
- Discrimination, exclusion
- Pauvreté, indigence

Impacts causés par l'absence de protection de l'État et de la communauté

- Difficulté à se projeter et établir un plan de vie
- Perte de confiance dans les institutions représentant l'État et la communauté
- Sentiment d'abandon et de rejet

Lorsque la personne quitte son lieu d'origine, de manière volontaire ou forcée, elle quitte en même temps ses points de références identitaires (famille, amis, espaces physiques, coutumes, langues, nourriture, structure sociale etc.). Dans certains cas, cette étape de rupture peut être refoulée intérieurement. Cela est notamment le cas lorsqu'un départ est précipité, par exemple, après l'éclatement d'un conflit.

Transit

Impacts causés par les risques d'être victimes de violences sur la route migratoire et d'accès limité aux services de base.

- Inquiétude et méfiance
- Anxiété
- Peur d'être déporté
- Vision d'un futur incertain/perte de contrôle sur son destin
- Isolement et exclusion
- Frustration et dépression

C'est souvent dans cette étape que les impacts psychosociaux sont les plus importants. Cela s'accentue selon la durée du transit, le statut régulier ou irrégulier de la migration ainsi que les facteurs de vulnérabilités.

Arrivée

Impacts causés par une difficulté d'intégration

- Inquiétude de ne pas trouver un travail
- Inquiétude de ne pas pouvoir rembourser la famille ou la communauté d'origine
- Pression de la société d'accueil sur les « normes d'intégration »
- Exclusion
- Peur de se faire expulser à tout moment (en cas de non-régularisation)
- Mal du pays

Dans le cas où la personne ne bénéficie pas d'un statut migratoire régularisé dans le pays d'arrivée, ces impacts peuvent s'amplifier.

Retour

Impacts causés par un retour non volontaire et/ou volontaire

- Sentiment d'échec du projet individuel, familial, communautaire
- Sentiment de honte
- Deuil du projet et des liens crées dans le pays d'arrivée
- Isolement
- Rejet
- Dépression

Le caractère non volontaire peut être soit issu d'un retour forcé (expulsion, déportation) soit d'un « choix » de dernier recours provoqué par une difficulté ou une impossibilité de se projeter sur place, plongeant dans certains les personnes dans un statut de précarité.

Impacts causés par un retour dans un contexte de violence

- Anxiété
- Peur
- Isolement, exclusion
- Difficulté à se projeter dans le présent et dans le futur

- Endettement
- Perte de motivation pour continuer à vivre
- Envie de suicide voire passage à l'acte

Chapitre 2
Conceptualisation



Source : Illustration par Besity SA

Avant de discuter de l'intervention psychosociale dans un contexte migratoire, il est important que les intervenants puissent intégrer les notions et concepts de base. Nous reprenons donc les concepts clés, en nous appuyant sur les définitions de l'OIM et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Concept psychosocial

Le concept psychosocial fait référence à l'interaction qui existe entre un contexte social et culturel et les comportements, émotions et pensées d'un individu et/ou groupe d'individus.

En d'autres termes, le concept psychosocial permet de rendre visible l'interaction qui existe entre le mental et la société. Les interventions psychosociales doivent donc prendre en compte la réalité locale,

Le concept de bien-être psychosocial et de santé mentale permet d'illustrer les interactions complémentaires à la société.

(Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Santé mentale

La santé mentale est définie par l'OMS comme un « *état qui ne consiste pas simplement en l'absence de troubles mentaux* ». Le concept de santé mentale est repris dans la dimension positive de la définition de la santé établi par l'OMS « *la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». La santé mentale joue un rôle important dans la capacité des individus à acquérir les ressources et compétences nécessaires à l'auto-réalisation (Organisation mondiale de la Santé [OMS], 2004).

Bien-être psychosocial

Le bien-être psychosocial exprime la capacité de l'être humain à se sentir épanoui avec soi-même. La personne est alors capable de développer des pensées et émotions positives et constructives envers soi-même (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Risque psychosocial

Il s'agit des conditions présentes lors d'un événement qui menacent directement et/ou indirectement le bien-être psychologique et social d'une personne de manière individuelle et/ou collective. Cela peut se produire par exemple à la suite d'un accident, un imprévu, la perte d'un être cher. Cet événement peut alors remettre en cause la capacité de résilience de la personne ainsi que sa confiance en elle-même. Cela peut également avoir des répercussions sur ses relations interpersonnelles et familiales (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Trauma psychosocial

Lorsque les personnes ont vécu un ou des événement(s) traumatisant(s) dans leur vie, cela peut parfois se traduire en trauma psychosocial. Les personnes peuvent alors développer dans certains cas des troubles psychiatriques, ou encore rencontrer des difficultés à imaginer le futur, et voir leur sommeil affecté, par exemple. Les personnes ont alors de la difficulté à trouver le sommeil et à imaginer le futur. Les répercussions (inconscientes et conscientes) affectent le bien-être psychosocial et la santé mentale de la personne (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

La réponse psychosociale

La réponse psychosociale définit les actions qui cherchent à maintenir et/ou à restituer le bien-être de la personne, de sa famille et la communauté. Il y a donc trois niveaux dans la réponse psychosociale. Le niveau individuel, familial et social. Leurs contextes et leurs interactions sont importantes à considérer dans la réponse psychosociale (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

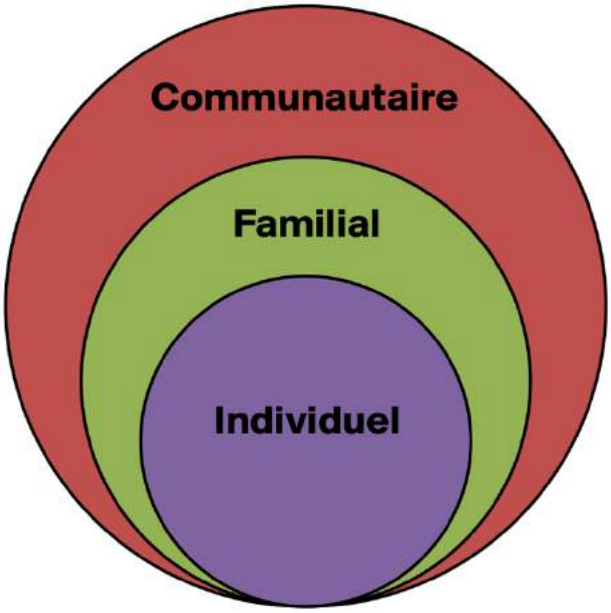
Chapitre 3
Le soutien psychosocial

Perspective d'abordage dans la réponse psychosociale

En 2017, lors de la 70ème Assemblée Mondiale de la Santé, l'OMS déclarait que « *être réfugié ou migrant ne rend pas, en soi, les individus plus vulnérables face au risque de présenter des troubles mentaux, mais les réfugiés et les migrants peuvent être exposés à divers facteurs de stress qui influent sur leur bien-être mental. Ils sont souvent confrontés à la guerre, aux persécutions et à des difficultés extrêmes dans leur pays d'origine. Nombreux sont ceux qui sont déplacés et confrontés à la misère dans les pays de transit, et qui entreprennent des voyages dangereux. L'absence d'informations, l'incertitude quant à leur statut, l'hostilité potentielle rencontrée, les changements de politiques, et la détention prolongée et dans des conditions indignes sont tous des facteurs supplémentaires de stress. En outre, les migrations forcées nécessitent souvent de multiples adaptations au cours de brèves périodes, ce qui rend les individus plus vulnérables face aux abus et à la maltraitance. Les problèmes sociaux ou de santé mentale préexistants peuvent être exacerbés. Il est important de noter que la manière dont les personnes sont reçues par les pays hôtes et dont la protection et l'assistance sont fournies peut créer ou aggraver les problèmes, par exemple en sapant la dignité de l'individu.* » (Organisation mondiale de la Santé [OMS], 2017, p. 6).

Ainsi, en intervenant depuis une perspective psychosociale, nous reconnaissons que la migration peut déséquilibrer le bien-être mental, psychosocial et émotionnel de la personne. Nous ne catégorisons donc pas les personnes migrantes comme des personnes souffrant de désordres psychiques. Nous sommes prudents, et faisons preuve d'une capacité à replacer les expressions de ce déséquilibre (dépression, crise de paranoïa, irritabilité, changement d'humeur, désorientation etc.) dans un contexte temporaire et dépassant la niveau individuel (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018) (voir Figure 3).

Figure 3. Réponse multiniveau dans l'assistance psychosociale



Source : Adaptation par Besity SA (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018)

Individuel

Ce niveau met en exergue la personne dans son intégralité individuelle, en considérant son histoire, son vécu, ses émotions, sa personnalité, ses ressources pour faire face à des affrontements ainsi que ses projets et ses aspirations.

Familial

Ce deuxième niveau replace l'individu dans un groupe familial plus large. Cela permet de comprendre comment l'individu se met en relation avec son groupe d'appartenance. Il se peut que la personne ait un besoin de reconnexion avec un ou plusieurs membres de la famille, ou au contraire, se trouve en situation de détachement.

Communautaire

Le dernier niveau permet de comprendre le contexte communautaire dans lequel l'individu a évolué et l'impact que celui-ci a pu avoir sur ce dernier. Cela permet aussi de connecter la personne avec des groupes de soutien communautaire. C'est la raison pour

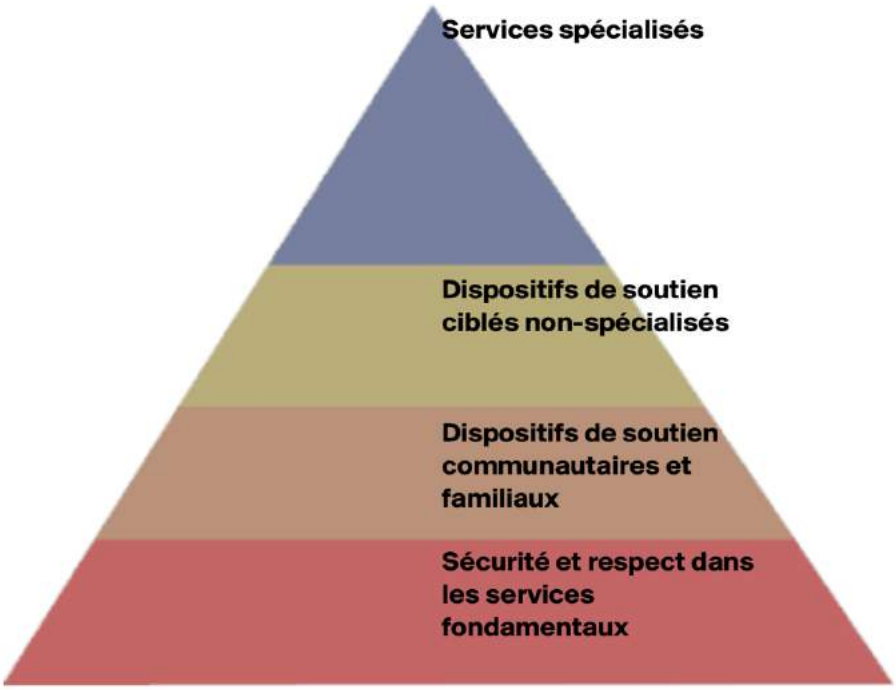
laquelle il est vital pour l'intervenant de bien connaître la communauté locale et de l'intégrer dans sa réponse psychosociale.

Dans une réponse psychosociale, nous prenons donc en compte l'ensemble des actions qui cherchent à maintenir et/ou à restituer le bien-être de la personne, de sa famille et la communauté, en reconnaissant leurs contextes et leurs interactions.

Niveau de soutien psychosocial

Lorsque l'on parle d'intervention psychosociale, il y a plusieurs niveaux à prendre en compte (Comité permanent interorganisations [CPI], 2007). Sur le même modèle de la pyramide de Maslow[23], il y a toute une série d'éléments qui émanent des services de base et besoins essentiels qui doivent être rempli avant de passer à un niveau supérieur. Il est donc important de saisir l'ordre de priorité, connaitre les ressources et services dont on peut disposer (de manière individuelle, collective et organisationnelle), ainsi que les limites de notre capacité à répondre adéquatement aux besoins de la personne.

Figure 4. Niveaux de soutien psychosocial



Source : Comité permanent interorganisations [CPI] (2007)

[23] Voir module 5 pour plus d'informations sur la pyramide de Maslow.

Dans le cadre de PROMISA, il est attendu que les intervenants puissent offrir une réponse immédiate du niveau 1 à travers les services de base (eau, aide alimentaire, biens non alimentaire, support au logement, information et conseil sociojuridique etc.). En outre, ce module offre des outils pour l'intervention du niveau 3 (premiers secours psychologiques). Toutes les autres interventions devront alors être référées par le biais des fiches d'acteurs présentées à la fin de ce module.

Niveau 1

Ce niveau reprend les besoins de base de l'assistance sociale. Quelques exemples :

- Eau et assainissement
- Hygiène
- Alimentation et nutrition
- Service de santé de première urgence
- Services sociaux de première nécessité
- Services d'informations sûrs

Niveau 2

Ce niveau cherche à renforcer ou rétablir les liens sociaux et familiaux :

- Réunification et suivi familial
- Rétablissement de la communication familiale
- Soutien aux parents dans l'éducation
- Activités scolaires et extra scolaires
- Activation de groupes communautaires d'appui (par exemple groupe de femmes, de jeunes etc.)

Niveau 3

Ce niveau se dirige à des groupes vulnérables ou des personnes avec des besoins spécifiques. Cette intervention est effectuée par des personnes (personnel de santé, travailleurs humanitaires, travailleurs sociaux, animateurs sociaux, culturels, etc.), qui ont reçu une formation préalable en santé mentale et bien-être psychosocial. Cela peut inclure :

- Premiers secours psychologiques
- Soutien psychosocial individuel
- Soutien psychosocial familial

Niveau 4

Ce dernier niveau requiert l'intervention de spécialistes (psychiatre, psychologue, infirmier(ère) en psychiatrie) et est dirigée aux personnes qui souffrent de troubles mentaux et psychiques qui ne peuvent pas être pris en compte par les intervenants du niveau 3 :

- Appui psychiatrique
- Appui psychologique

Chapitre 4
Compétences pour un soutien psychosocial

Maintenant que nous avons compris la base de l'intervention psychosociale dans un contexte migratoire, nous pouvons analyser les outils et la méthodologie recommandée pour réaliser un soutien psychosocial non-spécialisé.

Pour ce faire, nous reprenons la matrice développée par l'OIM qui définit quatre domaines de la prise en charge psychosociale, ainsi que quatre compétences que l'intervenant doit renforcer et/ou développer. Le but étant que l'intervenant puisse faciliter une transformation positive chez l'individu, en prenant comme base les quatre domaines qui ont probablement été déséquilibrés par la migration. Nous rappelons que depuis l'abordage psychosocial, nous cherchons à revaloriser et restituer les ressources déjà présentes chez l'individu.

Tableau 1. Compétences pour un soutien psychosocial

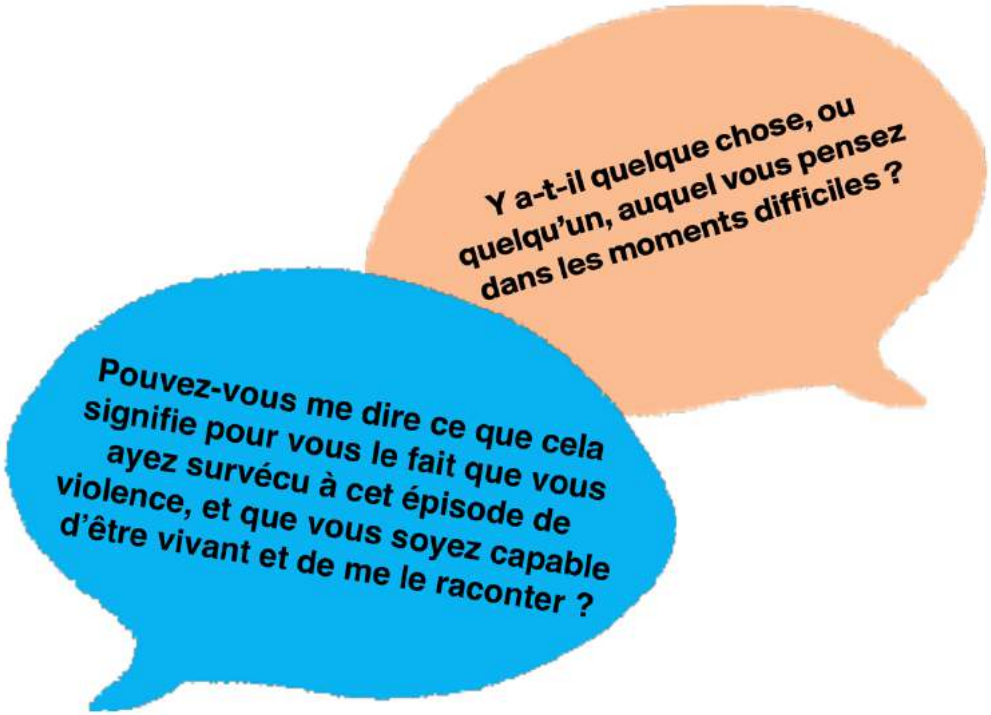
COMPETENCES	DOMAINES
Poser des questions Dans le but de comprendre l'interprétation du vécu ainsi que les ressources présentes dans la narration.	**Reconstruire la confiance** Encourager la personne à retrouver confiance en soi et envers les autres.
Écoute active Être présent dans l'écoute. L'intervenant intègre de forme consciente son attention, sa respiration, sa position et ses sentiments.	**Valorisation de l'identité** Revaloriser l'identité individuelle de la personne, ses racines, son pays, sa famille, ses amis, ses rêves et ses apprentissages.
Identifier les apprentissages Cherche à faire récupérer à l'individu son courage et, sa force mentale et physique. Permet d'identifier les apprentissages et les opportunités qui ont été présents malgré l'adversité	**Renforcer les liens d'attache** Récupérer les liens d'attaches qui unissent la personne avec ses proches (physiquement, virtuellement et/ou symboliquement)
Créer un système de réponses Activer un système de réponses entre acteurs locaux, nationaux et régionaux afin de répondre aux besoins psychosociaux de la personne.	**Imaginer le futur** Retrouver la capacité de se poser de nouveaux objectifs, de rêver, de désirer et de visualiser des opportunités futures.

Nous allons à présent parcourir plus en détails chacune des compétences présentées dans la matrice.

Poser des questions

Poser des questions qui ont pour but d'aider la personne à ré-narrer son vécu en trouvant de nouveaux chemins de compréhension et d'interprétation. Cela permet à la personne de découvrir de nouvelles composantes de l'histoire racontée, comme par exemple : ses ressources pour faire face à des affrontements, des personnes qui ont été présentes ou encore sa capacité à s'adapter à une nouvelle situation. En somme, ces questions vont chercher à aider la personne à transformer un discours souvent répété, et à découvrir ainsi des événements et/ou des personnes qui vont avoir un impact sur les divers domaines de la matrice.

Voici quelques exemples de questions qui interviennent sur les domaines de la matrice :



Source : Illustration par Besity SA

Écoute active

L'écoute active permet de prendre conscience de l'instant présent et d'être connecté non seulement avec la narration de la personne, mais également de porter une attention à notre ressenti et nos émotions. Dans l'écoute active, on se distancie des réponses pré-faites, on accorde le temps et les silences nécessaires à la personne pour qu'elle puisse raconter son histoire. Si l'on doit suivre un protocole de questions, on est alors capable de poser le formulaire et d'écouter attentivement la personne.

- **La respiration** permet de se centrer sur le présent et de porter notre attention sur cette double dynamique : le récit et notre ressenti. En effet, il n'est pas impossible que l'histoire nous renvoie à un épisode de notre propre vécu et/ou à un autre cas d'assistance, et il est alors important d'en prendre conscience et de ne pas conseiller la personne sur la base de ces expériences.

- **La posture** adoptée par l'intervenant est également importante. Il est recommandé de ne pas avoir d'objets qui interfèrent dans a communication visuelle (comme par exemple un ordinateur), et d'adopter une posture droite en évitant de montrer une attitude de fermeture corporelle, comme par exemple en ayant les bras croisés ou en manipulant notre téléphone portable.

- **Les silences** sont importants à respecter. L'intervenant ne doit pas sentir l'obligation de combler le silence par une question. Les silences sont parfois un nécessaire pour que la personne puisse se récupérer et retrouver la force de continuer son histoire. Il est donc important de respecter ces moments.

⇨ **ANNEXES – MODULE 6**
Voir activité 2, Exercice de respiration PSP



- **Décharge émotionnelle.** Il est possible que la personne se mette à pleurer en se rappelant d'un événement. Il est important de respecter avec intégrité et dignité ces moments de décharges émotionnelles. L'intervenant ne doit pas se sentir mal ou dans l'obligation de mettre fin aux pleurs, ils sont importants dans le processus de reconnaissance du vécu. Toutefois, si les pleurs perdurent et s'intensifient, l'intervenant peut proposer à la personne un exercice de respiration pour traverser

cette douleur en la respectant, et la reconnaissant comme quelque chose de naturelle face à une situation anormale.

Identifier les apprentissages

L'identification des apprentissages permet d'aider la personne à ne pas s'installer dans la douleur et la tristesse du vécu. Cela ne veut pas dire pour autant lui enlever sa légitimé, ou ne pas reconnaître les émotions véhiculées par le vécu.

A l'aide de la compétence « poser des questions », nous guidons la personne à se reconnecter avec des expériences positives et des apprentissages qui ont été rendues possibles grâce à la mobilisation des ressources de la personne.

Créer un système de réponses

Ceci peut se réaliser par une cartographie d'acteurs et de services qui sont disponibles selon les besoins de la pyramide d'intervention psychosociale. L'intervenant a la responsabilité de connaître les acteurs, et sait donc parfaitement vers quelle organisation et par quelle procédure il doit référer une personne.

Dans le chapitre six, nous présenterons les fiches d'acteurs locaux et nationaux qui peuvent répondre aux besoins psychosociaux.

Chapitre 5
Premiers secours psychologiques

Dans ce chapitre, nous allons nous intéresser aux Premiers Secours Psychologiques (PSP), tirés du guide de l'OIM pour le soutien psychosocial aux personnes migrantes en Mésoamérique (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018). Les PSP sont une technique de soutien psychosocial qui peuvent être utilisés dans une intervention non-spécialisée, et qui correspond au niveau 3 de la pyramide de la IASC

Les premiers secours psychologiques sont particulièrement utiles lorsque l'on doit contenir une personne qui traverse une situation de crise. Cela peut par exemple être le cas lorsqu'une personne a survécu à un incident de violence, un accident, une catastrophe naturelle ou encore après l'annonce de la perte d'un être cher. Les premiers secours psychologiques consistent avant tout à être disponible dans l'écoute, le réconfort, l'information, la réponse aux besoins de première nécessité ainsi que la mise en contact avec un réseau de soutien (famille, amis, communauté) et/ou de spécialistes selon les cas.

Quelques indications générales sur les PSP

⇨ **ANNEXES – MODULE 6**
Voir activité 2, Exercice de respiration PSP



Il n'est pas nécessaire d'être psychologue ou psychiatre pour réaliser les PSP. Il est toutefois important de bien comprendre leur but et leur limite et d'avoir reçu au préalable une formation durant laquelle auront pu se réaliser des exercices pratiques.

Les premiers secours psychologiques se réalisent toujours sur une base volontaire, on ne peut pas forcer une personne à parler, même si celle-ci vient de vivre un épisode traumatisant.

Les PSP peuvent être adressés aussi bien aux adultes qu'aux enfants. Cependant, il faut tenir en compte du fait que les personnes qui ont vécu une crise n'auront pas toutes les mêmes besoins, ni les mêmes envies d'en discuter. Dans le cas des enfants plus particulièrement, il convient d'utiliser des techniques comme le dessin, ou les images.

Lorsque les personnes développent des troubles plus sévères -anxiété, dépression, réactions post-traumatiques- qui dépassent leurs capacités d'adaptation, des soins plus spécialisés peuvent être nécessaires.

D'après Sphère et le Comité Permanent Inter organisationnel (CPI), les PSP consistent plus particulièrement en (Organisation mondiale de la Santé [OMS] *et al*., 2012) :

- Apporter soutien et soins concrets, sans intrusion.
- Évaluer les besoins et les préoccupations de la personne.
- Aider les personnes à répondre à leurs besoins essentiels (par exemple, la nourriture et l'eau, les informations).
- Écouter la personne sans la pousser à parler.
- Réconforter les personnes et les aider à se calmer.
- Aider les personnes à obtenir les informations, les services et le soutien social dont elles ont besoin.
- Protéger les personnes d'éventuels nouveaux dangers.

Les objectifs des premiers secours psychologiques

Nous reprenons ici les trois principaux objectifs présentés dans le guide du soutien psychosocial élaboré par l'Organisation International pour les Migrations :

Protection, soulagement et soutien

Offrir un espace pour que la personne puisse se sentir écoutée et comprise dans sa douleur et son vécu de l'événement. Faciliter l'expression des émotions et réduire le stress causé par la situation.

Assistance pratique

Évaluer, identifier et répondre aux besoins de base de la personne (nourriture, eau, information) et connecter la personne à des services d'aide, de soutien ainsi qu'à des services spécialisés en cas de besoin.

Renforcement des ressources d'affrontement

Rendre visible et potentialiser les ressources d'affrontement de la personne (individuel, familial, communautaire).

Protocole de la réponse PSP pour donner suite à une crise

Voici un protocole élaboré par l'Organisation Mondiale de la Santé qui peut vous guider dans l'élaboration de la réponses PSP après une crise. Lorsqu'une crise survient et que vous êtes amenés à soit vous rendre sur le terrain ou à accueillir une personne ou un groupe de personne qui a survécu l'événement, veillez à répondre, dans la mesure du possible, aux questions suivantes (Organisation mondiale de la Santé [OMS], 2017) :

Le contexte de la crise

✓ Que s'est-il passé ?
✓ Quand et où cela s'est-il produit ?
✓ Combien de personnes ont été affectées ?
✓ Y a-t-il des groupes vulnérables (enfants, femmes enceinte, adolescents, personnes âgées, personnes avec un handicap ...) ?

Services et soutien disponibles

✓ Quels sont les acteurs présents qui peuvent répondre aux besoins essentiels (nourriture, eau, logement, soins médicaux, recherche de famille)
✓ Où et comment les personnes peuvent-elles accéder à ces services ?
✓ Les membres de la communauté participent-ils à la réponse de la crise ? Si oui, quels sont les services de soutiens mis à disposition ?

Questions de sécurité

✓ La situation de crise est-elle terminée ou est-elle encore en cours (exemple répliques sismiques) ?
✓ Quels sont les dangers qui peuvent exister dans le secteur, présence de groupes rebelles, de mines terrestres ou d'infrastructures endommagées ?
✓ Y a-t-il des zones à éviter en raison de l'insécurité (par exemple, en raison de risques physiques évidents) ou parce que vous n'êtes pas autorisés à y entrer ?

Dans le chapitre suivant nous présenterons les fiches d'acteurs locaux et nationaux qui sont en mesure de répondre à la pyramide des interventions telle que présentée par IASC. Ceci doit être un outil connu et utilisé par les intervenants dans leurs réponses et soutien psychosociales.

Chapitre 6
Matrice d'acteurs de référencement

Tableau 2. Matrice des acteurs de référencement*

	Niveau 1 Sécurité et respect dans les services	**Niveau 2** Dispositifs de soutien communautaires et familiaux	**Niveau 3** Dispositifs de soutien ciblés non spécialisés	**Niveau 4** Services spécialisés
ABSE	✓			
Alert Migration		✓		
Association des femmes juristes				✓
Association Keeogo		✓		
CONASUR		✓		
CSSI		✓		
Gendarmerie	✓			
HCR				✓
Ministère des droits humains et de la promotion civique				✓
OIM			✓	
Police	✓			
Réseau de protection de l'enfance		✓		
Samu Social	✓			
Service des passeports				✓

*Contacts, adresses et autres détails en annexe (**ANNEXES – MODULE 6**).

Chapitre 7
Prendre soin de soi

Travailler dans la protection et l'assistance aux migrants et réfugiés signifie devoir faire face à la souffrance, la violence et même le désespoir. Les témoignages et les histoires narrées sont souvent très dures à entendre. La détresse émotionnelle et les événements traumatisants que la personne a vécu, peuvent entrer en conflit avec une volonté de vouloir « sauver la personne ». Il n'est pas rare alors que la préservation de notre propre bien-être émotionnel, puisse nous paraître dérisoire face à la situation de la personne migrante. Pourtant, comme nous le verrons dans la Figure 5, il est primordial pour l'intervenant de prendre aussi soin de soi, afin de pouvoir intervenir de manière responsable et de ne pas porter préjudice à la personne migrante. La prise en charge psychosociale requiert un effort de concentration, d'écoute, de compréhension et de canalisation des émotions, qui peuvent être mis en difficulté si l'intervenant ne veille pas à sa santé mentale (OMS 2018).

Lors d'un contexte d'urgence et/ou de crise migratoire, il est vrai qu'il n'est pas toujours évident de trouver un moment pour soi, et d'intégrer de manière consciente l'impact de la situation sur notre bien-être psychosocial. C'est la raison pour laquelle il est important de déployer des stratégies préventives d'auto-gestion de son bien-être ainsi que de celui de ses collègues.

Même si le besoin de prendre soin de soi n'est pas forcément toujours reconnu et inclut dans l'agenda des organisations, oser en parler et demander des ressources organisationnelles, comme par exemple une thérapie, des espaces de discussions, des espaces d'appui et de soutien, devraient être encouragés. Si vous êtes le ou la premier(e) à le faire, pensez que cela sera certainement très apprécié par vos collègues.

Guide pour prendre soin de soi-même

Si vous vous sentez envahi par le travail et la situation d'urgence des personnes, n'oubliez pas que prendre soin de vous fait partie d'une réponse responsable et professionnelle. Vous ne pouvez en effet pas fournir la même capacité de concentration et d'appui, si vous ne veillez pas à votre santé mentale et votre bien-être psychosocial. Prendre soin de soi permet également de prévenir des situations de stress au travail, d'anxiété et plus grave, de burnout.

Lorsque vous avez apporté votre aide dans une situation de crise ou à une personne passant par une telle situation, veillez à prendre un temps pour vous, et posez-vous les questions suivantes (Organisation mondiale de la Santé [OMS] *et al*., 2012) :

✓Comment est-ce que je me sens ?

✓Quelles sont les choses que j'ai été capable de faire pour aider les autres (les petits gestes comptent aussi)

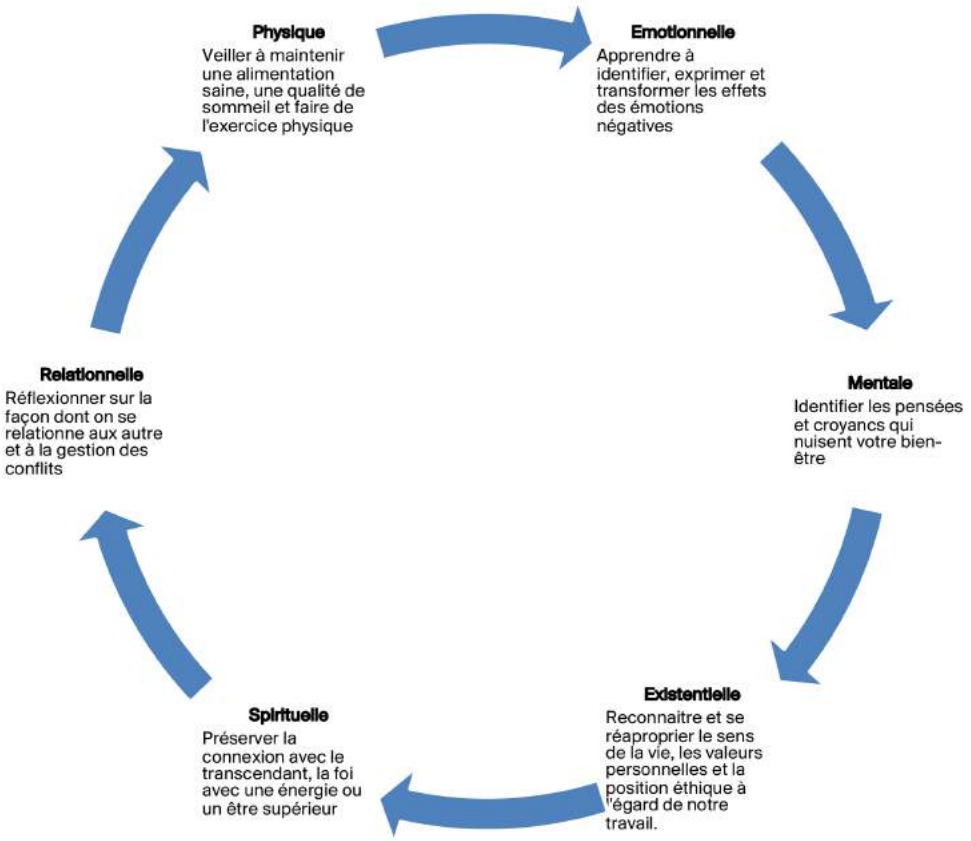
✓Y a-t-il quelque chose avec lequel je ne me suis pas senti confortable ou une situation dans laquelle je me suis senti limité dans ma capacité d'agir ?

✓ Si oui, veillez à en parler à vos collègues et à votre supérieur afin de faire le point ensemble dans une perspective de critique constructive non jugeant. Reconnaissez que vous avez fait de votre mieux, avec les outils et les moyens que vous aviez en ce moment. Utilisez cette expérience comme une opportunité d'apprentissage pour vous et votre équipe.

✓Prenez si possible le temps de vous reposer avant de reprendre votre travail, ne serait-ce qu'avec une pause repas avec des personnes de confiance et qui vous sont chères, ou si cela n'est pas possible, de téléphoner à un proche.

Enfin, voici un schéma adapté du manuel de formation sur le soutien psychosocial de l'OIM, qui illustre les dimensions de l'être humain que l'intervenant doit pouvoir écouter et prendre en considération afin de prendre soin de soi-même (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018).

Figure 5. Dimensions psychosociales de l'être humain



Source : Organisation mondiale de la Santé [OMS], (2018)

BIBLIOGRAPHIE

CPI. (2007). *Directives du CPI concernant la santé mentale et le soutien psychosocial dans les situations d'urgence*. Comité permanent interorganisations.

OIM. (2018). *Guía para la atención psicosocial a personas migrantes en Mesoamérica [Guide pour le soutien psychosocial aux personnes migrantes en Mésoamérique]*. Organisation mondiale pour les migrations.

OMS. (2004). *Investir dans la santé mentale*. Organisation mondiale de la Santé. https://apps.who.int/iris/handle/10665/42896

OMS. (2017). *Promotion de la santé des réfugiés et des migrants. Projet de cadre sur les priorités et les principes directeurs de la promotion de la santé des réfugiés et des migrants. Rapport du Secrétariat*. Organisation mondiale de la Santé. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/274831/A70_24-fr.pdf?sequence=1&isAllowed=y

OMS, War Trauma Foundation & World Vision International. (2012). *Les premiers secours psychologiques : Guide pour les acteurs de terrain*. Organisation mondiale de la Santé. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44779/9789242548204_fre.pdf?sequence=1

ANNEXES – MODULE 6

A. Fiches
Fiches d'acteurs de référencement

Niveau 1 - Sécurité et respect dans les services			
STRUCTURE	**LOCALISATION**	**CONTACTS**	**DESCRIPTION DE SERVICES**
ABSE - Association burkinabè pour la survie de l'enfance	Nonsin, Ouagadougou	+226 78 06 01 54 +226 25 34 55 35 abse@abse.bf	Lutter contre la mortalité infantile, Lutter contre l'ignorance et l'analphabétisme Promouvoir et faire respecter les droits de l'enfant Œuvrer à la réinsertion sociale des enfants et à la réinsertion socioprofessionnelle des jeunes en difficulté Œuvrer au développement et à l'épanouissement des jeunes, des femmes et des enfants
Gendarmerie	Ouagadougou / province	16	Assistance aux personnes en danger, réception de plaintes, Ressources humaines, certaines prestations payantes
Police	Ouagadougou / province	17	Assistance aux personnes en danger, réception de plaintes, Ressources humaines, certaines prestations payantes
Samu Social	Avenue Père Joseph Wresinski, Patte dOie, Ouagadagou	+226 25 38 69 10 samusocial.bf@gmail.com	Lutte contre l'exclusion sociale des enfants et des jeunes en situation de rue à Ouagadougou

Niveau 2 - Dispositifs de soutien communautaires et familiaux

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Alert Migration	Ouagadougou	+226 70 14 36 85 Responsable médical : Issa Ouédraogo +226 70 13 00 62	Défense, protection et la promotion des droits des migrants Accueil des migrants de retour et le suivi des activités de réintégration Œuvrent en collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales pour la protection et l'assistance des enfants en mobilité au Burkina Faso
Association Keeogo	Ouagadougou	+226 25 38 03 24	Contribuer à la protection et à la Promotion des droits Des enfants en situation de rue Donner des perspectives futures durables aux enfants et jeunes en situation de rue
CONASUR - Conseil National de Secours d'Urgence et de Réinstallation	Boîte postale: 01BP 515, Ouagadougou 01	+226 50 34 70 03 +226 50 34 52 51 spconasur@gmail.com	Assistance au retour volontaire dans le pays d'origine Réintégration des migrants de retour et fournit des informations économiques, sociales et psychosociales aux migrants de retour
CSSI - Centre de support en santé internationale	Ouagadougou	+226 25 36 47 76 +226 75 04 74 67	Promotion de la santé des populations mobiles Promotion de la santé communautaire
Réseau de protection de l'enfance	Ouagadougou	Bruno Yonli +226 78 81 18 87	

Niveau 3 - Dispositifs de soutien ciblés non spécialisés

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
OIM – Organisation internationale pour les migrations	Ouaga 2000, Arrondissement 12, Secteur 52, Ouagadougou	+226 50 34 21 07	Assistance humanitaire suivi mensuel des flux de déplacements des populations

Niveau 4 - Services spécialisés

STRUCTURE	LOCALISATION	CONTACTS	DESCRIPTION DE SERVICES
Association des femmes juriste	Av. de l'UEMOA 150, Quartier Koulouba, Secteur 4 Boîte postale : 01 BP 473, Ouagadougou	+226 25 36 15 56 +227 70 11 79 25 +226 50 33 53 07 +226 50 33 53 07	
HCR	Ouagadougou	+226 65 50 48 31	
Ministère des droits humains et de la promotion civique	Ouagadougou	+226 25 30 22 13	
Service des passeports		+226 78 19 49 99	

B. Activité 1
Matrice des compétences - une conversation transformatrice

(Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018)

But : Le but de cet exercice est de permettre aux participants de travailler sur certaines compétences et domaines de la prise en charge psychosociale, tels que présentés par la matrice de l'OIM. Plus précisément, cet exercice cherche à entraîner la capacité à écouter et poser des questions, dans le but de permettre à la personne migrante d'identifier des ressources d'affrontement et de valoriser l'identité.

Temps : 45 minutes

Matériel : Feuille d'instructions par rôle

Méthodologie : Divisez la salle en groupe de 3 personnes. Demandez à chaque groupe de choisir parmi eux les rôles suivants :

- Personne A : Une narratrice/un narrateur
- Personne B : Une réceptrice/un récepteur
- Personne C : Une témoin/un témoin

Distribuez la feuille de rôle à chacun des groupes.

Instructions : Une fois les rôles identifiés, veuillez donner les instructions suivantes :

- Personne A : Choisir une histoire qu'elle souhaite raconter sur quelque chose de signifiant qui lui est arrivé(e).
- Personne B : Écouter l'histoire attentivement, en connectant avec les émotions ressenties et poser des questions afin d'aider la personne A à amplifier la description de son histoire.
- Personne C : Être témoin de la situation. Observer comment les questions de B influencent l'histoire de A.

MOMENT 1

Il doit être clair pour les participants que la clé d'une conversation depuis une intervention psychosociale comprend les éléments suivants :

- Les questions sont guidées par l'histoire narrée et non pas par l'intérêt de la personne qui écoute.
- On évite de donner à ce moment-là des conseils ou de partager des opinions personnelles.
- Il est important de valider la douleur et les impacts émotionnels qui peuvent être encore présents dans le récit.
- On écoute avec empathie.

Après 15 minutes de conversation, fermez ce premier temps. Il est impératif de le clore même si les personnes souhaitent continuer la discussion.

MOMENT 2

Ce deuxième moment permet au groupe de discuter de ce qui s'est passé durant la conversation, et non pas du contenu du récit. Pour ce faire, veuillez partager les questions suivantes :

Personne A :

- Qu'est-ce que vous souhaiteriez que la personne qui vous écoute en ce moment, puisse vous demander ?
- A quoi vous a servi cet exercice ? (B et C écoutent)

Personne B :

- Quelles émotions avez-vous ressenti pendant que vous écoutiez A ?
- Comment vos émotions ont-elles influencé les questions que vous avez posé à A ?
- Comment avez-vous senti votre corps pendant que vous étiez en train d'écouter A ?

Personne C :

- A partir de ce que vous avez observé, quelles ressources avez-vous mis en évidence chez A ?

- Pouvez-vous identifier quelque chose que B a fait qui pourrait servir de base pour permettre au récit de A de continuer à évoluer vers un récit transformateur ?
- Pouvez-vous partager quelque chose dans l'histoire de A qui vous a semblé admirable ? (A et C écoutent)

MOMENT 3

Vous invitez chacun des groupes à discuter ensemble des deux questions suivantes :

- Que s'est-il passé avec le récit de A depuis le moment de saturation, jusqu'au moment des interventions et questions de B ?
- Quelles ont été les ouvertures de l'histoire narrée par A et depuis où pourriez-vous commencer à construire une histoire d'espoir transformatrice ?

Enfin, terminez l'exercice en ouvrant la discussion en plénière sur les impressions de l'exercice et sur les éléments qui leurs ont semblé importants de prendre en compte pour générer une conversation de soutien psychosocial, et sur l'importance des questions dans la construction d'une histoire transformatrice.

C. Activité 2
Exercice de respiration PSP
(Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018)

But : Le but de cet exercice et d'apprendre aux participants une technique de respiration pour contenir les personnes en situation de crise. Cet exercice fait partie des premiers secours psychologiques.

Temps : 15 minutes

Matériel : Aucun

Méthodologie : Demandez aux participants de prendre leurs chaises et de former un demi-cercle. Les téléphones portables et autres sources de distraction doivent être mis sous silencieux et ne pas être à portée de main. Placez-vous au centre du demi-cercle avec votre chaise.

Instructions : Expliquez aux participants que nous allons mettre en pratique une technique de respiration guidée qui peut être utilisée lorsque les personnes sont en situation de crise. Pour ce faire, vous allez jouer le rôle du guide et les participants vont réaliser l'exercice. Avant de débuter, communiquez les règles suivantes :

1) Cet exercice va se réaliser de manière individuelle dans un même temps.
2) Il est important de garder le silence et d'être à l'écoute de la voix qui va les guider.
3) Cet exercice permet de travailler également la compétence d'écoute (envers soi-même et envers les autres).
4) Nous allons travailler sur des souvenirs qui peuvent invoquer des émotions fortes.
5) Vous allez guider les personnes dans la contention de ce souvenir douloureux.
6) Si quelqu'un ne se trouve pas bien durant l'exercice, il est important qu'il sente la liberté de lever la main pour que vous puissiez l'accompagner.
7) A la fin de l'exercice, les personnes qui le souhaitent pourront partager leurs ressentis.

Donnez quelques minutes pour que chacun puisse s'installer confortablement sur sa chaise, le dos droit, les pieds au sol et les mains sur les jambes. Puis, demandez à tous les participants de fermer les yeux.

a) Guidez les participants dans une respiration profondes et consciente. L'inhalation doit se faire depuis le ventre, et l'exhalation doit être la plus longue et profonde possible. Répétez trois fois.
b) Demandez aux participants de continuer à respirer de manière profonde tout en écoutant le son de votre voix.
c) Demandez aux participants de se rappeler d'un épisode, d'un moment ou d'un événement douloureux dans leurs vies. Il se peut que cet événement persiste ou qu'il soit fini.
d) Donnez quelques minutes aux participants pour qu'ils puissent identifier leurs moments.
e) Rappelez l'importance de respirer de manière profonde et consciente.
f) Après 1 ou 2 minutes demandez aux participants qu'ils identifient le lieu où l'émotion se fait la plus intense dans leurs corps. Pausez quelques secondes, puis continuez en expliquant que parfois cela peut se ressentir à la gorge, la poitrine ou encore dans l'estomac. Gardez le silence.
g) Demandez aux participants qu'ils lèvent la main, tout en gardant les yeux fermés, s'ils ont pu identifier l'émotion dans leurs corps.
h) Une fois que tout le monde a pu identifier le lieu de présence de l'émotion, demandez aux participants qu'ils centrent leur attention sur cette émotion tout en respirant de manière profonde. Pausez quelques secondes, puis demandez-leur de maintenir cette attention tout en répétant mentalement les phrases suivantes :

- Je me rends compte que je ressens ... (par exemple, une pression dans la gorge, un nœud dans l'estomac)
- Je me rends compte que je ressens ... (même ou autre exemples) lorsque je parle cette situation

Note : le but est de permettre aux participants d'identifier et de rendre conscientes les émotions à travers un dialogue avec eux-mêmes.

l) Continuez en expliquant que maintenant qu'ils ont pu identifier l'émotion et le lieu où celle-ci se manifeste ainsi que la relation avec l'événement, il est important qu'ils continuent de respirer profondément et consciemment. Expliquez que la respiration est un outil qui permet de traverser l'émotion, une fois celle-ci reconnue. Nous avons tendance à bloquer la respiration lorsque nous vivons une émotion désagréable, or il est important de l'utiliser comme un outil de régulation. Les émotions qui ne s'expriment pas et ne se reconnaissent pas ont un risque de se convertir en malaise physique.

Terminez l'exercice puis demandez aux participants de respirer trois fois profondément, en remerciant l'apprentissage fait durant l'exercice. Puis, lorsqu'ils se sentent prêts demandez à chacun d’ouvrir les yeux tranquillement.

Invitez les participants à s'exprimer sur l'expérience vécue et sur leurs éventuelles questions.

Besity
Beyond Diversity

Nordahl Griegs gate 6
8622, Mo I Rana
Norvège

Yasna Mimbela
yasna@besity.no

Marie Claire Peytrignet
marieclaire@besity.no

www.besity.no



Besity
Beyond Diversity

Nordahl Griegs gate 6
8622 Mo I Rana, Norvège
www.besity.no